

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVI^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

Séances du lundi 9 octobre 2023

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 8663

2^e séance 8705

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

10^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du lundi 9 octobre 2023

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME VALÉRIE RABAULT

1. Soutien à Israël face au terrorisme (p. 8666)

Mme la présidente

Rappels au règlement (p. 8666)

Mme Delphine Batho

M. Sylvain Maillard

M. Boris Vallaud

M. Erwan Balanant

M. Sébastien Jumel

M. Laurent Marcangeli

M. Yoann Gillet

2. Lutte contre l'inflation concernant les produits de grande consommation (p. 8667)

PRÉSENTATION (p. 8667)

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme

M. Alexis Izard, rapporteur de la commission des affaires économiques

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques

MOTION DE REJET PRÉALABLE (p. 8671)

Mme Aurélie Trouvé

M. Sébastien Jumel (GDR-NUPES)

M. David Taupiac (LIOT)

M. Pierre Cazeneuve (RE)

M. Nicolas Meizonnet (RN)

Mme Mathilde Hignet (LFI-NUPES)

M. Jérôme Nury (LR)

Mme Anne-Laure Babault (Dem)

M. Thierry Benoit (HOR)

Mme Delphine Batho (Écolo-NUPES)

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 8675)

M. Sébastien Jumel

Mme Anne-Laure Babault

M. Pierre Cazeneuve

M. Nicolas Meizonnet

Mme Mathilde Hignet

M. Jérôme Nury

M. David Taupiac

M. Johnny Hajjar

M. Thierry Benoit

Mme Delphine Batho

Mme Emmanuelle Ménard

Suspension et reprise de la séance (p. 8683)

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 8683)

Article unique (p. 8683)

M. Grégoire de Fournas

Mme Aurélie Trouvé

M. Julien Dive

Mme Delphine Batho

Amendements n^{os} 10, 36, 44

Rappel au règlement (p. 8686)

Article unique
(suite) (p. 8687)

Amendements n^{os} 50, 19, 38, 23, 71

Sous-amendement n^o 98

Amendements n^{os} 72, 20, 41, 25, 32, 11, 33, 48, 64, 69, 75

Sous-amendement n^o 103

Amendements n^{os} 77, 76, 74, 3, 13, 17, 14

Sous-amendement n^o 104

Amendements n^{os} 73, 78, 31, 51, 60, 65, 56, 61

Après l'article unique (p. 8698)

Amendement n^o 22

Sous-amendement n^o 101

Amendements n^{os} 79, 2, 26, 27, 29, 5

Titre (p. 8701)

Amendement n^o 30

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 8701)

Mme Delphine Batho (Écolo-NUPES)

M. Sébastien Jumel (GDR-NUPES)

M. David Taupiac (LIOT)

M. Pierre Cazeneuve (RE)

M. Grégoire de Fournas (RN)

M. William Martinet (LFI-NUPES)

M. Jérôme Nury (LR)

Mme Anne-Laure Babault (Dem)

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 8703)

3. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 8703)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE MME VALÉRIE RABAULT

vice- présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à seize heures.)

1

SOUTIEN À ISRAËL FACE AU TERRORISME

Mme la présidente. Chers collègues, cette séance se tient deux jours après une attaque terroriste de grande ampleur perpétrée par le Hamas contre Israël. Plus de 700 civils ont été tués, parmi lesquels des enfants et des jeunes, et des personnes de tous âges ont été prises en otage. De nombreuses familles vivent aujourd'hui dans l'angoisse, car elles sont sans nouvelle de l'un des leurs. Ce déchaînement de violence et de barbarie est sans précédent.

En ma qualité de présidente de séance, j'exprime avec la plus grande fermeté notre condamnation de ces attaques et je redis au peuple israélien la solidarité de la France. Mme la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, s'exprimera demain, lors de l'ouverture de la séance de questions au Gouvernement, et nous invitera à observer une minute de silence.

Rappels au règlement

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Batho, pour un rappel au règlement.

Mme Delphine Batho. Sur le fondement des articles 49-1 à 60 relatifs à la bonne tenue des séances plénières et au nom du groupe Écologiste-NUPEs, je vous remercie de vos propos, madame la présidente. Nous nous y associons d'autant plus qu'un grand nombre d'entre nous auraient souhaité participer à la marche organisée ce soir à Paris en solidarité avec la population israélienne et avec les victimes des attaques du Hamas, mais seront retenus ici par nos travaux. Je vous remercie donc d'avoir exprimé notre soutien à Israël et notre condamnation du terrorisme en ouverture de la séance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – M. Yoann Gillet applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Sylvain Maillard, pour un rappel au règlement.

M. Sylvain Maillard. Au nom du groupe Renaissance, je m'associe évidemment aux remerciements de notre collègue Delphine Batho. Nous exprimons notre horreur face aux attaques perpétrées contre les Israéliens et nous nous associons évidemment aux paroles de Mme la présidente de

l'Assemblée nationale demain en solidarité avec Israël, ainsi qu'à la minute de silence en hommage aux victimes des attaques terroristes.

Nos collègues qui participeront aux travaux de l'Assemblée cet après-midi et qui ne pourront pas rejoindre la marche de soutien à Israël s'associeront en pensée à tous ceux qui condamnent le terrorisme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – M. Yoann Gillet applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Boris Vallaud, pour un rappel au règlement.

M. Boris Vallaud. Sur le fondement des mêmes articles, je vous remercie, madame la présidente, d'avoir ouvert la séance par ces mots de condamnation totale et sans nuance des actes de terrorisme perpétrés contre Israël. Le groupe Socialistes et apparentés les reprend à son compte et pense à toutes les familles de victimes et aux otages.

Je sais que certains d'entre vous ne pourront pas participer à la marche organisée en fin d'après-midi. Pour ma part, je me rendrai à ce qui sera, je l'espère, un moment de concorde et de fraternité en même temps qu'un moment de condamnation du terrorisme. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Erwan Balanant, pour un nouveau rappel au règlement.

M. Erwan Balanant. Je vous remercie pour les mots forts que vous avez prononcés, madame la présidente, tout comme je remercie nos collègues qui viennent de s'exprimer. Le groupe MODEM partage leur peine et leur effroi face aux attaques de samedi, dans ce moment terrible où Israël est blessé. Parce que le travail législatif doit continuer, nous ne participerons pas tous à la marche de cet après-midi en soutien au peuple d'Israël, mais nous y serons avec le cœur. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Jumel, pour un rappel au règlement.

M. Sébastien Jumel. En vertu des mêmes articles, madame la présidente, le groupe GDR s'associe à votre condamnation sans ambiguïté de l'attaque terroriste perpétrée par le Hamas contre Israël. Nous partageons l'émotion et l'inquiétude suscitées par cette avalanche guerrière, dont les conséquences seront terribles pour les civils des territoires concernés, avec le risque d'un nouvel embrasement. Il était important que la séance s'ouvre sur cette unanimité de la représentation nationale. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Marcangeli.

M. Laurent Marcangeli. Sur le fondement des mêmes articles et au nom du groupe Horizons et apparentés, j'affirme notre solidarité à l'égard du peuple israélien et je dis avec gravité notre stupeur devant les images d'horreur et d'infamie retransmises au cours du week-end. Nous nous associerons demain à la minute de silence observée en

hommage des victimes israéliennes. Nous avons le devoir de nous mobiliser, notamment en participant à la marche en solidarité avec Israël.

Mme la présidente. La parole est à M. Yoann Gillet.

M. Yoann Gillet. Je vous remercie pour vos paroles, madame la présidente. Le groupe Rassemblement national se joint bien évidemment aux propos qui viennent d'être tenus et condamne avec la plus grande fermeté l'attaque ignoble lancée ce week-end. Toutes nos pensées vont au peuple israélien.

2

LUTTE CONTRE L'INFLATION CONCERNANT LES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION

Discussion d'un projet de loi après engagement de la procédure accélérée

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant mesures d'urgence pour lutter contre l'inflation concernant les produits de grande consommation (n^{os} 1679, 1690).

PRÉSENTATION

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Je veux à mon tour vous remercier pour les paroles que vous avez prononcées en solidarité avec Israël, madame la présidente. En ces heures sombres et tragiques, je remercie les parlementaires présents dans l'hémicycle et je m'associe en pensée à ceux qui ont choisi d'aller dire ce soir leur soutien à l'État d'Israël face au terrorisme.

Je suis devant vous cet après-midi pour vous présenter un projet de loi dont l'ambition tient tout entière dans ces quelques mots qui résument son article unique : avancer les négociations commerciales entre les distributeurs et les fournisseurs afin d'anticiper les baisses de tarifs que doit entraîner l'évolution des coûts des matières premières, elle-même à la baisse. Protéger le pouvoir d'achat des Français : nous partageons tous cet objectif au-delà des divergences politiques. Certes, les propositions diffèrent au sein de l'hémicycle sur les moyens de l'atteindre – nous aurons l'occasion d'en débattre –, mais ce sur quoi il ne peut y avoir de divergence, c'est sur l'observation des faits, ces faits qui fondent la proposition du Gouvernement.

Depuis plusieurs mois, les prix de certaines matières premières baissent, et substantiellement. Entre septembre 2022 et septembre 2023, le cours du blé tendre a baissé de 40 % et le prix des oléagineux de 17 %. Ces baisses, ainsi que celles d'autres cours encore, se retrouvent déjà dans l'évolution des prix agricoles à la production : selon l'Insee, en août, ces derniers étaient en baisse de 7,4 % depuis un an. Les matières premières agricoles ne sont pas les seules concernées : c'est aussi le cas du papier et du carton pour les emballages, dont les prix ont connu une baisse de près de

20 % en un an, ou encore des prix de l'énergie, qui après avoir été très élevés en 2022 reviennent aujourd'hui à des niveaux plus raisonnables.

Ces baisses de coûts peuvent – doivent ! – se retrouver dans les prix payés par nos compatriotes à la caisse, et le plus vite possible. Mais, vous le savez, mesdames et messieurs les députés, dans notre pays, la négociation commerciale entre les industriels et les distributeurs, l'une des plus réglementées au monde, est annuelle et la loi fait obstacle à la répercussion immédiate des mouvements de prix. Tandis qu'en 2022, ce cadre a permis de lisser la répercussion de la hausse des coûts des industriels dans les prix de vente aux consommateurs, les mêmes causes produisant les mêmes effets, cette annualité empêche aujourd'hui l'inflation alimentaire de baisser plus rapidement et de desserrer l'étau sur les produits du quotidien achetés par les Français.

Il y a pourtant urgence. Vous le constatez toutes les semaines dans vos circonscriptions, je le constate également à chaque déplacement, quelques produits voient leurs prix baisser dans les rayons, mais trop peu et pas assez pour que le passage à la caisse ne soit plus une épreuve pour les Français. Cette situation d'urgence appelle des solutions d'urgence, car chaque jour compte. Le pragmatisme doit nous guider. Tel est le sens du projet de loi que je vous présente aujourd'hui, qui contient une proposition d'adaptation temporaire de la négociation commerciale annuelle – rien de plus.

Nous avons entendu, au cours des travaux de la commission – qui ont donné lieu à des débats intéressants –, l'appel de parlementaires et d'acteurs économiques à une modification pérenne de certaines règles encadrant les négociations commerciales. Je le redis, le Gouvernement n'est pas insensible à cet appel : dans le monde de volatilité des prix qui est désormais le nôtre, réinterroger un modèle économique conçu dans une période où la stabilité et la déflation étaient de mise est nécessaire.

Mais « la connaissance est hostile à toute précipitation », affirme l'écrivain Alain Mabanckou : on ne décide pas dans la précipitation de modifier l'un des objets les plus structurants de notre vie économique et l'un des cadres de négociation commerciale les plus protecteurs pour nos producteurs agricoles. Une réflexion d'ampleur est indispensable. C'est la raison pour laquelle je vous annonce d'emblée, dans la continuité de ce que je vous ai dit en commission et pour ne pas vous faire perdre de temps, que nous allons lancer une mission gouvernementale transpartisane afin de réfléchir à une réforme du cadre global des négociations commerciales. (*M. Grégoire de Fournas s'exclame.*) Cette mission disposera des moyens de l'État – des moyens importants – et saura, j'en suis sûre, éclairer le Gouvernement et la représentation nationale sur cette question complexe, qui nécessite, avant toute prise de décision, des auditions, des consultations et des expertises.

La disposition que je vous propose avec le projet de loi aura quant à elle un effet rapide, puisqu'elle avance de six semaines la date butoir des négociations commerciales entre les distributeurs et les industriels, qui se termineront le 15 janvier et non le 1^{er} mars 2024. Les six semaines gagnées sont précieuses, d'autant qu'elles permettront aux baisses de prix d'intervenir juste après les fêtes de fin d'année, qui, nous le savons, affectent particulièrement le portefeuille des Français.

Je vous invite donc à soutenir cet objectif. Étant donné l'importante baisse des cours des matières premières qui constituent des milliers de produits alimentaires du quotidien, pourquoi nos compatriotes devraient-ils attendre le mois de mars pour en bénéficier alors que l'on pourrait les

soulager dès la mi-janvier ? Vous me direz, comme en commission, que certaines matières premières connaîtront des hausses de prix – j'en suis consciente. Mais l'arbre ne saurait cacher la forêt des baisses attendues.

Vous me direz aussi que certains industriels annoncent des hausses de tarifs plutôt que des baisses pour 2024 – nous avons également abordé ce point en commission –, mais, je le répète, ce qui compte n'est pas la ligne de départ, mais la ligne d'arrivée. Comme chaque année, c'est vrai, les industriels vont proposer des tarifs à la hausse et les distributeurs s'en plaindront, mais ces nouveaux tarifs seront âprement négociés, durant des nuits entières. Voilà pourquoi chaque jour compte : l'important est que les prix baissent à l'issue des négociations, sur la ligne d'arrivée, même s'ils étaient en hausse au départ.

C'est pourquoi nous vous proposons, mesdames et messieurs les députés, de nous donner tous les moyens légaux pour répercuter les baisses de prix le plus rapidement possible dans le maximum de rayons. Je dis « tous les moyens légaux », mais cette possibilité ne doit pas s'exercer à n'importe quelles conditions. En tant que ministre des PME, j'ai été sensible au débat que nous avons eu en commission à leur sujet, en particulier parce que j'ai écouté les fédérations professionnelles qui les représentent. Je sais que les PME de la filière agroalimentaire sont l'instrument de notre souveraineté alimentaire et industrielle et qu'à ce titre, elles doivent être protégées.

Parce que l'enfer est parfois, on le sait, pavé de bonnes intentions, et surtout parce qu'on est toujours moins intelligent quand est seul, j'ai pris le temps d'écouter vos arguments, mais aussi les propositions des organisations professionnelles. J'ai entendu les demandes visant à mieux protéger les PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) défendues par certains députés lors de l'examen du texte en commission. Comme je m'y étais alors engagée, j'ai consacré ces derniers jours à retravailler en ce sens avec les acteurs concernés, à commencer par la représentation nationale, que je remercie pour nos échanges. Un chemin s'est fait jour pour que cette disposition simple soit, si vous la votez, mise en œuvre de manière à protéger ces acteurs.

Que nous ont dit les PME ? D'abord, qu'elles ne souhaitent pas être les perdantes des négociations en passant après les gros industriels, au risque de se voir expulsées des linéaires des grands distributeurs ; nous avons entendu. Ensuite, que nombre d'entre elles ont déjà envoyé leurs conditions générales de vente (CGV) afin de négocier, dès à présent, leurs tarifs pour 2024 avec les distributeurs. Enfin, qu'il y a autant de PME en France que de situations particulières, raison pour laquelle nous devons conserver un cadre qui leur apporte de la flexibilité, et non les enfermer dans un carcan rigide dont notre pays a parfois le secret.

Ces positions se traduisent dans certains de vos amendements que nous discuterons et sur lesquels je donnerai un avis favorable. Nous avons également travaillé avec les distributeurs à un pacte d'engagement pour que, cette année encore, les négociations avec les PME soient réalisées en priorité.

Vous l'aurez compris : le contexte est favorable à une baisse de prix des produits alimentaires en rayon. Il n'y a pas de temps à perdre : plus de cinquante des soixante-quinze plus grands industriels ont entendu l'appel du Gouvernement à accélérer les renégociations et ont déjà envoyé leurs CGV aux distributeurs avant le 1^{er} novembre, ou s'appêtent à le faire.

J'appelle solennellement tous les industriels, grands et petits, à leur emboîter le pas, sans attendre l'entrée en vigueur de cette loi. Chaque jour compte : ne perdons pas de temps pour redonner du pouvoir d'achat aux Français.

Pour terminer, je crois qu'il n'y a pas lieu aujourd'hui de se retrancher derrière des postulats économiques et autres théories. Il s'agit simplement de répondre à une question : acceptez-vous d'avancer de six semaines les renégociations commerciales, afin de gagner six semaines sur la baisse des prix ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

M. Sylvain Maillard. C'est très clair !

Mme la présidente. La parole est à M. Alexis Izard, rapporteur de la commission des affaires économiques.

M. Alexis Izard, rapporteur de la commission des affaires économiques. Le texte dont nous allons débattre aujourd'hui est simple ; mais contrairement à ce que j'ai entendu en commission, il n'est pas simpliste. Il s'agit d'avancer, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 150 millions d'euros en France, la date butoir des négociations commerciales au 15 janvier 2024, contre le 1^{er} mars dans le cadre législatif actuel.

Le mécanisme que nous anticipons est simple et opérationnel. On a observé 9 % d'augmentation pour la baguette, 22 % pour le beurre, 21 % pour les pâtes, pour ne citer que quelques-unes des hausses de prix que les Français ont subies de plein fouet. Ce phénomène est explicable : une crise sanitaire soudaine, puis une crise géopolitique majeure, et, en toile de fond, une crise écologique inédite. Cette succession d'événements a entraîné une hausse des prix des matières premières agricoles et industrielles qui, si elle n'avait pas été consentie, aurait pu signer l'arrêt de mort de notre industrie agroalimentaire et de l'ensemble de notre appareil productif. En dépit des difficultés auxquelles ils se sont trouvés confrontés, nos concitoyens n'ont eu d'autre choix que de les accepter, car beaucoup savaient que derrière les produits présents dans leur caddie se trouvaient des agriculteurs, mais aussi des PME industrielles françaises.

Cela dit, la situation évolue et, de ce point de vue, les chiffres parlent d'eux-mêmes : entre juillet 2022 et juillet 2023, – 28 % sur le prix des céréales et des oléagineux, – 13 % sur les œufs, – 23 % sur le café et – 4 % en moyenne sur les fruits et légumes. Les matières premières industrielles sont également concernées, avec une baisse de 35 % du prix du papier. Le baril de Brent a, quant à lui, baissé de 20 % entre août 2022 et août 2023. Enfin, le prix de l'électricité, après une très forte augmentation en 2022, est redescendu et se stabilise. Les négociations commerciales pourront donc être en baisse pour de nombreux produits du quotidien, alimentaires et non alimentaires.

Certains ont exprimé des doutes sur ce point en commission, citant des prévisions de l'Insee ou de la Banque de France. Je me permets de souligner que les projections macroéconomiques de cette dernière, publiées en septembre 2023, précisent explicitement que la « prévision n'a à ce stade pas pris en compte un éventuel effet baissier spécifique des prochaines négociations ». À ceux qui nous affirment que les jeux sont faits et qu'il y aura de l'inflation alimentaire en 2024, je redis que les négociations peuvent avoir un effet réel sur les prix pour le consommateur. C'est tout l'objectif de ce texte : faire gagner six semaines de pouvoir d'achat aux Français, en accélérant la baisse des prix pour les consommateurs qui doit résulter de la baisse des prix en amont.

La question de la vie chère et de l'inflation, les difficultés rencontrées par les familles, nous ne les sous-estimons pas : c'est peut-être le plus important des combats que nous menons aujourd'hui. Des mesures d'envergure ont été décidées, en particulier les boucliers tarifaires, l'aide exceptionnelle de rentrée, la revalorisation des bourses étudiantes, des aides personnelles au logement (APL), des minima sociaux et des retraites ou encore l'indemnité carburant destinée aux travailleurs. Le projet de loi dont nous allons débattre est un levier de plus à activer pour faire baisser les prix au plus vite. Ce n'est pas une réforme ambitieuse des relations commerciales, ce n'est pas une nouvelle loi Egalim – loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous –,...

M. Sébastien Jumel. Même si on n'est pas très intelligents, on l'avait compris !

M. Erwan Balanant. Faute avouée à moitié pardonnée !

M. Alexis Izard, rapporteur. ...c'est juste un texte d'urgence – ni plus, ni moins –, bref, opérationnel et pragmatique ; c'est une mesure dans un ensemble plus vaste – un texte simple, donc, mais pas simpliste.

Cet article unique a suscité de nombreuses questions au sein de la commission des affaires économiques et de la part des acteurs que j'ai auditionnés. Entre la commission et la séance, nous avons pris le temps de la concertation avec les entreprises, les distributeurs et des députés issus de différents groupes politiques. Des précisions avaient déjà été apportées au texte en commission, notamment pour expliciter la durée des conventions 2024 et 2025 et exclure clairement les officines pharmaceutiques du champ d'application de l'article unique.

D'autres questions, particulièrement importantes, avaient été renvoyées à la séance : c'est le cas du seuil de chiffre d'affaires à partir duquel une entreprise sera concernée par ces négociations anticipées. L'ambition initiale du Gouvernement était de limiter cette anticipation aux plus grosses entreprises, ce qui peut s'entendre. Ce choix posait cependant plusieurs difficultés, dont celle du traitement des PME et des ETI au chiffre d'affaires inférieur à 150 millions d'euros. Ma conviction est qu'il serait préférable de supprimer ce seuil, ce qui simplifierait le texte, éviterait toute rupture d'égalité entre fournisseurs de différentes tailles et offrirait au consommateur une meilleure visibilité sur l'évolution des prix, ce que des négociations en deux temps ne permettent pas. Cette conclusion semble partagée, puisque nous sommes plusieurs à avoir déposé un amendement allant en ce sens.

Un autre point, plus opérationnel, concernait la durée des négociations. Le début des négociations est marqué par l'envoi des conditions générales de vente du fournisseur au distributeur. Le texte prévoit un délai de quarante-cinq jours avant la date du 15 janvier, contre quatre-vingt-dix jours habituellement. Il me semble raisonnable d'allonger ce délai, afin de permettre des négociations dans de bonnes conditions. Certains acteurs estimant trop long le délai habituel de trois mois, il me paraît préférable de le fixer à deux mois. Cela permettrait même d'avoir un retour d'expérience si une réforme plus ambitieuse des relations commerciales était envisagée. Là encore, nous sommes plusieurs députés de différents groupes à avoir déposé un amendement en ce sens, qui me paraît important pour garantir l'efficacité du texte.

Certains ont proposé en commission d'exclure certaines filières du champ d'application du texte, arguant que l'ensemble des coûts des matières premières agricoles ne baissaient pas. Si ce dernier point est vrai, une telle mesure reviendrait à exclure certains grands groupes des négociations avancées, alors même que c'est sur leurs produits que nos concitoyens attendent des baisses de prix. Par ailleurs, comment expliquer aux Français que les prix baissent partout sauf sur les laitages ou encore sur la viande, dont certains, par ailleurs, se privent déjà ? Aussi, notre majorité refusera toute exception à la règle que nous fixons aujourd'hui.

Enfin, certains d'entre vous ont soulevé la question des marges. Vous l'avez entendu comme moi, le Président de la République a pris l'engagement devant des millions de téléspectateurs de travailler sur ce sujet...

M. Grégoire de Fournas. Nous sommes sauvés !

M. Alexis Izard, rapporteur. ...qui nécessite de remettre autour de la table les acteurs de la grande distribution, les industriels, les agriculteurs et les pouvoirs publics. C'est bien peu dire que d'affirmer qu'entre ces acteurs les intérêts divergent ; c'est pourquoi ces discussions doivent prendre du temps et suivre leur cours afin de trouver un atterrissage favorable. Le texte d'urgence qui vous est soumis ne permet pas de traiter sérieusement cette question, qui mérite néanmoins d'être posée.

Au-delà de ce projet de loi, comme l'a souligné Mme la ministre, il est nécessaire de s'interroger sur l'efficacité des dispositifs votés par le législateur pour encadrer les négociations commerciales. Pourquoi les clauses de révision automatique des prix et les clauses de renégociation, renforcées dans le cadre de la loi n° 2021-1357 du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs (Egalim 2), ne fonctionnent-elles pas ? Comment les améliorer, contrôler leur rédaction et les rendre opérationnelles ? Comment fonctionnerait la construction du prix « en marche avant », voulue par Egalim 1, si la date butoir était supprimée ? Comment mieux lutter contre les contournements du droit français par les centrales d'achat internationales, ce que la loi n° 2023-221 du 30 mars 2023 tendant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs, dite loi Descrozaille, a commencé à faire ?

Bref, comment rebâtir en France, dans un pays où le niveau de défiance entre distributeurs et fournisseurs est inégal, un édifice juridique qui offre davantage de fluidité et de souplesse, mais aussi plus de protection pour les maillons les plus faibles de la chaîne que sont le consommateur et l'agriculteur ?

Enfin, l'examen de ce texte en commission l'a montré, nous ne devons jamais opposer le consommateur et l'agriculteur. L'inflation actuelle est une urgence sociale absolue ; elle est notre priorité. Elle ne doit pourtant pas remettre en cause les acquis d'Egalim 1 et 2. La baisse des prix se joue ailleurs que dans la cour de ferme : elle se joue entre l'industriel et le distributeur, dans le cadre de négociations commerciales qui doivent être transparentes, sincères et conformes aux évolutions des prix en amont que nous connaissons actuellement.

Une fois de plus, nous sommes confrontés à un texte d'urgence. Résoudra-t-il le problème intrinsèque des négociations commerciales ?

M. Sébastien Jumel. Non !

M. Alexis Izard, rapporteur. Non. Permettra-t-il de soulager avec un peu d'avance le portefeuille des Français mis à mal depuis près de deux ans ?

M. Sébastien Jumel. Non !

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Oui !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Bien sûr !

M. Alexis Izard, rapporteur. J'en suis convaincu.

Alors, chers collègues, je vous invite à voter ce texte longtemps attendu et amplement nécessaire pour les Français et leur pouvoir d'achat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des affaires économiques.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Madame la présidente, je vous remercie pour votre propos liminaire, ainsi que mes collègues pour leur présence cet après-midi ; je m'associe par la pensée à la marche de solidarité avec Israël et les Israéliens, à laquelle nombre d'entre nous auraient souhaité se rendre.

M. Sébastien Delogu. Et l'Arménie ?

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Avec ce projet de loi, le Gouvernement souhaite avancer les dates et réduire les délais des négociations entre les distributeurs et les plus gros industriels pour l'année à venir. Pour quelle raison ? Depuis les dernières négociations annuelles du 1^{er} mars dernier, des baisses ont été constatées sur plusieurs matières premières et coûts de production des fournisseurs. Le Gouvernement propose donc que le consommateur puisse en voir les effets sur le ticket de caisse, sans attendre les prochaines négociations du 1^{er} mars 2024.

Les principaux acteurs de la grande distribution, entendus en commission et auditionnés par notre rapporteur, indiquent qu'ils seront en mesure d'obtenir des baisses de prix pour les consommateurs ; tant mieux pour ces derniers s'ils peuvent en profiter six semaines avant l'heure.

Ce texte, pourtant très ciblé, a suscité en commission des débats passionnés ; car, au-delà de cette intention louable de faire baisser les prix du caddie à court terme, ce projet de loi soulève des interrogations plus structurelles.

Si nous sommes amenés à légiférer pour changer la date légale de négociation, c'est qu'il est peut-être temps de se poser la question de la pertinence de l'inscription d'une telle date dans la loi : nous n'allons pas chaque année légiférer pour l'avancer – s'il y a une chance de baisse des prix – ou la retarder – s'il y a un risque de hausse des prix.

M. Sylvain Maillard. Il a raison !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. La date butoir est, en France, un grand moment du rapport de force entre agriculteurs, transformateurs et distributeurs. L'enjeu est de taille puisque si un acteur « gagne » sa négociation, il en bénéficiera pendant un an ; à l'inverse, s'il la « perd », il en souffrira pendant un an. C'est sans doute pour cela que cette date est devenue un amplificateur des tensions entre les acteurs ; elle est devenue pour certains un totem, et pour d'autres un tabou qu'il faudrait lever.

Regardons les choses en face : la France a sans doute le droit des relations commerciales le plus contraignant d'Europe ; or ce cadre ne fonctionne pas bien, d'abord

parce qu'il est insuffisamment souple pour faire face aux crises que nous traversons, ensuite parce qu'il ne permet pas le plein déploiement de certains mécanismes essentiels que sont, par exemple, les clauses de renégociation et les clauses de révision automatique des prix. Ces dispositifs, nous les avons votés, et, s'ils étaient correctement mis en œuvre, nous n'aurions pas eu besoin de ce projet de loi. La baisse des coûts en amont aurait entraîné automatiquement des révisions de prix, et des renégociations auraient été spontanément rouvertes entre fournisseurs et distributeurs.

Il me semble donc indispensable de repenser le système de manière globale, en y consacrant du temps et des moyens – un travail qui n'entre pas dans le cadre du présent projet de loi.

Je remercie Mme la ministre déléguée et le Gouvernement de nous avoir écoutés, puisqu'une mission gouvernementale visant à remettre à plat ces négociations vient d'être annoncée. J'espère que cette mission associera étroitement les parlementaires...

M. Sylvain Maillard. Évidemment !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. ...et qu'elle s'appuiera sur les nombreux travaux déjà menés par notre assemblée.

M. Sébastien Jumel. Manière de dire qu'il ne veut pas de nouveaux travaux !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Je pense à ceux de la commission d'enquête de 2019 sur la situation et les pratiques de la grande distribution et de ses groupements dans leurs relations commerciales avec les fournisseurs, dont le rapporteur était Grégory Besson-Moreau et le président Thierry Benoit. Je pense également aux travaux préalables à Egalim 1, à Egalim 2 et à la loi dite Descrozaille, ainsi qu'aux réflexions conduites par de nombreux députés appartenant à divers groupes. Cette mission pourrait constituer une instance de dialogue avec l'ensemble des acteurs de la chaîne : aussi bien ceux de l'amont agricole que les distributeurs, les fournisseurs et les consommateurs.

La modification de la date butoir – ou son éventuelle suppression, qu'il ne faut pas s'interdire d'envisager – ne constitue pas le seul enjeu. Menons cette réflexion sans opposer les intérêts du consommateur et ceux de l'industriel et de l'agriculteur, qui me paraissent, chacun à un bout de la chaîne, mériter d'être au cœur de nos préoccupations.

S'il existe une majorité de parlementaires pour lutter contre l'inflation, il en existe une également pour défendre le fabriqué en France, l'industrie agroalimentaire française et la protection de la rémunération des agriculteurs français.

M. Sébastien Jumel. C'est le président Lapalisse !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Notre commission s'est donc exprimée en faveur de ce projet de loi, tout en appelant à une transformation plus profonde des négociations commerciales. Nous souhaitons que nos débats permettent au consommateur de bénéficier des baisses de prix six semaines plus tôt, mais aussi et surtout qu'ils permettent une prise de conscience collective qu'une réforme structurelle devient urgente. Madame la ministre déléguée, chers collègues, il est temps de s'y atteler ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

M. Sylvain Maillard. Très bien !

MOTION DE REJET PRÉALABLE

Mme la présidente. J'ai reçu de Mme Mathilde Panot et des membres du groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale une motion de rejet préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 5, du règlement.

La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Il y avait « Bruno demande », il y a désormais « Bruno bricole ». Nous voilà devant un texte dont on ricanerait si la situation de nos concitoyens n'était pas si dramatique. C'est un bidouillage technique pour occuper l'espace, du brassage de vent qu'absolument personne ne vous a demandé, et dont pas un des acteurs de l'économie que nous rencontrons depuis des semaines ne veut.

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Ah bon ?

Mme Aurélie Trouvé. C'est du grand n'importe quoi, en somme, destiné à nourrir l'impression que vous faites quelque chose. Vous vous agitez, vous gesticulez, mais vous êtes au bout du bout, après avoir épuisé toute la liste des inepties de votre idéologie.

M. Bruno Millienne. Vous parlez surtout de vous !

Mme Aurélie Trouvé. Après le projet d'autoriser la revente à perte que vous avez bien été obligés de remiser, tellement il était absurde et stupide, vous nous proposez – attention, mesdames et messieurs ! – d'avancer de quarante-cinq jours la date de début des négociations commerciales. Waouh ! Vous avez vraiment sorti le grand jeu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Tout le monde le voit, vous êtes enfermés, bloqués, coincés dans votre extrême libéralisme. (« Oh ! » sur plusieurs bancs du groupe RE.)

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Si nous étions si libéraux, les négociations ne seraient pas prises dans un tel carcan !

Mme Aurélie Trouvé. Vous laissez au marché le soin de tout régler, nous plongeant ainsi dans son chaos et dans la tyrannie des multinationales ! Vous êtes dangereux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

Vous êtes incapables de répondre à la catastrophe sociale qui se produit sous nos yeux. Vous plongez le pays dans la faim. (*Mêmes mouvements.*) Pour la première fois depuis des dizaines d'années, le volume de la consommation alimentaire a chuté de 10 %.

M. Charles Sitzenstuhl. Je croyais que vous étiez pour la décroissance ?

Mme Aurélie Trouvé. Pour la première fois depuis des dizaines d'années, au moins 7 millions de Français – sans doute davantage – doivent faire appel à l'aide alimentaire.

Mme Sophia Chikirou. Les Français ont faim !

Mme Aurélie Trouvé. Pour la première fois depuis des dizaines d'années, un Français sur trois doit sauter des repas, faute d'argent ; un Français sur huit déclare avoir faim, alors que nous sommes la septième puissance économique du monde.

Pour la première fois, les Restos du cœur annoncent qu'ils devront refuser des bénéficiaires. Depuis plus d'un an, nous relayons dans cet hémicycle l'inquiétude et les demandes urgentes des associations d'aide alimentaire, qui sont effarées par l'explosion des besoins, par le nombre de

familles, d'enfants qui viennent se joindre aux files d'attente devant leurs locaux. Vous le savez, ces associations font face à une explosion des charges. Pourtant, vous avez voté contre toutes nos propositions. Vous êtes dangereux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Je vous retourne le compliment !

Mme Aurélie Trouvé. Dans le même temps, vous plongez une bonne partie du monde agricole dans le gouffre. Alors que l'on pourrait espérer que l'augmentation des prix alimentaires profite au moins aux agriculteurs, ce n'est pas le cas : beaucoup voient leurs revenus décliner.

M. Charles Sitzenstuhl. Faux ! Les prix montent et leurs revenus augmentent !

M. Bruno Millienne. La France insoumise n'est plus à un mensonge près...

Mme Aurélie Trouvé. Vraiment, vous croyez que leurs revenus augmentent ? Sachez que le prix de vente de leurs produits ne progresse pas autant que leurs coûts de production. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

M. Charles Sitzenstuhl. Les agriculteurs nous remercient pour les lois Egalim !

Mme Valérie Rabault. Seule Mme Trouvé a la parole !

Mme Aurélie Trouvé. Vous vous drapez dans les lois Egalim, en prétendant que les problèmes sont réglés. Ce n'est pas du tout le cas et vous le savez ! Allez sur le terrain, dans les exploitations agricoles. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Vous mentez et les exploitants le savent très bien. Il est faux de prétendre que leurs revenus augmentent. La situation la plus difficile est celle des producteurs bio,....

M. Bruno Millienne. Oh là là !

Mme la présidente. Seule Mme Trouvé a la parole !

Mme Aurélie Trouvé. ...et, plus largement, de ceux qui se sont engagés dans des productions de qualité. Vous leur avez demandé de transformer leur mode de production, en leur promettant en contrepartie de l'aide et des débouchés. Ils ont joué le jeu et vous les avez trahis. Savez-vous que le prix du lait bio est désormais à peu près équivalent à celui du lait standard ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Qu'un très grand nombre d'agriculteurs bio se déconvertissent ? Que la production bio s'effondre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Sébastien Jumel applaudit également.*)

Après avoir supprimé il y a quelques années l'aide au maintien à l'agriculture biologique, vous refusez de faire appliquer la loi Egalim, qui prévoit 20 % de produits bio dans les cantines. Même les lois que vous avez adoptées, vous ne les respectez pas ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Erwan Balanant. Vous pouvez parler, vous n'avez pas voté Egalim !

Mme Sophia Chikirou. Nous n'étions pas encore élus quand elle a été votée !

M. Bruno Millienne. Pas vous, mais d'autres membres de votre groupe oui !

Mme la présidente. Seule Mme Trouvé a la parole !

Mme Aurélie Trouvé. Vous êtes dangereux. Vous mettez en péril la souveraineté alimentaire du pays. (*Mêmes mouvements.*) Vous vous gargarisez. Pourtant, il suffit de consulter les chiffres de la balance agricole pour constater que nous sommes en chute libre. Nos concitoyens n'ont plus les moyens d'acheter des produits bio, de qualité, d'acheter local et français. (*Mêmes mouvements.*)

Dans les cantines, les grandes surfaces, les collectivités locales, nos concitoyens achètent de plus en plus fréquemment des produits importés. Qui en profite ? Les importateurs. Qui en pâtit ? Nos agriculteurs. (*M. Aurélien Saintouls applaudit.*)

Contre la faim dans laquelle vous avez plongé le pays, quelle riposte proposez-vous ? Avancer de quarante-cinq jours la date de début des négociations commerciales entre fournisseurs et distributeurs... Êtes-vous sérieux quand vous prétendez que cette mesure permettra de répondre en urgence à la flambée des prix alimentaires ?

Vous répétez que la mesure fera miraculeusement baisser les prix des industriels, alors qu'aucun économiste, aucun décideur crédible ne peut prétendre que ce texte améliorera le quotidien des Français. Ce projet de loi sera même peut-être le premier de l'histoire de France à accélérer la hausse des prix alimentaires. C'est effarant et vous êtes dangereux. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Peut-être imaginez-vous que plus votre politique est effarante, mieux elle passera ?

Vous prétendez nous faire croire que nous vivons dans un monde de Bisounours, où les prix de notre alimentation dépendraient directement des coûts de production des industriels. Mais, madame la ministre déléguée, vous savez pourtant très bien que ce n'est pas le cas et que la moitié de la hausse des prix alimentaires s'explique par la hausse des marges des multinationales agroalimentaires, qui elles-mêmes nourrissent la rémunération des actionnaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

L'institut La Boétie l'indique depuis plusieurs mois (*Exclamations sur les bancs du groupe RE*), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque centrale européenne (BCE) le reconnaissent, comme à peu près tout le monde – sauf vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Dans le monde de Bisounours auquel vous voulez nous faire croire, les coûts de production sont amenés à baisser. Sauf que ce ne sera pas le cas, et vous le savez très bien. Tous les organismes de prévision statistique prévoient que les prix de l'énergie continueront à grimper, comme le cours de nombreuses matières premières agricoles.

Soyons sérieux et confrontons-nous à la réalité : les coûts de production sont amenés à augmenter, les marges de l'industrie agroalimentaire augmenteront également – puisque vous ne faites rien pour les réguler –, tout comme le prix de détail des aliments. Votre projet de loi ne fera qu'accélérer cette hausse des prix. Tout le monde s'en rend compte, tout le monde vous alerte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Pierre Cazeneuve. Ce n'est pas vrai !

Mme Aurélie Trouvé. Les distributeurs qui ont été auditionnés nous l'ont dit, tout comme les transformateurs.

M. Charles Sitzenstuhl. Ils ont dit l'inverse !

Mme Aurélie Trouvé. Toutes les organisations de producteurs agricoles considèrent que ce projet de loi est un non-sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Il suffit de lire le récent communiqué conjoint du syndicat Jeunes Agriculteurs (JA) et de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Le Gouvernement est à présent seul.

Vous êtes dangereux, sauf pour les grandes multinationales de l'agroalimentaire, dont les marges n'ont jamais été aussi élevées dans l'histoire des statistiques. Voilà au moins une réussite à mettre à votre crédit ! (*Applaudissements et rires sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Alors que, par votre faute, nos concitoyens subissent les privations, les épreuves, la faim, vous attendez que l'orage s'éloigne, pariant que les problèmes finiront bien par passer.

M. Charles Sitzenstuhl. Nous attendons vos propositions !

Mme Aurélie Trouvé. Vous préférez laisser des millions de personnes dans la détresse, dans la faim, avec des carences nutritionnelles et des problèmes de santé chroniques, que de contraindre les grands patrons et les multinationales en réécrivant quelques alinéas du code du commerce. Il serait pourtant tout à fait possible d'encadrer les marges des multinationales, au moins pendant quelque temps, mais non : vous persistez et vous signez. Vous êtes dangereux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

La France insoumise, conformément au programme de la NUPES (« Ah ! » et rires sur les bancs du groupe RE), défend les deux seules mesures à la hauteur de la situation : le blocage à la baisse des marges des multinationales agroalimentaires (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES*) et l'indexation des salaires sur l'inflation. (*Mêmes mouvements.*)

Ce matin, j'ai écouté à la radio l'interview de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

M. Louis Boyard. Vous êtes courageuse !

Mme Aurélie Trouvé. En effet. M. Le Maire déclarait : « Je ne demande pas, j'obtiens et quand je n'obtiens pas, je décide. [...] Nous avancerons les négociations commerciales au 15 janvier ».

M. Charles Sitzenstuhl. Eh oui, ce n'est plus « Bruno demande », mais « Bruno décide » !

Mme Aurélie Trouvé. Nous connaissions « Bruno demande » ; c'est désormais « Bruno exige sans attendre le débat et le vote de l'Assemblée nationale ». (*Mêmes mouvements.*)

M. Sébastien Jumel. C'est « Bruno ignore » !

Mme Aurélie Trouvé. Puis-je rappeler à M. le ministre de l'économie que l'Assemblée nationale existe encore et que les députés ont été élus par le peuple, ne lui en déplaît ? Si ce soir notre assemblée juge que ce projet de loi est dangereux et inutile, comme je le pense,...

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Ce texte ne peut pas être à la fois dangereux et inutile ! Choisissez !

Mme Aurélie Trouvé. ...et qu'elle le rejette, le Gouvernement devra en tenir compte, parce que nous vivons encore dans une démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Vous, les extrêmes libéraux qui composez le Gouvernement, êtes dangereux.

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Arrêtez ! Un peu de décence !

Mme Aurélie Trouvé. Il est de notre responsabilité de vous stopper. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

Mme la présidente. Sur la motion de rejet préalable, je suis saisie par le groupe Renaissance d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Nous en venons aux explications de vote.

La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel (GDR-NUPES). J'aurai l'occasion de vous dire dans quelques instants tout le bien que je pense de ce texte, mais sachez d'ores et déjà que les membres du groupe GDR-NUPES souscrivent à la demande de rejet préalable de ce texte. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Tout d'abord, sur le fond, vous ignorez les conclusions d'économistes dont les positions sont pourtant, *a priori*, proches des vôtres. Alors qu'une étude du FMI parue cet été indique que « la hausse des bénéfices des entreprises a été le principal moteur de l'inflation en Europe au cours des deux dernières années », vous refusez de vous saisir des questions posées par ces profits, ces superdividendes. Pourtant, l'inflation fait mal aux vies ; ses effets se lisent au quotidien sur le visage de nos concitoyens.

De même, récemment, par la voix de son chef économiste, la BCE a souligné que l'inflation n'est pas liée à l'augmentation des salaires, mais aux marges des entreprises. Votre refus idéologique – comment le qualifier autrement ? – de vous attaquer à la répartition des marges est donc l'illustration d'un renoncement à lutter efficacement contre une inflation qui s'enkyste.

Et que dire des dégâts collatéraux du texte ? Je vous le demande solennellement, sortez les produits laitiers de ces négociations anticipées : l'agriculture risque d'être fragilisée par ce projet de loi, et le lait profondément bousculé par les négociations, dont les bénéfices risquent d'être inversement proportionnels à l'effort des agriculteurs. Ainsi, chez moi, dans le pays de Bray, Danone achète le litre de lait 41 centimes aux agriculteurs. Je vous mets au défi de le trouver à ce prix-là dans n'importe quel magasin de Dieppe ou des alentours. Cela signifie que deux ou trois acteurs font leurs marges et se gavent au passage, au détriment de ceux qui assurent notre souveraineté alimentaire et des Français qui n'en peuvent plus de se serrer la ceinture.

Tout milite donc pour que nous votions cette motion de rejet préalable. (*M. Jean-Marc Tellier applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à M. David Taupiac.

M. David Taupiac (LIOT). Ce projet de loi qui entend lutter contre l'inflation cumule les failles et les défauts. On nous l'a présenté dans la précipitation – nous avons débuté son examen la semaine dernière. Son adoption d'ici début novembre nous impose un débat accéléré et, une fois de plus, l'étude d'impact est lacunaire.

Son impact, justement, est incertain. Il est vrai que le prix de certaines matières premières baisse. Mais combien d'autres continuent d'augmenter ? Qui peut garantir que la grande distribution ramènera ce bras de fer face aux grands industriels – sans parler des effets de bord ? Les PME, les ETI et les agriculteurs redoutent d'être affaiblis dans leurs négociations

face à la grande distribution. Baisser les prix, oui, mais pas au détriment des plus faibles maillons de la chaîne agroalimentaire !

Le jeu en vaut-il la chandelle ? Vous espérez, en tout et pour tout, gagner six semaines sur l'inflation sans être en mesure de garantir que les prix baisseront effectivement. Les Français attendaient mieux. Pour ma part, j'aurais souhaité une forme de contrôle des marges tout au long de la chaîne de valeur.

Néanmoins, nous ne voterons pas cette motion de rejet préalable, car ce texte est la seule option pour débattre des mesures permettant de lutter contre l'inflation, et nous souhaitons défendre nos amendements pour l'améliorer.

En conclusion, je veux dire que le groupe LIOT condamne sans réserve l'offensive terroriste à l'encontre des populations israéliennes. (*Mme Delphine Batho applaudit.*) Nous faisons part de notre solidarité et de notre soutien au peuple israélien et adressons nos condoléances aux familles touchées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

M. Pierre Cazeneuve (RE). Nous voici réunis une nouvelle fois pour repousser une motion de rejet préalable de La France insoumise, qui s'exerce à nouveau à son jeu préféré : celui de dire non à tout, sans raison, juste pour le plaisir de dire non. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

À force, c'est épuisant – même si, malheureusement, nous commençons à nous y habituer.

Mme Andrée Taurinya. C'est tout ce que vous avez comme arguments ?

M. Pierre Cazeneuve. Le groupe Renaissance est, bien évidemment, favorable à ce texte et aux mesures proposées. Nous aborderons le débat avec beaucoup de modestie et d'humilité.

M. Louis Boyard. Cela vous ressemble tellement, la modestie et l'humilité !

M. Pierre Cazeneuve. Effectivement, le projet de loi n'est pas une réponse globale à tous les problèmes liés à l'inflation que vivent les Français au quotidien. Mais répondre de manière simpliste à des problèmes compliqués, cela porte un nom : le populisme ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*) C'est votre posture à longueur de journée et c'est cela qui est très dangereux !

Cette motion de rejet n'est pas à la hauteur des problèmes.

M. Arnaud Le Gall. Nous n'avons pas de leçons à recevoir !

M. Pierre Cazeneuve. Les Français ne peuvent plus tout mettre dans leur caddie ; vous l'avez rappelé, les statistiques sont claires. Nous partageons certains constats concernant l'urgence et les difficultés de nombreux Français. Mais ces difficultés nous imposent un débat serein et respectueux, afin de trouver les meilleures mesures pour protéger le pouvoir d'achat de nos concitoyens et améliorer leur quotidien.

En outre, que faites-vous des débats constructifs qui ont eu lieu en commission ? Avec tous les groupes, et en lien avec la ministre déléguée, nous avons réussi à avancer de manière coordonnée sur deux mesures symboliques : la suppression du seuil et l'allongement de la durée de négociation.

C'est pourquoi nous voterons contre cette motion de rejet préalable. Nous avons à cœur de débattre de ce texte, favorable au pouvoir d'achat des Français. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

M. Hadrien Clouet. Vous rejetez tout ! Vous êtes contre tout !

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Meizonnet.

M. Nicolas Meizonnet (RN). Nous pourrions être tentés – très tentés, même – de voter pour cette motion de rejet si celle-ci n'émanait pas des députés de La France insoumise, dont le programme économique est désastreux et qui, face à l'inflation galopante, n'ont pour seule proposition que le blocage des prix, y compris sur des produits que l'on importe – notamment le gaz ou le gazole –, alors que cela aboutirait à des pénuries et à la ruine de nombreux travailleurs. Il n'est pas nécessaire d'être bac + 10 pour le comprendre !

Il est vrai que mille et une raisons justifieraient que l'on rejette ce tout petit projet de loi, insignifiant face à la situation dramatique de nos concitoyens. Il est tellement insignifiant qu'on n'autorise pas les groupes d'opposition à faire leur travail. Ainsi, nos amendements essentiels sur l'encadrement des marges ont été rejetés, alors qu'ils auraient pourtant permis d'en finir avec les profiteurs de crise.

Il est tellement insignifiant qu'il ne s'attaque pas aux raisons structurelles de l'inflation, ni ne tient compte de mesures que nous soutenons depuis des mois : la baisse de la TVA sur toutes les énergies ou la TVA à 0 % sur un panier de cent produits de première nécessité – mesure adoptée par d'autres pays comme l'Espagne. Ce serait pourtant très bénéfique pour le pouvoir d'achat des Français.

Cela dit, puisque nous partageons l'objectif de voir les prix baisser dans les rayons des supermarchés, nous souhaitons que le débat ait lieu. Madame la ministre déléguée, notre position finale sur ce texte dépendra de votre capacité à accepter les améliorations que nous vous proposerons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Mes capacités sont limitées, je suis une femme. Je devrais être à la maison...

Mme la présidente. La parole est à Mme Mathilde Hignet.

Mme Mathilde Hignet (LFI-NUPES). Notre pays fait face à une situation de grave urgence alimentaire. Ainsi, 16 % des Français ne mangent pas à leur faim et l'inflation dépasse les 10 % sur certains produits alimentaires.

Pour faire face, depuis deux ans, vous avez multiplié les petites mesures. Ainsi, le trimestre anti-inflation n'était qu'un leurre, UFC-Que choisit le révélait en juin : si le prix de certains produits a diminué, d'autres ont vu leur prix stagner, voire augmenter. La situation est plus que critique et vous n'avez toujours pas mieux à nous proposer que ce projet de loi sans ambition, qui sonne creux. En effet, rien ne prouve que l'avancée des négociations entre les industriels et la grande distribution entraînera une baisse des prix dans les rayons. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Selon les distributeurs, une telle anticipation aura plutôt tendance à augmenter les prix. Pourquoi ? Parce que les industriels vont demander des hausses pour anticiper une nouvelle vague d'inflation – les prix de l'énergie sont repartis à la hausse et une telle hausse sera répercutée sur les prix en rayon.

Vous estimez que le prix de certaines matières premières agricoles a diminué et que cela entraînera une baisse des prix. Mais les syndicats agricoles, eux, craignent que les producteurs soient la variable d'ajustement des industriels pour faire baisser leurs prix ! (*Mme Nathalie Oziol applaudit.*)

En outre, autre conséquence négative, les fournisseurs issus de PME et d'ETI devront négocier après les multinationales. Ils seront donc désavantagés, car obligés de s'aligner sur les prix de ces dernières. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Bruno Millienne. Justement, non !

Mme Mathilde Hignet. C'est pour toutes ces raisons que le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale a déposé une motion de rejet préalable. Personne ne croit que l'anticipation des négociations commerciales permettra de faire baisser les prix des produits alimentaires. (*Mêmes mouvements.*) Pourquoi perdre notre temps avec ce texte ridicule ? Nous préférierions débattre de mesures favorables au pouvoir d'achat de nos concitoyens, comme le blocage des marges à la baisse ou l'indexation des salaires sur l'inflation. (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury.

M. Jérôme Nury (LR). Je comprends les doutes et le scepticisme de certains quant à l'efficacité des mesures prévues par ce texte. Le groupe Les Républicains est également réservé, voire très réservé. Si, à l'origine, nous avons craint qu'il s'agisse d'un effet de manche – ou de communication gouvernementale – visant à faire croire que tout est fait pour lutter contre l'inflation, votre bonne volonté en commission, madame la ministre déléguée, et nos échanges francs prouvent que, de bonne foi, vous voulez avancer, même modestement.

Certes, le texte est très peu ambitieux, mais il a le mérite de donner lieu à un débat. Et le débat doit avoir lieu, même sur les sujets qui n'y figurent pas, comme les carburants, sur lesquels le Gouvernement est en panne sèche alors qu'ils sont essentiels pour nos campagnes. C'est pourquoi nous ne voterons pas la motion de rejet préalable.

M. Sylvain Maillard. Très bien !

M. Louis Boyard. Vous n'êtes que trois !

M. Julien Dive. Il vaut mieux être seul que mal accompagné !

Mme la présidente. La parole est à Mme Anne-Laure Babault.

Mme Anne-Laure Babault (Dem). Même si les prix ne sont pas revenus au niveau de 2021, les baisses sont significatives sur les matières agricoles et nous espérons qu'elles seront répercutées sur les prix payés par les consommateurs. Après cette prochaine période de négociations commerciales, nous formons également le vœu que les distributeurs et les multinationales ciblés s'accorderont en ce sens plus tôt que prévu. Enfin, ce projet de loi est l'occasion d'aborder d'autres sujets cruciaux pour les négociations.

Le groupe Démocrate souhaite débattre et faire des propositions, c'est pourquoi il votera contre cette motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem et RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Benoit.

M. Thierry Benoit (HOR). Le groupe Horizons et apparentés votera naturellement contre la motion de rejet préalable. Madame Hignet, avec La France insoumise, vous plaidez pour le blocage des marges – mais sans doute vouliez-vous dire blocage des prix ?

Mme Aurélie Trouvé. Non, blocage des marges !

M. Thierry Benoit. Au blocage des marges, le groupe Horizons oppose le partage de la valeur.

Mme Sophia Chikirou. C'est du pipeau !

M. Thierry Benoit. Nous plaçons pour le partage de la valeur créée par les agriculteurs, par les transformateurs, au bénéfice des consommateurs.

En outre, madame la députée, vous souhaitez l'indexation des salaires sur l'inflation. Le groupe Horizons et apparentés plaide quant à lui depuis un an pour une conférence sociale sur les salaires. Eh bien, elle aura lieu le 16 octobre !

M. Sébastien Jumel. Pour les petits salaires seulement !

M. Thierry Benoit. Avec mes collègues du groupe Horizons et apparentés, je souhaite que tous les syndicats de salariés et d'entrepreneurs se mettent autour de la table gouvernementale et fassent des propositions pour tirer les salaires – notamment les bas salaires – vers le haut. Sur ce point, je vous rejoins : en France, il y a un sujet sur le Smic et les bas salaires.

Enfin, nous ne voterons pas votre motion de rejet préalable parce que ce serait faire fi du volontarisme de la ministre déléguée, Olivia Grégoire, en commission : on voit qu'elle recherche des solutions. Le rapporteur l'a rappelé, avancer les négociations commerciales de six semaines « peut » avoir un effet bénéfique pour les consommateurs français. C'est donc une possibilité, et non une certitude. Cela dit, cette anticipation de six semaines ne mange pas de pain, c'est pourquoi nous soutiendrons la proposition du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.)*

M. Louis Boyard. Ce sont les Français qui ne mangent plus de pain !

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Batho.

Mme Delphine Batho (Écolo-NUPES). Je profite de ce temps de parole pour interroger le Gouvernement et le rapporteur : où est la liste ? Le 31 août dernier, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, Bruno Le Maire, affirmait que « les industriels et les distributeurs s'engagent sur 5 000 références qui seront contrôlées par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Il y aura des contrôles sur les engagements qui sont pris [par les industriels et les distributeurs] : 5 000 produits dont les prix ne doivent plus bouger, ou bouger à la baisse. ». Il ajoutait : « Nous aurons la liste de ces produits, nous vérifierons que ces produits baissent bien ou n'augmentent pas [...] » et : « la baisse des prix, ce doit être tout de suite. »

Pourtant, la liste de ces 5 000 produits n'est pas dans le rapport de la commission. Si elle existe, elle n'est pas non plus mise à la disposition des consommateurs. Comment faire travailler le Parlement sur l'inflation sans qu'il ait les moyens de s'assurer de la traduction concrète des annonces régulières du Gouvernement ?

Les députés du groupe Écologiste-NUPES avaient eux aussi déposé une motion de rejet ; leurs amendements relatifs à la transparence des marges et à la *shrinkflation* ont été déclarés irrecevables. Dans ces conditions, ils voteront la motion de rejet. Par ailleurs, nous voulons une

réponse : où est la liste ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et LFI-NUPES. – M. Jean-Luc Fugit s'exclame.)*

Mme la présidente. Je mets aux voix la motion de rejet préalable.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	140
Nombre de suffrages exprimés	128
Majorité absolue	65
Pour l'adoption	38
contre	90

(La motion de rejet préalable n'est pas adoptée.)

M. Erwan Balanant. On a perdu une heure !

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la présidente. Dans la discussion générale, la parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel. Le moins que l'on puisse dire, c'est que depuis 2017, le monde, l'Europe et la France n'ont pas été épargnés par les crises – sans parler du cortège de mauvaises réformes promues par le Gouvernement. Paradoxalement, nous avons le sentiment que vous n'avez rien appris – ou pas grand-chose. La crise des gilets jaunes, étouffée, incarnait pourtant de légitimes colères face aux injustices sociales, fiscales et territoriales que l'étincelle des prix des carburants était venue raviver.

La crise du covid a révélé à quel point notre système de santé était malade et combien nos renoncements industriels avaient renforcé notre dépendance – pas seulement aux matières premières. La crise énergétique, accélérée par la guerre en Ukraine, s'est transformée au cours des derniers mois en une crise inflationniste qui touche tous les pans de la vie quotidienne – rien n'y échappe : énergie, carburant, alimentation, logement, etc. Cette inflation fait mal aux vies et se lit sur les visages des familles pour qui les débuts de mois ressemblent aux fins de mois.

Toutes ces crises, qui fracturent chaque jour un peu plus notre pays et vont jusqu'à fragiliser les fondements de la République, auraient dû militer pour le retour à un État fort, à un État stratège, à un État qui protège et qui prend soin, afin que la République soit présente partout et pour tous. Forcé est de constater qu'il n'en est rien. Faute de régulations volontaristes, vous laissez le marché faire son œuvre ; mais le marché ne marche pas.

Le texte qui nous est soumis, mais auquel vous ne croyez pas vous-mêmes – madame la ministre déléguée, je vous ai trouvée plus convaincante sur d'autres textes –, est l'illustration de la doctrine du laisser-faire des libéraux que vous êtes. Pire encore, en se contentant pour seule réponse d'avancer les négociations commerciales avec les grands groupes, il risque – vous le reconnaissez aujourd'hui – non seulement de fragiliser les PME et les PMI (petites et moyennes industries), déstabilisées par cette concurrence déloyale, mais surtout d'abîmer un peu plus notre souveraineté alimentaire. En faisant porter les baisses non pas sur les marges colossales de ceux qui n'ont pas connu les crises, mais sur les agriculteurs qui espéraient la concrétisation des lois Egalim 1 et 2, vous risquez de tirer vers le bas la rémunération de ceux qui nourrissent le pays.

Les jeunes agriculteurs et leurs organisations syndicales ne s’y trompent pas : ils sont vent debout, vous exhortent à avancer les clauses des négociations commerciales. Je vous redis mon inquiétude de voir chaque jour, chez moi, en pays de Bray, des éleveurs laitiers mettre la clef sous la porte. Rien d’étonnant à cela quand on sait que Danone leur achète le litre de lait 41 centimes ; je mets qui que ce soit au défi de le trouver à ce prix dans les rayons des magasins de Dieppe ou d’ailleurs.

Le groupe GDR soutiendra les amendements visant à sortir les produits laitiers de cette mauvaise mesure consistant à avancer les clauses des négociations commerciales. Je vous redis mon inquiétude de voir chaque jour, chez moi, en pays de Bray, des éleveurs laitiers mettre la clef sous la porte. Rien d’étonnant à cela quand on sait que Danone leur achète le litre de lait 41 centimes ; je mets qui que ce soit au défi de le trouver à ce prix dans les rayons des magasins de Dieppe ou d’ailleurs.

Tout cela va nous conduire à tenter de corriger votre texte pour en diminuer les impacts, notamment ceux des effets de seuil, que personne ne semble avoir perçus avant le travail en commission. Tout cela va nous conduire à réitérer l’idée selon laquelle, pour stopper l’hémorragie de l’inflation qui constitue un impôt injuste pour les gens, notamment pour les plus pauvres, il faut changer de braquet.

Dès le premier texte sur le pouvoir d’achat, nous avons fait des propositions sérieuses, concrètes et faciles à appliquer – je vois que cela fait bougonner notre collègue Balanant –...

M. Erwan Balanant. Je n’ai rien dit ! Calmez-vous, monsieur Jumel ! Je n’écoute même pas vos inepties !

M. Sébastien Jumel. Nous avons ainsi proposé d’indexer les salaires et les pensions sur le niveau des prix ; de mettre sur la table une TVA réduite ou une fiscalité différenciée pour les produits de première nécessité – sur les carburants, par exemple –, ainsi que de revenir aux tarifs réglementés pour l’électricité et le gaz ; d’accepter enfin, même si c’est pour vous contre nature, de toucher au grisbi en mettant à contribution les superprofits, en taxant les dividendes et en ouvrant le débat sur la répartition des marges, dont le FMI et la BCE eux-mêmes considèrent qu’elle est la première cause de la dérive inflationniste. Voilà ce que pourrait être un État fort, un État qui prend soin, un État stratège. En l’état actuel des choses, le groupe communiste s’oppose fortement à ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Anne-Laure Babault.

Mme Anne-Laure Babault. Cet hémicycle est le théâtre de bien des négociations. Il en existe un tout autre : celui des box de négociation, dans lesquels fournisseurs et distributeurs s’épuisent, des heures durant et dans des conditions difficiles – souvent au-delà de minuit –, avant le 1^{er} mars de chaque année. Par ce projet de loi, qui donne à réfléchir sur les relations commerciales entre distributeurs et industriels, le Gouvernement a souhaité avancer l’échéance des négociations commerciales entre les distributeurs et les multinationales au 15 janvier, tout en laissant les PME et les ETI négocier jusqu’au 1^{er} mars, espérant ainsi faire plus rapidement baisser les prix pour les consommateurs.

Le groupe Démocrate propose au contraire de valoriser les PME et les ETI. Connaissant bien le sujet, je sais combien il leur est difficile, face aux multinationales, de trouver leur place dans les rayons. L’objectif des négociations consiste à négocier un prix en échange de contreparties ; si ce texte

demeure en l’état, les PME et les ETI ne pourront négocier leur place de manière équilibrée en passant après les grandes marques.

C’est d’autant plus vrai cette année : le contexte de taux d’intérêt élevés va inciter les distributeurs à limiter leurs stocks, encore plus qu’à leur habitude ; ils choisiront des produits à forte rotation, réduiront l’offre et la concentreront sur les meilleures ventes des multinationales, restreignant drastiquement l’offre des petites marques. Or les consommateurs apprécient aussi la diversité qu’ils trouvent dans les rayons grâce aux produits locaux et aux produits de PME françaises. Le modèle économique actuel favorise particulièrement les distributeurs et les multinationales. En tant que parlementaires, il est de notre responsabilité de nous saisir de ce sujet afin de protéger les consommateurs.

Par ailleurs, la politique des prix bas, défendue avec force par certains distributeurs, dessert la santé des Français. À cet égard, je tiens à signaler la dernière campagne publicitaire de l’enseigne Leclerc, qui invite ses clients à sacrifier une alimentation de qualité pour faire de petites économies pouvant ensuite être répercutées sur des loisirs, sans tenir compte du temps long et de l’impact de la malbouffe sur la santé.

M. Erwan Balanant. Scandaleux !

Mme Anne-Laure Babault. Cette campagne pose la question de la place de l’alimentation dans notre budget, ainsi que celle du partage de la valeur entre distributeurs, industriels et agriculteurs.

M. Thierry Benoit. Très bien !

Mme Anne-Laure Babault. Nous avons pour objectifs la souveraineté alimentaire et la transition écologique agricole, mais les premiers prix et les produits ultratransformés ne nous permettront pas de les atteindre. À cet égard, j’aimerais saluer les récents propos de Mme la ministre déléguée : il est temps de nous réapproprier notre cuisine.

Le groupe Démocrate défend avec constance cette conviction ainsi que l’exigence d’une alimentation de qualité et d’une meilleure protection des agriculteurs, des PME et des ETI. C’est pourquoi nous avons déposé plusieurs amendements basés sur la différenciation entre les multinationales d’une part, les PME et les ETI d’autre part. Ce projet de loi est l’occasion d’inscrire, à titre temporaire, cette différenciation dans le code de commerce. Nous proposons donc que la date butoir pour les négociations des PME et des ETI soit fixée quinze jours plus tôt que celle des multinationales – le 31 décembre pour les premières et le 15 janvier pour les secondes.

Si certaines chartes proposent déjà de signer un accord entre PME et distributeurs dès le 31 décembre, 25 % seulement des PME trouvent un accord avant cette date, quand les 75 % restants négocient jusqu’au 1^{er} mars. Pour que cette mesure soit applicable, le groupe Démocrate proposera également d’avancer au 15 novembre l’envoi des CGV et des tarifs.

Enfin, il nous semble important de sécuriser la filière laitière, déjà en souffrance ; l’un de nos amendements vise à l’exclure des négociations anticipées pour préserver ses revenus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – Mme Sandrine Rousseau et M. Sébastien Jumel applaudissent également.*)

Nous soutenons l’initiative du Gouvernement visant à influencer sur la baisse des prix et espérons que la négociation entre les distributeurs et les industriels le permettra. Le

groupe Démocrate soutiendra ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe RE.*)

M. Sébastien Jumel. Là, par contre, je n'applaudis pas !

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

M. Pierre Cazeneuve. Le rapporteur l'a indiqué : ce projet de loi est simple, mais il n'est pas simpliste. (*M. Sébastien Jumel sourit.*) Il vise à avancer de quarante-cinq jours les négociations commerciales, afin de répercuter au plus tôt sur le pouvoir d'achat des Français la baisse des prix constatée sur nombre de matières premières et sur le marché de l'énergie. Rien n'est simpliste lorsqu'il est question du pouvoir d'achat et de ses multiples déterminants. C'est pourquoi le présent débat est important ; j'espère qu'il portera ses fruits.

Le groupe Renaissance est bien sûr favorable à cette initiative ; comme je l'ai dit en commission, il aborde cette discussion avec humilité. Humilité tout d'abord parce que la situation économique et sociale de certains de nos concitoyens est difficile, comme l'a rappelé Mme Trouvé dans sa défense de la motion de rejet préalable et comme en témoigne le recours massif à l'aide alimentaire. Selon les derniers chiffres publiés par l'Insee, en 2023, plus de la moitié des Français ont modifié leurs habitudes de consommation alimentaire.

Humilité ensuite parce que ces mesures présentent une part d'incertitude. Nous voulons avancer l'échéance des négociations parce que nous croyons en la capacité de la grande distribution à négocier à la baisse un nombre important de prix, étant donné que ceux d'un nombre important de matières premières et de l'énergie ont déjà commencé à baisser. Cependant, une certaine incertitude demeure et cette mesure constitue une partie seulement de la solution...

M. Grégoire de Fournas. On ne sait pas trop !

M. Pierre Cazeneuve. ...visant à accompagner les nombreuses dispositions instaurées par le Gouvernement et la majorité pour protéger le pouvoir d'achat des Français : le bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie ; le chèque pour les gros rouleurs, qui sera reconduit dans le projet de loi de finances pour 2024 si celui-ci est adopté ; les revalorisations des minima sociaux, des bourses, des aides personnelles au logement. Ces mesures pragmatiques et ciblées visent à aider les Français et à protéger leur pouvoir d'achat. (*Mme Sophia Chikirov s'exclame.*) Nous croyons à cela et nous pensons pouvoir aller plus loin ; c'est la raison de cette mesure, certes simple et modeste, mais loin d'être simpliste, dans un écosystème compliqué.

Humilité enfin parce que nous abordons la question très sensible de la répartition des marges et de la valeur entre ceux qui nous nourrissent, ceux qui distribuent et ceux qui consomment. En commission, notre collègue Richard Ramos a eu une excellente formule : « La crise que nous traversons ne doit pas nous faire croire [...] que le prix bas, c'est le bon prix. Ce qu'il faut chercher [...], c'est le juste prix ». En commission, l'ensemble des groupes a exprimé la volonté de mettre à plat un ensemble de dispositions relatives à la transparence des marges.

Je remercie la ministre déléguée, qui a annoncé la création d'une mission gouvernementale transpartisane, relative aux négociations commerciales au sens large. Je redis la volonté du Président de la République de mettre à plat, de nouveau, la question de l'encadrement et de la transparence des marges. Lors du quinquennat précédent, la majorité a beaucoup agi, en adoptant les lois Egalim 1, Egalim 2 et Descrozaille.

Le chemin est encore long, nous devons poursuivre dans cette voie. En effet, derrière les Danette, les boîtes de cassoulet et les paquets de pâtes, il y a les agriculteurs qui travaillent et nourrissent les Français et les Françaises. Au nom du groupe Renaissance, je redis notre soutien à ce texte. Nous aborderons l'examen des amendements en faisant preuve d'un esprit d'ouverture. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Meizonnet.

M. Nicolas Meizonnet. Est-ce donc tout ce dont vous êtes capable ? Alors que la précarité alimentaire gagne chaque jour du terrain, dans un pays qui compte désormais 10 millions de pauvres, alors qu'un Français sur trois déclare ne pas manger à sa faim, qu'un Français sur deux se prive de viande ou de fruits et légumes frais, que les Restos du cœur sont désormais contraints de réduire leur nombre de bénéficiaires, je vous repose la question, madame la ministre déléguée : est-ce donc tout ce dont vous êtes capable ?

Depuis trois ans, alors que les Français subissent l'inflation, vous tâtonnez en multipliant vainement les coups de communication tandis que des multinationales s'en mettent plein les poches ; nos concitoyens souffrent de votre inaction.

Inlassablement, le ministre Bruno Le Maire nous a livré ses analyses économiques erronées, affirmant alternativement que « nous [étions] au pic de l'inflation » et que le pic était derrière nous. Inlassablement, il est allé demander aux géants de l'industrie et de la distribution d'avoir l'amabilité de bien vouloir fournir quelques efforts, au point de se voir affublé de ce surnom qui lui va si bien : « Bruno demande ». Eh oui, hélas, Bruno demande mais n'obtient rien !

Face à cette absence totale de résultats, le gouvernement d'Élisabeth Borne a décidé d'agir. Sa première mesure relève du génie : la vente à perte du carburant. Mais le génie reste incompris et la mesure, balayée d'un revers de la main par les distributeurs, est renvoyée aux oubliettes des fausses bonnes idées de l'histoire.

La deuxième mesure, presque aussi hasardeuse que la première, consiste à avancer de six semaines la date des négociations commerciales entre les fournisseurs et les distributeurs, afin de voir si, sans la moindre injonction ni la moindre contrainte, ces derniers ne consentiraient pas, tout de même, à baisser un petit peu les prix. Du comique au tragique, il n'y a souvent qu'un pas. Le texte indigent et dérisoire que vous nous proposez revient à tirer à pile ou face l'espoir de voir le pouvoir d'achat des Français s'améliorer.

Au fond, « la fin de l'abondance », annoncée par Emmanuel Macron, est peut-être un projet politique qui vise à accroître la pauvreté de nos compatriotes et à faire disparaître inexorablement les producteurs locaux. En effet, dans ma circonscription, en vingt ans, deux tiers des bateaux de pêche ont cessé leur activité ; des dizaines d'exploitations agricoles disparaissent chaque semaine ; un agriculteur se suicide tous les deux jours. Dès 2028, notre pays, dont la filière laitière était pourtant l'une des plus productives du monde, deviendra importateur net de lait.

Je vous le dis haut et fort : il est hors de question de s'y résoudre ! Si, dans une économie ouverte, nous n'avons pas – ou peu – de prise sur certaines causes de l'augmentation des prix, certaines décisions politiques auraient pu être évitées quand d'autres auraient dû être prises.

En refusant d'abandonner vos dogmes – soumission à l'Union européenne et libéralisme absolu –, vous avez laissé les agriculteurs et les producteurs désarmés face à une concurrence déloyale toujours plus féroce. Vous avez béatement accepté les règles du marché européen, dont les conséquences sont dévastatrices pour nos intérêts stratégiques et pour la compétitivité de nos entreprises. Vous avez refusé toute intervention de l'État dans les négociations entre les fournisseurs et les distributeurs, persuadés que le mécanisme de la main invisible ferait son travail – avec le résultat que l'on connaît.

Votre naïveté est coupable. Les députés du groupe Rassemblement national soutiennent que l'urgence de la situation exige des mesures exceptionnelles. Lorsque le marché engendre des inégalités et des injustices, alors c'est à la puissance publique de reprendre la main. Les multinationales – industriels comme distributeurs – ne doivent plus faire ce qu'elles veulent. Leurs marges doivent être encadrées en instaurant, d'une part, un plancher afin de garantir des revenus décents aux producteurs et aux agriculteurs, d'autre part, un plafond par la création d'une taxe sur les superprofits. Il sera mis un terme tant aux marges abusives qu'aux profiteurs de crise, l'un et l'autre néfastes aux consommateurs.

Pour cela, il faut en appeler à la responsabilité des acteurs économiques. La liberté s'accompagne toujours de la responsabilité. Il faut donner à la loi toute sa force, afin que ceux tentés d'avoir des comportements peu scrupuleux soient contraints d'y renoncer. Nous aurons l'occasion de vous soumettre des propositions en ce sens au cours du débat.

Hélas, encore une fois, nous craignons que votre sectarisme ne l'emporte, au détriment des Français. Selon Voltaire, « le meilleur gouvernement est celui où il y a le moins d'hommes inutiles ». Madame la ministre déléguée, la manière dont vous accueillerez les propositions de bon sens que nous vous ferons à l'occasion de l'examen du texte permettra de déterminer à quelle catégorie vous appartenez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Une chose est sûre, je ne suis pas un homme inutile, puisque je suis une femme !

Mme la présidente. La parole est à Mme Mathilde Hignet.

Mme Mathilde Hignet. L'ambition de ce projet de loi était pourtant simple : faire face à l'augmentation des prix alimentaires. Alors que tous les acteurs du secteur vous alertent sur le fait qu'avancer les négociations commerciales n'entraînera pas une baisse des prix, mais pourra au contraire se traduire par leur augmentation, vous persistez dans cette idée.

Les ménages français sont essorés par l'augmentation des prix alimentaires, de l'énergie, ou encore des loyers. Le panier de trente-sept produits du quotidien coûte 20 euros de plus au mois d'août 2023 qu'un an auparavant ; un Français sur six ne mange pas à sa faim ; les Restos du cœur s'attendent à servir 170 millions de repas cette année – soit 30 millions de plus qu'en 2022. Pour la première fois, environ 150 000 personnes ne pourront pas bénéficier d'un repas et les quantités de ceux qui seront servis seront réduites. Les files d'attente pour bénéficier d'une aide alimentaire grossissent, car les prix augmentent alors que les salaires ne suivent pas ; en 2023, les hausses de salaire devraient atteindre 4,5 % en moyenne alors que l'inflation s'élèvera à 5 %.

Face à cette situation dramatique, votre gouvernement est en faillite politique.

Soudain, vous avez une révélation et vous proposez d'avancer les dates des négociations commerciales. Waouh, quelle ambition ! Si vous voulez être pris au sérieux, faites des propositions sérieuses. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Nous attendons des mesures d'urgence efficaces. On ne peut attendre des multinationales de l'agro-business – les mêmes qui se sont gavées toute l'année avec l'inflation – qu'elles renégocient avec la grande distribution pour faire baisser les prix.

Thomas Grjebine, responsable du programme macroéconomie et finance internationales au Centre d'études prospectives et d'informations internationales, indique que trois secteurs d'activité ont bel et bien renforcé leurs marges entre la fin de l'année 2019 et le deuxième trimestre de l'année 2023. L'agroalimentaire, dont le taux de marge a atteint 49 %, soit 9 points de plus qu'avant la crise, se place sur la deuxième marche du podium. Je répète donc ma question : croyez-vous que ceux qui nourrissent l'inflation alimentaire depuis des mois vont s'arrêter maintenant ?

Les négociations ne doivent pas être menées en vase clos entre l'agro-industrie et la grande distribution, en laissant de côté tous les autres acteurs du secteur alimentaire. D'abord, les agriculteurs risquent d'être une fois de plus considérés comme une variable d'ajustement par les industriels pour faire baisser leur prix. La loi dite Egalim 2 visait à prendre en compte les coûts de production agricole, mais il n'en est rien. Les agriculteurs vous le disent, et vous ne faites rien pour que cette mesure soit respectée. Les syndicats agricoles réfutent l'argument de la diminution des coûts de production. Les derniers chiffres de l'Insee révèlent que les charges des agriculteurs ont significativement augmenté. Au mois de juillet 2023, l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole avait augmenté de 18 % par rapport à 2021.

Ensuite, les petites et moyennes entreprises, ainsi que les entreprises de taille intermédiaire, ont totalement été oubliées dans ce texte. Avancer les négociations commerciales entre la grande distribution et les multinationales de l'agroalimentaire risque de les contraindre à négocier en dernier et de réduire leurs marges de manœuvre, alors même que nous devrions protéger ces entreprises à taille humaine, qui font vivre les territoires. En commission, M. le rapporteur nous a indiqué que, parmi ces entreprises, certaines ne pourraient pas renégocier dans un délai aussi court. Dans ce cas, n'avancions pas la date butoir des négociations commerciales.

Enfin, les consommateurs sont laissés sur le bord du chemin. Or ils ont besoin de véritables mesures d'urgence ! Que faisons-nous pour aider les ménages à passer l'hiver, alors même que les factures d'énergie continuent à augmenter ?

M. Alexis Izard, rapporteur. On avance la date des négociations !

Mme Mathilde Hignet. Que faisons-nous pour les familles qui ont eu du mal à faire face à l'augmentation de 11,4 % du prix des fournitures scolaires, qui doivent choisir entre payer le loyer ou faire le plein du frigo ? Ce sont toujours les mêmes qui payent, alors que certains s'enrichissent. Il faut sortir de l'illusion de la main invisible du marché qui parviendrait à réguler les prix.

Alors que tout porte à croire que ce texte n'aura aucun effet, il est urgent que le Gouvernement propose un véritable plan d'urgence alimentaire, et non des mesurette inefficaces. Les salaires doivent augmenter autant que l'inflation. Les marges des industriels et de la grande distribution doivent être bloquées à la baisse. Sans ces mesures, la situation ne s'améliorera pas. Vous l'avez dit, madame la ministre

déléguée, chaque jour compte pour rendre du pouvoir d'achat aux Français. Alors, soyez à la hauteur des enjeux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPEES.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury.

M. Jérôme Nury. Le projet de loi qui nous réunit aujourd'hui vise à revoir, de manière exceptionnelle, les règles sur les négociations commerciales pour essayer de lutter contre l'inflation. Il est examiné après de riches échanges en commission, dont je salue la qualité. Nous souhaitons continuer dans cette voie en séance pour éviter que le débat ne devienne caricatural. En effet, l'inflation est très concrète pour les Français. Faire ses courses devient angoissant pour une grande partie de nos concitoyens, qui sont bien souvent à l'euro près.

Madame la ministre déléguée, en commission, j'évoquais le fait que travailler ensemble, c'est se dire les choses. Reconnaissons-le, de sérieux doutes subsistent quant aux réels effets positifs sur le pouvoir d'achat des Français que le projet de loi aurait. Finalement, aucune disposition ne porte sur le prix des carburants alors que c'est un sujet majeur pour nombre de nos concitoyens.

Il faut dire que la mesure énarco-technocratique, imaginée par un cerveau néoléniniste au sein d'un cabinet ministériel et consistant à vendre à perte l'essence et le gazole,...

M. Sébastien Jumel. Je ne sais pas où sont les léninistes dans le cabinet de la ministre !

M. Jérôme Nury. ...s'est heurtée à la dure réalité de notre économie de marché : ce sont bien les entreprises qui décident encore à quel prix elles souhaitent vendre un produit. En effet, le litre de gazole à 2 euros est intenable pour toutes celles et tous ceux qui n'ont d'autre choix que de prendre leur voiture au quotidien. Avec des carburants trop chers, c'est le porte-monnaie des ruraux qui trinque et la vie dans les campagnes qui se trouve affectée. Il est donc urgent de prendre des dispositions plus importantes que des mesurette, afin de lutter contre l'inflation du coût des déplacements. Ainsi, il convient de moduler la fiscalité pour faire sérieusement baisser les prix à la pompe pour tous.

Quant à l'article restant, force est de constater qu'il ne fait pas l'unanimité. Manifestement, certains sont heurtés que la représentation nationale défende les entreprises françaises, notamment les PME. Oui, je le dis et le répète : le tissu industriel français est fragile. La hausse des coûts de l'énergie, les investissements massifs dans la transition environnementale ou l'appel à la hausse des salaires sont autant de coûts supplémentaires qu'il faut répercuter sur le prix du produit.

Rien ne nous permet d'affirmer que faire passer les plus gros industriels avant nos PME dans ces négociations commerciales, comme cela est prévu dans le texte, entraînera une baisse massive des prix. En revanche, on peut légitimement penser que ces industriels en tireront des avantages considérables en matière de référencement, de placement en rayons ou de promotions, au détriment des PME, dont la présence est si importante dans nos territoires.

Il ne faudrait pas que le remède soit pire que le mal.

M. Grégoire de Fournas. Nous sommes d'accord !

M. Jérôme Nury. Pour faire avancer la discussion, nous défendrons le renforcement des sanctions contre une partie de la grande distribution, qui préfère passer à l'étranger plutôt que de respecter la loi française, et une révision du calendrier des négociations ou du seuil des 150 millions, qui pourrait être aligné sur la norme européenne de 350 millions.

Nous serons vigilants sur deux autres points. Premièrement, la filière lait, qu'il faut considérer dans son ensemble, doit être exclue du dispositif ; la différence de calendrier n'y serait pas comprise. Deuxièmement, nous pouvons discuter d'une modification de la date butoir, mais nous devons en conserver une dans le projet de loi. Cette notion joue en effet un rôle majeur dans le respect de notre agriculture et de notre souveraineté alimentaire.

Vous l'aurez compris, le groupe LR s'inscrit dans une démarche constructive pour combattre l'inflation. À deux conditions, toutefois : les solutions proposées doivent être véritablement efficaces et ne fragiliser ni nos agriculteurs ni nos PME. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. David Taupiac.

M. David Taupiac. Cela fait deux ans que l'inflation s'est installée dans le quotidien des Français, qui observent avec inquiétude les prix flamber, et cela fait également deux ans que Bruno Le Maire nous promet des jours meilleurs sans que jamais cela ne se concrétise. Rappelez-vous : en novembre 2021, le ministre de l'économie qualifiait l'inflation de « temporaire » ; depuis, il a réitéré cette déclaration chaque année, y compris en 2023, annonçant le reflux des prix pour la fin de l'été. Nous y sommes, et nous ne voyons toujours rien venir !

Or un tiers des Français n'ont désormais plus les moyens de faire trois repas par jour. La situation est tellement critique que les Restos du cœur s'approprient, pour la première fois de leur histoire, à refuser des bénéficiaires.

Je reconnais bien volontiers qu'il n'y a pas de solution facile : Bercy n'a la main ni sur les cours de l'énergie ni sur ceux des matières premières agricoles. Mais je m'inquiète d'un manque de volonté politique : cette majorité ne nous propose qu'un ensemble de mesures peu contraignantes, aux effets limités.

Sans doute invoquerez-vous, madame la ministre, la revalorisation du Smic et des minima sociaux, mais c'est oublier que l'on vit mal avec si peu. Et que dire des bas salaires, qui sont à la peine ?

M. Sébastien Jumel. Eh oui !

M. David Taupiac. Vous arguerez également des aides ciblées, en omettant de dire qu'elles sont moins importantes cette année que l'année dernière alors même que les prix n'ont cessé d'augmenter.

Vous serez certainement moins prolixes s'agissant de la fausse bonne idée que fut la vente à perte du carburant.

M. Nicolas Meizonnet. Ça, c'est sûr !

M. David Taupiac. Pas besoin de s'épancher non plus sur sa petite sœur, la vente à prix coûtant : les Français n'en perçoivent pas l'effet sur leur porte-monnaie. Quant au trimestre anti-inflation, cet outil de communication du Gouvernement et des distributeurs, il n'aura servi qu'à modérer quelques hausses de prix sans permettre un véritable contrôle des marges des distributeurs.

Reste la dernière idée en date : avancer de six semaines les négociations commerciales entre la grande distribution et les plus gros industriels. Le raisonnement est simple : puisque le cours de certaines matières premières agricoles diminue, il faut répercuter au plus vite cette baisse dans les rayons.

C'est un pari. D'abord, parce que les coûts de production des industriels continuent de croître. Vous n'êtes pas sans savoir que la baisse des prix des matières premières n'est pas généralisée : si le blé voit son cours diminuer, celui du sucre

atteint des sommets. N'oubliez pas non plus que les factures énergétiques des entreprises restent exorbitantes et que l'on ne revient pas sur une hausse de salaire une fois qu'elle a été accordée. Dans ces conditions, miser sur une baisse des prix des industriels relève de la gageure.

Ensuite, parce que la puissance publique n'intervient pas dans les box de négociation. Personne ne peut donc certifier que la grande distribution parviendra à imposer une baisse de prix aux entreprises.

Par ailleurs, je ne perds pas de vue les inquiétudes légitimes des agriculteurs. Ceux qui produisent restent le maillon le plus fragile de la chaîne agroalimentaire ; ils pourraient être les premières victimes des pressions exercées par une grande distribution qui cherche à diminuer son coût d'achat, d'autant que les contrôles de la DGCCRF demeurent insuffisants pour garantir la non-négociabilité de la matière première.

En outre, en bouleversant le calendrier des négociations commerciales, vous risquez d'affaiblir les ETI et les PME. Le projet de loi prévoit en effet que seuls les plus gros industriels seront concernés par l'avancée de la date butoir. Aussi avons-nous été nombreux à être alertés par les petites entreprises de nos territoires, qui redoutent de se retrouver exclues des rayons. Leurs inquiétudes sont légitimes : nous connaissons tous les capacités des multinationales à cannibaliser les budgets et les rayons de la grande distribution.

Le rapporteur propose désormais d'asseoir tout le monde à la table des négociations au même moment. C'est mieux, mais les PME auront-elles seulement les moyens humains et matériels de faire face à des négociations commerciales précoces ?

En résumé, rien ne dit que cette grand-messe aboutira à une spectaculaire baisse des prix. Les incertitudes sont trop nombreuses. Vous faites, par ce projet de loi, une promesse aux Français que vous n'êtes pas certains de tenir. Que leur direz-vous si ces négociations commerciales débouchent sur une hausse des prix anticipée ? Surtout, que ferez-vous ? *(M. Alain David applaudit.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Johnny Hajjar.

M. Johnny Hajjar. En 2022, dans la France hexagonale, l'inflation a connu un niveau jamais égalé depuis près de quarante ans. Les prix des produits alimentaires, en particulier, ont explosé, enregistrant une augmentation de plus de 21 % sur deux ans. Dans le même temps, les revenus de la majorité des Français de l'Hexagone stagnaient.

Dans les territoires dits d'outre-mer, malgré la départementalisation, intervenue il y a près de quatre-vingts ans, la situation est structurellement pire, car la vie y est globalement plus chère de plus de 40 %. À cela s'ajoutent toutes les difficultés et les crises conjoncturelles : guerres, changement climatique... En effet, depuis la crise liée au covid-19, c'est la catastrophe, car les prix ont explosé dans tous les domaines, notamment ceux du transport de passagers et de marchandises, et de l'alimentaire, alors que, dans ces territoires, les revenus sont les plus bas de France. Cet état de fait provoque donc un accroissement important de la précarité, de la pauvreté et du chômage.

Les inégalités, en particulier de niveau de vie, entre un Français vivant dans l'Hexagone et un Français vivant outre-mer se sont considérablement creusées. En 2022, un même panier de produits coûtait près de 50 % plus cher à La Réunion, en Martinique ou en Guadeloupe. L'enquête de

l'Insee réalisée la même année a révélé que les écarts de prix, notamment sur les produits alimentaires, n'ont jamais été aussi importants.

Partout, les associations caritatives, les banques alimentaires, les ménages, les associations, les très petites entreprises (TPE) et les PME, et jusqu'aux collectivités locales, témoins majeurs de proximité, elles-mêmes en souffrance, tirent la sonnette d'alarme.

Car, paradoxalement, malgré la grande souffrance de la très grande majorité des Français de l'Hexagone et de ceux des territoires dits ultramarins, malgré les crises multiples, les grands groupes, les grands fournisseurs et les grands distributeurs n'ont cessé d'enregistrer des bénéfices records. Les marges des industries agroalimentaires sont passées de 28 % à 48 % entre le premier trimestre de 2021 et le premier trimestre de 2023. Au cours de cette même période, les profits bruts de l'industrie agroalimentaire sont passés de 3,1 milliards d'euros à 7 milliards.

M. Sébastien Jumel. Eh oui !

M. Johnny Hajjar. La commission d'enquête parlementaire sur le coût de la vie dans les collectivités territoriales régies par les articles 73 et 74 de la Constitution, dont j'étais le rapporteur, nous a permis d'identifier clairement les causes de cette vie chère insupportable. Mon rapport, adopté le 20 juillet dernier, met ainsi en lumière la présence active et dynamique de monopoles et d'oligopoles faiseurs de prix.

Fournisseurs, grossistes et distributeurs se sont, à la faveur d'une concentration verticale et horizontale, considérablement consolidés depuis de nombreuses années. Cumulant marges avant et arrière et s'abstenant de déposer leurs comptes bien que la loi l'impose, ils prennent en otage l'ensemble des peuples et populations d'outre-mer.

Mais il n'y a pas de fatalité : des solutions existent. Elles figurent dans mon rapport – de près de 400 pages – sur la vie chère, que je vous remets officiellement aujourd'hui, madame la ministre. Tout en prenant en compte les réalités, les singularités et les différences des territoires dits ultramarins, nous proposons près de soixante-dix solutions. Chaque territoire, chaque gouvernance pourrait choisir les mesures qu'il souhaite mettre en œuvre en fonction de sa situation propre, et ce, grâce à l'installation d'états généraux de la vie chère et du pouvoir d'achat dans chaque territoire.

Oui, il faudra plusieurs textes de loi, dont une loi d'orientation spécifique aux outre-mer, pour régler le problème de la vie chère sur le fond, concrètement et réellement, à partir d'au moins quatre déterminants : le niveau des revenus, le niveau des prix, le sous-financement des collectivités locales ainsi que les défaillances historiques et le désengagement financier de l'État.

L'urgence est grande. Il y va de la survie de dizaines de millions de Français, particulièrement ceux de l'outre-mer, qui ne peuvent plus se nourrir et se loger dignement et correctement.

Dans ce contexte, ce projet de loi de modification du code de commerce fait apparaître que, bien que les prix des matières premières baissent, les consommateurs n'en bénéficient pas. Si l'avancée des dates des négociations commerciales est nécessaire, elle apparaît insuffisante et ne permet pas d'agir en profondeur sur le problème de la baisse généralisée du niveau de vie de la très grande majorité des Français, ceux de l'outre-mer compris.

Plus particulièrement en outre-mer, la gravité du contexte socio-économique démontre qu'il faut carrément bloquer les prix des produits de première nécessité – j'insiste sur ce point ! Avec mes collègues du groupe Socialistes et apparentés, j'avais déposé une série d'amendements pour que l'avancement du calendrier des négociations commerciales soit une opportunité pour faire baisser fortement les prix, notamment en outre-mer. Malheureusement, ils ont été déclarés irrecevables.

Nous pensons que c'est la lecture de cette loi par l'État qui est trop restrictive. Car, les près de 2 800 références de produits de première nécessité dont les prix seraient bloqués...

Mme la présidente. Merci, mon cher collègue.

M. Johnny Hajjar. ...ne représentent qu'environ 7 % des 35 000 à 40 000 références vendues dans la grande distribution. Cette mesure d'urgence devrait au moins être appliquée dans les outre-mer, si nous considérons que la responsabilité...

Mme la présidente. Merci.

M. Johnny Hajjar. ...et la solidarité doivent se traduire par un soutien humaniste et universel aux plus humbles, aux plus vulnérables et même aux classes moyennes, qui se sont considérablement appauvries.

La régulation par l'État s'impose.

Mme la présidente. Merci, mon cher collègue.

M. Johnny Hajjar. Madame la ministre, écoutez et prenez au sérieux l'appel que je vous lance en faveur de nos territoires ultramarins ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Benoit.

M. Thierry Benoit. Nous voici, une nouvelle fois, rassemblés dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale pour évoquer les négociations commerciales – une nouvelle fois, car cette question revient régulièrement dans nos débats depuis de nombreuses années.

En l'espèce, le Gouvernement part du postulat que si les dates de négociation étaient avancées de six semaines, la baisse du prix de certaines matières premières pourrait être mieux prise en compte et ainsi profiter aux consommateurs. Le groupe Horizons soutiendra le projet de loi, même s'il n'est pas la panacée.

Cependant – je tiens à le souligner, car cela n'a pas été fait par les précédents orateurs –, j'ai apprécié, madame la ministre, que vous annonciez lors de la discussion générale que vous chargeriez une mission gouvernementale réunissant l'ensemble des groupes parlementaires de tenter une nouvelle fois de remettre de l'ordre dans les négociations commerciales qui, disons-le, sont dégradées depuis une quinzaine d'années, en particulier depuis l'adoption de la loi de modernisation de l'économie, qui a mis en avant le sacro-saint pouvoir d'achat et des prix alimentaires bas.

La mesure ponctuelle que nous allons adopter, associée à la création de cette mission gouvernementale, devrait, je l'espère, être fructueuse.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour rappeler plusieurs propositions du groupe Horizons et apparentés et d'autres, personnelles pour certaines tant je les présente depuis plusieurs années.

Nous devons disperser l'oligopole formé de quelques centrales d'achat et de quelques multinationales chez les industriels, dans la mesure où il crée des difficultés en matière de transparence, de partage de la valeur produite par les agriculteurs et par les transformateurs.

Je souhaite ensuite que le Gouvernement se penche sur la TVA qu'on appelait sociale il y a une quinzaine d'années, en en modulant le taux : il faudrait isoler les produits de première nécessité pour leur appliquer un taux très réduit, tandis qu'on augmenterait celui des produits qui ne sont pas indispensables.

Je propose également de sanctionner plus fortement les mauvaises pratiques de certains distributeurs, notamment lorsque les négociations sont délocalisées à l'étranger, au sein de l'Union européenne, mais aussi en Suisse – tout simplement pour échapper au droit fiscal français, ce qui n'est pas normal.

Une autre proposition consisterait à travailler au niveau européen afin que l'Autorité de la concurrence joue le rôle de gendarme contre ces mauvaises pratiques.

Depuis de nombreuses années, le fer de lance de la grande distribution est le prix alimentaire le plus bas possible pour encourager le client à consommer plus. Comme d'autres ici – je pense à Richard Ramos –, j'estime que la priorité est plutôt de favoriser la consommation de produits plus sains et au juste prix.

À cet égard, je m'étonne que depuis quinze ou vingt ans, le secteur de la distribution insiste sur les prix bas, ce qui fait du mal à l'agriculture. J'évoquais la loi de modernisation de l'économie qui a échauffé les esprits. Je m'étonne qu'on ne cherche pas plus à rendre du pouvoir d'achat par le biais du secteur des services : alors que personne n'est choqué de ce que les frais bancaires augmentent, que les taux d'intérêt augmentent, que les primes d'assurance et les frais téléphoniques augmentent, et que les abonnements télé atteignent des prix exorbitants – d'autant que la qualité des programmes laisse à désirer (*Sourires sur les bancs du groupe Écolo-NUPES*), les prix du secteur alimentaire sont une source constante de préoccupation.

Mme Alma Dufour. Peut-être parce qu'on achète de la nourriture tous les jours ?

M. Thierry Benoit. Je tiens à vous mettre en garde, madame la ministre déléguée : les dispositions de la loi Egalim visant à établir les prix à partir des indicateurs de coûts de production sont à sanctuariser afin de préserver le revenu des agriculteurs. Nous devons en outre, au cours de nos débats, prêter attention à la filière du lait, de même qu'à la filière de la viande. (*MM. Julien Dive et Richard Ramos applaudissent.*)

M. Grégoire de Fournas. Et la filière des fruits et légumes ?

M. Thierry Benoit. Il s'agit donc de protéger les agriculteurs et plus particulièrement les éleveurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR. – M. le président de la commission des affaires économiques et M. Julien Dive applaudissent également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Batho.

Mme Delphine Batho. Il y a un mot créole pour nommer avec précision ce que subissent les Françaises et les Français : la profitation. La profitation, c'est le fait de profiter outrageusement, de façon inique. C'est à la fois la description de l'usurpation du profit et la dénonciation de son caractère injuste.

La profitation, ce sont les marges de 50 % sur les fruits et légumes, de 70 % sur l'agriculture biologique, privant nos compatriotes de l'accès à une alimentation bonne pour la santé.

La profitation, c'est la répercussion sur le prix final à 127 % des hausses des coûts de l'énergie, quand les baisses, elles, ne sont répercutées qu'à 58 % dans les rayons.

La profitation, c'est ce qui va dans la poche des oligopoles de l'agroalimentaire, de la grande distribution et d'une poignée de centrales d'achat, loin de la concurrence prétendument libre et non faussée.

La profitation, c'est la pratique qui aboutit à ce que 9 millions de personnes soient en situation de privation et à ce que, pour la première fois de leur histoire, les Restos du cœur soient obligés de refuser des bénéficiaires.

La profitation est un fait incontestable que ce projet de loi ignore, alors qu'elle est la cause de 54 %, voire des deux tiers de l'inflation actuelle, phénomène face auquel vous ne proposez même pas un service minimum de lutte contre la vie chère.

La profitation n'a pas commencé par la guerre en Ukraine. Il faut chercher ses causes profondes dans l'emballement de la machine consumériste au lendemain de la pandémie : là s'est allumée la mèche. Loin des promesses sur le monde de demain et le retour à l'essentiel, la course folle à la croissance économique a formé un cocktail toxique où se sont additionnés l'engorgement des chaînes lointaines d'approvisionnement, les spéculations, mais aussi la « climateflation », c'est-à-dire l'inflation sur les denrées alimentaires provoquées par les catastrophes liées au réchauffement climatique, et bien sûr la « fossilflation », c'est-à-dire l'inflation liée à l'explosion du prix des énergies fossiles – pas seulement pour des raisons géopolitiques, mais aussi en raison du déclin structurel de leurs réserves.

Regarder la vérité en face, c'est reconnaître que nous sommes entrés dans un nouveau régime d'inflation qui a des racines non pas monétaires mais physiques, avec des conséquences quotidiennes liées au franchissement toujours plus poussif des limites planétaires. De ce point de vue, l'inflation risque d'être durable et de s'aggraver. Il y a désormais une urgence pour la stabilité du pays.

La profitation est la goutte d'eau qui fait déborder le vase d'une société française usée par l'augmentation du nombre de travailleuses et de travailleurs pauvres, par des décennies d'affaiblissement du rapport de force salarial sous la pression du chômage de masse et des délocalisations, usée par l'installation durable de la précarité énergétique et la dérégulation de l'énergie, la hausse de la facture d'électricité atteignant 400 euros en moyenne pour un ménage pour l'année en cours, et celle du prix du gaz 151 % depuis 2005, usée enfin par l'insécurité alimentaire avec le triplement du recours à l'aide alimentaire en dix ans.

Chers collègues, il est indiscutable que la profitation a fait baisser les salaires réels, redescendus au niveau de 2015. Éviter le basculement du plus grand nombre dans un état de vulnérabilité sociale, alimentaire et écologique implique une hausse générale des salaires, c'est-à-dire une négociation sociale sous contrainte de l'État. Le moment est venu du partage, par le rattrapage immédiat des rémunérations.

Sortir de la spirale de la profitation, c'est en revenir au concept d'une économie utile et non d'une économie de sacrifices pour la croissance. Il faut mettre fin à l'absurdité

d'un modèle vide de sens résumant l'existence au triptyque « travaille, consomme, meurs », qui mène à la destruction de nos conditions de vie et à l'extinction du vivant.

Un monde en état de surchauffe écologique, miné par les tensions et les affrontements géopolitiques, est porteur de déstabilisations qui risquent d'épuiser le peu de ressources qu'il reste à notre société. Nous ne sommes pas dans un monde en paix et nous ne sommes pas non plus victimes d'une crise, non : nous suivons une trajectoire d'effondrement – qui est un nouvel état du monde.

Ce qui caractérise profondément ce texte, au-delà de la mauvaise analyse sur les causes de l'inflation, c'est un manque absolu d'actualisation et d'anticipation face aux conséquences de la situation vécue par nos concitoyens. Vous vous êtes trompés et, réflexe connu, au lieu de le reconnaître, vous persévérez dans l'erreur avec cette seizième loi en dix ans sur les relations commerciales. Tout change et vous parlez une langue morte, celle d'une vision obsolète, d'une obsession pour la croissance de l'inutile – demandant toujours plus de sacrifices –, un type de croissance qui dégrade la vie quotidienne et mène au chaos planétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES. – M. Sébastien Jumel applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Emmanuelle Ménard.

Mme Emmanuelle Ménard. Face à l'inflation et à la flambée des prix du carburant, la Première ministre a annoncé, le 16 septembre dernier, que les distributeurs allaient être autorisés à vendre le carburant à perte pendant six mois. Olivier Véran, porte-parole du Gouvernement, a même immédiatement précisé qu'une telle mesure représentait potentiellement presque un demi-euro en moins par litre. Et puis patatras, tout est tombé à l'eau ! Il faut dire que la grande distribution n'avait pas été consultée et que les principales enseignes ont finalement annoncé, quatre jours plus tard, qu'elles refusaient de vendre le carburant à perte.

M. Alexis Izard, rapporteur. Aujourd'hui, les prix baissent !

Mme Emmanuelle Ménard. Eh oui : la décision leur appartient encore. Elles ont ajouté qu'il s'agissait d'une pratique potentiellement dangereuse que seuls les grands groupes ont la capacité financière d'assumer, mettant *de facto* les plus petits acteurs face à une forme de concurrence déloyale – elles n'ont pas tort. Il a donc fallu trouver autre chose.

D'où le présent projet de loi permettant d'avancer le cycle annuel des négociations commerciales afin de faire bénéficier les consommateurs au plus tôt – dès le 16 janvier prochain au lieu du mois de mars 2024 – de nouveaux prix de vente des produits de grande consommation. En effet, selon les prévisions de l'Insee, les prix de gros devraient baisser en 2024 pour un nombre important de produits de grande consommation, grâce aux baisses des prix des matières premières, constatées depuis plusieurs mois maintenant. Mécaniquement, les prix de vente au consommateur devraient également diminuer, d'où l'intérêt d'avancer ces négociations de quelques semaines. Pourquoi pas, si les chiffres n'étaient pas aussi alarmants ?

L'année 2022 aura malheureusement été celle d'une profonde rupture en ce qui concerne la précarité alimentaire. Toujours selon l'Insee, la proportion de Français en situation de privation matérielle et sociale est passée de 11,3 % à 14 % en 2022, ce qui la situe 1,3 % au-dessus de la moyenne européenne. En voulant déroger exceptionnellement au code de commerce pour avancer d'un mois et demi la date à laquelle les grands groupes industriels et les distributeurs

doivent s'accorder pour l'exercice 2024, vous ne nous proposez malheureusement qu'une nouvelle mesure conjoncturelle.

Et il ne faudrait pas qu'à venir au secours des consommateurs on fragilise encore un peu plus nos agriculteurs, d'autant qu'on ne voit pas un seul endroit en France où des exploitations ne ferment – surtout les plus fragiles et souvent les plus vertueuses. Dans ma circonscription, le désarroi des viticulteurs ne cesse de croître. Parce que la grande distribution rogne ses marges sur les produits de première nécessité, elle les augmente significativement sur des produits considérés comme non essentiels, notamment les vins. Les viticulteurs se voient de fait contraints de vendre leur vin en vrac, en dessous de leur prix de revient. Sans parler de l'effondrement des volumes vendus, de l'ordre de 20 % cette année. Or la grande distribution française représente plus de deux tiers des ventes du vignoble languedocien. C'est vous dire la situation de la filière viticole de notre région.

Je ne reviens pas sur la concurrence déloyale que représente l'importation des vins espagnols – toujours eux –, dont les négociants se servent pour faire pression, qui bénéficient de règles de production bien plus avantageuses que les nôtres car beaucoup moins contraignantes en matière de normes sociales et environnementales. Entre surtransposition et concurrence européenne, pour beaucoup la situation n'est plus tenable.

Certaines mesures concrètes et très peu coûteuses comme le balisage des linéaires de la grande distribution pour mieux identifier les vins français ou le contrôle des marges pratiquées dans le domaine de la restauration sur les vins à la carte, se révéleraient des plus vertueuses pour les producteurs : il est donc grand temps de les appliquer.

Pour conclure, si je regrette que les PME et les ETI, qui constituent la base de notre tissu économique local, ne soient pas prises en compte dans ces négociations qui ne s'adressent qu'aux poids lourds, je voterai bien évidemment ce texte, en espérant son amélioration. C'est une petite pierre bien insuffisante, je le répète, apportée à l'édifice de la protection du pouvoir d'achat des Français. Reste que tout ce qui aide les Français est bon à prendre.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures, est reprise à dix-huit heures cinq.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

DISCUSSION DES ARTICLES

Mme la présidente. J'appelle maintenant, dans le texte de la commission, l'article unique du projet de loi.

Article unique

Mme la présidente. La parole est à M. Grégoire de Fournas.

M. Grégoire de Fournas. Lors de la présentation du texte, madame la ministre déléguée, vous avez dit que la seule question qui se pose à nous est de savoir si nous voulons avancer de quarante-cinq jours la date de fin des négocia-

tions, afin d'anticiper d'autant la baisse des prix. Or comme M. Benoit l'a dit, M. le rapporteur lui-même doute que le raccourcissement des négociations entraînera une baisse des prix – ce qui en dit long sur votre degré de conviction vis-à-vis du texte que vous défendez.

En vérité, madame la ministre déléguée, vous restez fidèle à votre logiciel, qui a prévalu lors de l'élaboration des lois Egalim 1 et 2 et de la loi Descrozaille, et selon lequel il est inévitable d'accroître les prix payés par les consommateurs lorsque nous augmentons ceux payés aux producteurs, et inversement. Pourtant, comme l'indique le Rassemblement national depuis longtemps, entre les producteurs et les consommateurs se trouvent les industriels et les distributeurs, ainsi que les marges qu'ils réalisent.

Le Président de la République s'interroge enfin sur la modération des marges de ces acteurs. Je rappelle à cet égard qu'en 2013 – en atteste un article du *Figaro* que j'ai retrouvé –, Marine Le Pen demandait que l'État procède « à une vaste opération de contrôle des marges de la grande distribution ». De la même manière, en 2017, sur Twitter, elle déclarait que « nos agriculteurs [étaient] victimes d'une concurrence internationale déloyale et des marges de la grande distribution ». Et il y avait également des mesures concrètes dans son programme pour l'élection présidentielle de 2022.

M. Erwan Balanant. Oui, mais elle a perdu !

M. Grégoire de Fournas. Il est donc bien dommage qu'Emmanuel Macron et l'ensemble de la majorité prennent autant de temps pour enfin s'atteler à des solutions concrètes.

Vous avez renvoyé l'étude de nos propositions à plus tard, madame la ministre déléguée, sans en dire plus. En janvier dernier, déjà, lors de la discussion de la proposition de loi de Frédéric Descrozaille, j'avais déposé un amendement visant à imposer la transparence sur les marges de la grande distribution. Alors que cette proposition avait été refusée par le rapporteur, elle est désormais défendue par le Président de la République.

Quant à vous, monsieur Cazeneuve, vous avez indiqué aborder ce texte avec beaucoup d'humilité. C'est une bonne chose compte tenu de l'indigence de la mesure que vous nous soumettez et du sectarisme dont vous avez fait preuve en déclarant irrecevables l'intégralité des propositions alternatives que nous avons élaborées.

M. Pierre Cazeneuve. Ce n'est pas nous qui en décidons !

M. Grégoire de Fournas. Outre vous montrer humbles, monsieur Cazeneuve, vous devriez aussi avoir honte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

M. Charles Sitzenstuhl. Quelle arrogance !

Mme la présidente. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Je ne sais pas si chacun, dans l'hémicycle et en France, mesure le degré d'ineptie que le Gouvernement a atteint, l'improvisation totale à laquelle il se livre alors que des millions de gens ont faim dans notre pays !

Vous vous dites sans doute que ça craint que des millions de gens aient faim dans ce pays et que, comme vous gouvernez, il faut tout de même faire quelque chose. Mais comme vous refusez de vous attaquer aux profits, à la profitation pour reprendre le terme employé par Delphine Batho,

comme vous ne vous en prenez évidemment pas aux multinationales, car vous servez leurs intérêts depuis des années, vous sortez de votre chapeau le raccourcissement des négociations commerciales.

Ma question est sérieuse : quel économiste, quel institut de recherche digne de ce nom vous a dit que cette mesure ferait baisser les prix ? D'où tirez-vous cette idée ? C'est vraiment un mystère qu'il vous faudra lever aujourd'hui car je ne vois vraiment pas.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Si vous ne voyez pas, ce n'est pas la peine de parler !

Mme Aurélie Trouvé. J'ai beau chercher, je ne vois pas. Les grands distributeurs que nous avons auditionnés ont dit que, pour l'heure, la seule information qu'ils ont reçue des transformateurs est une hausse des prix. Le patron d'E.Leclerc a parlé d'une augmentation de 15 %, celui d'Intermarché d'une progression de 5 à 10 %.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Qu'est-ce que vous en savez, vous n'étiez pas là !

Mme Aurélie Trouvé. Nous avons également auditionné les grands transformateurs, les grandes marques alimentaires et l'Illec – Institut de liaisons et d'études des industries de consommation – nous a dit il y a quelques jours qu'il n'y aura aucune baisse des prix. L'Insee a aussi indiqué que les prix ne diminueront pas. Voilà où nous en sommes. Où avez-vous trouvé les éléments pour étayer ce que vous proposez avec ce projet de loi ?

Je le répète, l'improvisation est totale ! Vous nous dites : ça marchera, ou pas... mais vous êtes l'État !

M. Erwan Balanant. L'État, c'est autre chose !

Mme Aurélie Trouvé. Vous êtes censés gouverner, or c'est impossible dans une telle improvisation. C'est catastrophique ! Rendez-vous compte du degré d'ineptie auquel vous êtes rendus à force de vous enfermer dans votre idéologie néolibérale ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Erwan Balanant. C'est dommage de confondre l'État, le Gouvernement et la représentation nationale !

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Dive.

M. Julien Dive. Les états généraux de l'alimentation, à l'été 2017, visaient à rassembler pour la première fois les acteurs afin de discuter – déjà – des enjeux relatifs aux négociations commerciales et au partage de la valeur. Ils ont conduit, lors de l'été 2018, au vote de la loi Egalim, dont environ un quart du contenu a été balayé par le Conseil constitutionnel. En 2019, troisième étape, la loi sur la transparence de l'information sur les produits alimentaires a été discutée. En 2021, la loi Egalim 2, qui faisait suite à un rapport d'information déposé par la commission des affaires économiques sur la situation et les pratiques de la grande distribution et de ses groupements dans leurs relations commerciales avec leurs fournisseurs, a été votée. Enfin, en 2022 et 2023, nous avons examiné et adopté la loi Descrozaille, également appelée « Egalim 3 ».

Et maintenant, plouf ! Nous discutons de ce texte qui, comme je l'ai dit en commission, vient en quelque sorte dévoyer la mission parlementaire. Nous sommes censés

légiférer en profondeur, faire de la légistique et mener des réformes structurelles, et non adopter une mesure aussi conjoncturelle, dont les effets, d'ailleurs, suscitent une profonde interrogation sur l'ensemble des bancs.

D'où ma question, madame la ministre déléguée : si, dans un an, la situation est la même, avec un taux d'inflation au moins aussi élevé, soumettez-vous au Parlement un nouveau projet de loi d'exception ? Ou Bercy se décidera-t-il à engager une réforme d'ampleur des négociations commerciales ? Je vous prie de m'excuser si vous avez déjà répondu à cette question ; mon interpellation vous donnera l'occasion de le redire.

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Batho.

Mme Delphine Batho. Le rapporteur et la ministre déléguée n'ont pas eu l'occasion de répondre à nos questions après la motion de rejet préalable et la discussion générale. Celle que je souhaite poser est très simple. Pouvez-vous nous communiquer la liste des 5 000 références que vous avez annoncée le 31 août ? L'avez-vous d'ailleurs en votre possession, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ayant indiqué le 12 septembre qu'il devait la recevoir bientôt ? Si tel est le cas, il convient de la rendre publique.

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements identiques, n^{os} 10, 36 et 44, tendant à supprimer l'article unique et sur lesquels je suis saisie, par les groupes Renaissance et La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale, d'une demande de scrutin public.

Alors que le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, la parole est à M. Sébastien Jumel, pour soutenir l'amendement n^o 10.

M. Sébastien Jumel. Madame la ministre déléguée, vous l'avez compris, nous ne partageons pas votre optimisme quant aux effets qu'aura ce projet de loi. Pire, nous estimons qu'il pourrait produire des effets pervers, notamment en contrevenant à l'ardente obligation de respecter l'esprit et la lettre des lois Egalim 1, 2 et 3 – textes que nous avons adoptés de manière consensuelle, même si le groupe GDR avait émis des réserves. En effet, ces lois ne prévoyaient pas de moyens de régulation suffisants pour garantir le niveau de rémunération de ceux qui assurent notre souveraineté alimentaire.

Cela étant rappelé, je profite de cet amendement visant à supprimer l'article unique pour vous interroger sur deux points.

Premièrement, comme le demandent les agriculteurs et leurs représentants, allez-vous doter la DGCCRF et les services de l'État de moyens suffisants pour contrôler l'application des lois Egalim 1, 2 et 3 ?

Deuxièmement, que déciderez-vous si les négociations conduites dans les délais raccourcis aboutissent à une augmentation des prix ou à une fragilisation accrue de ceux qui assurent notre souveraineté alimentaire ? Est-ce que vous reconnaîtrez que vous vous êtes plantés ? Reviendrez-vous ici pour nous demander de corriger cette trajectoire improvisée ?

Ces interrogations motivent et justifient cet amendement de suppression de l'article unique.

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Batho, pour soutenir l'amendement n^o 36.

Mme Delphine Batho. Nous avons également déposé un amendement visant à supprimer l'article unique, car le dispositif choisi par le Gouvernement nous apparaît, à l'instar de nombreux acteurs, notamment des associations de consommateurs, comme un coup d'épée dans l'eau. En effet, la véritable question, qui est indiscutable, est celle de la profitation – la spirale prix-profits, pour utiliser un terme économique.

Je cite les propos d'un membre du directoire de la BCE : « Certains producteurs ont exploité l'incertitude créée par une inflation élevée et volatile et les inadéquations entre l'offre et la demande pour augmenter leurs marges au-delà de ce qui était nécessaire pour absorber l'augmentation des coûts ». Je veux également prendre pour preuve la déclaration du président de l'Autorité de la concurrence : « Nous avons un certain nombre d'indices très clairs et même plus que des indices, des faits, qui montrent que la persistance de l'inflation est en partie due aux profits excessifs des entreprises. »

Face à ces agissements, non seulement vous ne proposez rien mais vous êtes même allés jusqu'à déclarer irrecevables les amendements – pourtant peu nombreux – que le groupe Écologiste-NUPES a déposés sur la transparence des marges, leur plafonnement, l'équivalence des marges réalisées sur les produits issus de l'agriculture biologique et sur les autres produits alimentaires – ou sur la lutte contre la *shrinkflation*.

Telles sont les raisons qui ont motivé le dépôt de cet amendement de suppression. Je conclus en réitérant ma demande d'une réponse circonstanciée du rapporteur et du Gouvernement sur la liste des 5 000 produits.

Mme la présidente. La parole est à Mme Aurélie Trouvé, pour soutenir l'amendement n° 44.

Mme Aurélie Trouvé. Tous les acteurs économiques auditionnés – en commission ou au sein du groupe La France insoumise –, les distributeurs, les transformateurs comme les consommateurs, jugent que ce projet de loi accélérera l'augmentation des prix alimentaires. Il sera le premier de l'histoire de France à le faire. Bravo les macro-économistes ! Voyez où nous en sommes arrivés.

Vous avez contre vous l'ensemble de la profession agricole et toutes les organisations de producteurs agricoles. La Confédération paysanne, la Coordination rurale, ainsi que la FNSEA et les JA se disent inquiets des conséquences de l'avancée de la date des négociations, car celle-ci risque de se traduire par une pression sur les prix agricoles dont les agriculteurs seraient inévitablement la variable d'ajustement. Si ces arguments ne vous suffisent pas, je citerai Emmanuel Cannes, le spécialiste de l'institut NielsenIQ, qui craint que ce projet de loi n'ait l'effet inverse de celui escompté avec davantage de hausses de prix que de baisses.

Collègues, prenons nos responsabilités et soyons raisonnables : votons cet amendement de suppression ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements de suppression ?

M. Alexis Izard, rapporteur. Je serai bref, car ces amendements font doublon avec la motion de rejet, que l'Assemblée nationale vient de rejeter massivement. Ainsi, vous ne voulez même pas tenter de faire baisser les prix ? Non seulement vous ne voulez pas agir pour les Français, mais encore vous reprochez à la majorité de ne rien faire pour défendre leur pouvoir d'achat...

Mme Ségolène Amiot. Vous allez aggraver sa baisse !

M. Alexis Izard, rapporteur. ...alors que nous avons voté le bouclier tarifaire – ce n'est pas rien –, l'indemnité exceptionnelle de rentrée et l'indemnité carburant. Avec ce projet de loi, nous proposons d'avancer la date des négociations commerciales pour faire baisser les prix. De nouveau, vous n'êtes pas au rendez-vous : la majorité agit et vous proposez de rejeter son texte !

Monsieur de Fournas...

M. Grégoire de Fournas. Merci de prononcer le « s » à la fin de mon nom !

M. Alexis Izard, rapporteur. Vous avez raison, c'est très important. Je l'ai dit lors de la présentation du texte, je ne peux m'engager sur la réduction des prix puisque – c'est un fait – je ne serai pas présent dans les box de négociation. Vous avez toutefois oublié de mentionner que la majorité des prix baissaient.

Mme Aurélie Trouvé a fait valoir qu'aucun économiste ne prévoyait de baisse des prix. Je lui réponds qu'aucun économiste n'anticipe l'inverse ! (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

Mme Ségolène Amiot. Si, justement !

M. Alexis Izard, rapporteur. Plusieurs articles indiquent que nous obtiendrons une baisse des prix sur un grand nombre de produits, de consommation et autres.

L'avis de la commission est donc défavorable à ces amendements qui, s'ils étaient adoptés, nous priveraient d'une chance d'agir pour le pouvoir d'achat des Français.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Je me lève pour donner l'avis du Gouvernement, mais, je vous demande de m'en excuser, il me sera difficile de le faire pour les prochains amendements, ma jambe droite étant immobilisée.

M. Grégoire de Fournas. Un accident de ski ?

Mme Delphine Batho. Franchement !

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Non, monsieur de Fournas, un accident du travail.

Mme Aurélie Trouvé a partagé avec nous sa revue de presse. Je citerai à mon tour les propos de certains acteurs, que l'on trouve partout. Le 21 septembre, le président d'un grand groupe de distribution expliquait que les « usines pourront baisser de 2 % à 3 % les prix des produits à marque de distributeur qu'elles fabriquent » et qu'une baisse des prix de 2 % à 4 % est envisageable. Un autre a déclaré qu'il existait des secteurs où les distributeurs pourront, ensemble, chercher des baisses. Je cite enfin un communiqué de presse de la Fédération du commerce et de la distribution (FCD) : « À un moment où beaucoup de Français se privent de produits alimentaires ou de produits d'hygiène, cette anticipation des négociations doit permettre d'améliorer leur pouvoir d'achat. »

J'entends vos doutes mais nous avons donné, en commission, des éléments qui viennent étayer ce projet de loi.

M. Manuel Bompard. Ce ne sont pas des éléments, ce sont des déclarations d'intention des industriels !

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Certains économistes ne prévoient pas de baisse des prix. Ils sont tout aussi nombreux à prévoir l'inverse. Avis défavorable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Meizonnet.

M. Nicolas Meizonnet. Madame la ministre déléguée, je vous souhaite, au nom du groupe Rassemblement national, un prompt rétablissement.

Nous nous abstenons sur ces amendements car, nous l'avons dit lors de la discussion de la motion de rejet, nous souhaitons un débat sur le cadre des négociations commerciales, même s'il est très restreint. Nous sommes toutefois déçus – et je crois que cette déception est partagée sur l'ensemble des bancs – que les Mozart de la finance et de l'économie que vous êtes aient été incapables, au bout de six ans, de pondre quelque chose de plus solide que cette mesurette.

Ce projet de loi aurait dû être l'occasion de traiter deux questions : l'encadrement des marges – les amendements de plusieurs groupes ayant cet objet ont été qualifiés de cavaliers – et les renégociations commerciales. En effet, si ce texte propose d'avancer la date des négociations commerciales, c'est que la clause de renégociation ne s'applique qu'à la hausse, selon les explications des distributeurs.

Nous espérons voir adopté notre amendement visant à sanctionner le mauvais comportement des fournisseurs, ou des distributeurs, qui refusent de renégocier en cas de baisse des prix de la matière première agricole. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Monsieur le rapporteur, nous ne sommes pas dans une cour de récréation ! Vous nous reprochez de ne citer aucun économiste appuyant nos affirmations...

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Ce n'est pas ce qu'il a dit !

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Mensonge !

Mme Aurélie Trouvé. ...mais il me semble que c'est plutôt au Gouvernement de citer des études qui étayent son projet de loi. C'est fou de retourner l'argument ! Le Gouvernement dirige l'État, il lui revient donc de prouver que les mesures qu'il propose feront baisser les prix.

Tous les acteurs de l'économie le disent : votre projet de loi entraînera une hausse des prix de l'alimentation.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. C'est faux !

Mme Aurélie Trouvé. Et vous osez nous dire qu'il s'agit d'une mesure urgente et efficace !

Monsieur le rapporteur, vous nous demandez de vous laisser une chance. C'est bien ce que nous faisons avec nos amendements depuis des mois, et ce à quoi nous nous emploierons encore dans les semaines à venir. Nous allons vous laisser la chance de lutter contre l'inflation, de bloquer les marges des grandes multinationales et d'indexer les salaires sur l'inflation. Oui, nous avons des solutions, mais vous n'écoutez jamais – jamais ! – l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Vous osez nous dire que vous vous attaquez à l'inflation et à la baisse du pouvoir d'achat des Français. Pourtant, en un an, le prix de l'électricité a augmenté de 15 % ; dans l'alimentation, la hausse a été de 20 % en deux ans. Vous vous félicitez alors que l'inflation alimentaire, sur un an, est supérieure à la moyenne européenne ;...

M. Erwan Balanant et M. Bruno Millienne. C'est faux !

Mme Aurélie Trouvé. ...elle est de 13 % en France, contre 7 % au Portugal. Cherchez l'erreur ! Soyez comptables de vos décisions : vous êtes responsables de la faim dans notre pays ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Mme Sandrine Rousseau applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pascal Lavergne.

M. Pascal Lavergne. Je suis étonné de voir Mme Aurélie Trouvé se muer en porte-parole du monde agricole. Vous pouvez peut-être prétendre être la porte-parole de la Confédération paysanne, mais sans doute pas de la FNSEA ou des JA. Cette majorité sait écouter les agriculteurs. Je vous rappelle que c'est elle qui, sous la législature précédente, a voté les lois Egalim 1 et Egalim 2 et qui a adopté, il y a quelques mois, la loi Descrozaille. Vous vous êtes opposés à ces textes. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

S'il y a des groupes qui comptent des agriculteurs dans leurs rangs, ce sont ceux de la majorité. Je suis agriculteur, d'autres siègent sur les bancs des groupes Démocrate et Horizons. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*) N'ayez crainte, nous écoutons les agriculteurs et nous souhaitons qu'ils soient mieux rémunérés, tout en faisant en sorte que la grande distribution revoie ses prix et que nous luttons ainsi contre l'inflation. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 10, 36 et 44.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Nombre de suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour l'adoption	34
contre	52

(*Les amendements identiques n^{os} 10, 36 et 44 ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Je suis saisie par le groupe Renaissance de demandes de scrutin public sur les amendements n^o 19 et identique, sur l'amendement n^o 71, sur l'amendement n^o 72, sur les amendements n^o 20 et identique, sur l'amendement n^o 25, sur l'amendement n^o 32 et sur les amendements n^o 11 et identiques.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Batho, pour un rappel au règlement.

Mme Delphine Batho. Je voudrais d'abord souhaiter un bon rétablissement à Mme la ministre déléguée.

Le rappel au règlement est fondé sur l'article 100, alinéa 7. Par deux fois, le rapporteur et le Gouvernement ont été interrogés sur une question factuelle. Devant des millions de Français, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique a déclaré qu'il existait une liste de 5 000 produits à prix bloqués ou à prix réduits. Est-ce vrai ? L'absence de réponse permet, désormais, d'en douter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Article unique (suite)

Mme la présidente. L'amendement n° 50 de Mme Félicie Gérard est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Alexis Izard, rapporteur. Avis défavorable à cet amendement qui vise à exclure les magasins spécialisés vendant des produits de grande consommation non alimentaires.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Même avis.
(*L'amendement n° 50 est retiré.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de plusieurs amendements, n°s 19, 38, 23, 71, 72, 20, 41, 25, 32, 11, 33, 48, 64 et 69, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 19 et 38, 20 et 41, ainsi que les amendements n°s 11, 33, 48, 64 et 69 sont identiques.

La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 19.

M. Jérôme Nury. Madame la ministre déléguée, nous vous avons fait part en commission de notre inquiétude pour les PME qui, contraintes de négocier après les grandes marques, devront faire face à une concurrence difficile. Nous proposons donc de leur donner une longueur d'avance plutôt qu'une longueur de retard, en fixant la date de conclusion des négociations au 15 janvier 2024 pour les PME et au 31 janvier pour les grands fournisseurs.

Nous proposons également de redéfinir le chiffre d'affaires au-dessous duquel une entreprise est considérée comme une PME. Ce seuil est fixé dans le texte à 150 millions d'euros, mais ce chiffre paraît arbitraire. L'amendement vise donc à le porter à 350 millions, ce qui correspond à la norme européenne et nous paraît plus juste.

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Batho, pour soutenir l'amendement n° 38.

Mme Delphine Batho. Le marché de l'agroalimentaire est menacé d'oligopole. L'audition de la Fédération des entreprises et entrepreneurs de France (Feef) nous en a convaincus, le dispositif retenu par le Gouvernement pourrait défavoriser les PME et les ETI. C'est pourquoi nous proposons un amendement identique à celui que vient d'exposer M. Nury, visant à fixer pour elles une date de négociation antérieure à celle des grandes multinationales.

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 23.

M. Jérôme Nury. Quasiment identique au précédent, il vise à porter à 350 millions d'euros le seuil de chiffre d'affaires définissant une PME, mais tend à prévoir des dates de négociation différentes. Ainsi, nous proposons de maintenir la date initiale du 15 janvier pour les grandes entreprises et de fixer au 31 décembre la date de conclusion des négociations applicable aux PME-ETI, ce qui leur donnerait quinze jours d'avance et reviendrait simplement à appliquer les chartes que certaines ont signées. Au sein de la série, c'est certainement cet amendement qui correspond le mieux à votre objectif – que nous partageons tous, je pense.

Mme la présidente. La parole est à Mme Anne-Laure Babault, pour soutenir l'amendement n° 71, qui fait l'objet d'un sous-amendement n° 98.

Mme Anne-Laure Babault. Comme je l'ai mentionné lors de la discussion générale, il est toujours difficile pour les PME et les ETI de négocier des contreparties équilibrées face aux grandes marques. L'amendement vise donc à leur permettre de négocier avec les distributeurs quinze jours avant les grands fournisseurs. Les distributeurs proposent déjà des chartes les invitant à conclure les négociations avant le 31 décembre, mais celles-ci sont très rarement appliquées.

Le groupe Démocrate propose donc de fixer la clôture des négociations au 31 décembre pour les PME-ETI et les ETI et au 15 janvier pour les multinationales.

Quant à l'amendement n° 72 qui suit, il vise à fixer les dates au 15 janvier pour les PME-ETI et au 31 janvier pour les multinationales. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Martineau, pour soutenir le sous-amendement n° 98.

M. Éric Martineau. Il vise à garantir la compatibilité du dispositif de différenciation proposé par l'amendement n° 71 avec les délais de promulgation du projet de loi, qui pourrait ne pas entrer en vigueur avant le 1^{er} novembre 2023, date à laquelle l'envoi des conditions générales de vente à une partie des fournisseurs serait rendu obligatoire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

M. Romain Daubié. Très bien !

Mme la présidente. L'amendement n° 72 de Mme Anne-Laure Babault vient d'être soutenu.

La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 20.

M. Jérôme Nury. Madame la ministre déléguée, nous nous rapprochons de votre position par cet amendement de repli. Il vise cette fois à fixer au 15 janvier la date de clôture des négociations pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 150 millions d'euros – même si nous préférierions un seuil de 350 millions – et au 31 janvier la date applicable aux grands fournisseurs. Nous faisons ainsi un pas vers vous, quoique les amendements précédents nous paraissent préférables.

Mme la présidente. La parole est à M. David Taupiac, pour soutenir l'amendement n° 41.

M. David Taupiac. Identique à celui que vient de présenter M. Nury, il tend à différencier les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 150 millions d'euros, pour

lesquelles la date de négociation serait fixée au 15 janvier, des grandes entreprises, pour lesquelles la date serait fixée au 31 janvier.

J'appelle l'attention de notre assemblée sur les difficultés de la filière bio au sens large, mise à mal depuis plusieurs mois par une diminution significative de la consommation qui affecte jusqu'aux agriculteurs. Placer la période de négociation des petites entreprises agroalimentaires bio après celle des grands fournisseurs représente un danger pour la pérennité de la filière.

J'insiste également sur la nécessité – à mon sens prioritaire par rapport à ce texte – de concevoir des aides complémentaires pour la filière bio. Des propositions en ce sens ont été faites au ministre de l'agriculture la semaine dernière, lors de son déplacement dans mon beau département du Gers.

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 25.

M. Jérôme Nury. Madame la ministre déléguée, cet amendement représente un pas de plus dans votre direction : nous allons finir par nous toucher ! (*Mme la ministre déléguée sourit.*) En effet, nous conservons à la fois le seuil de 150 millions d'euros et la date du 15 janvier pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à ce seuil. L'amendement propose simplement de porter au 31 décembre la date de clôture des négociations pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur. La différence est certes subtile, mais elle nous offre un choix supplémentaire.

Mme la présidente. La parole reste à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 32.

M. Jérôme Nury. Je peine à comprendre pourquoi cet amendement fait partie de la discussion commune, car il est tout à fait différent des précédents.

Mme la présidente. Même si son objet est différent, il porte sur l'alinéa 1. Si l'adoption d'un amendement a pour effet de modifier l'alinéa 1, tous les autres amendements tomberont. C'est le principe de la discussion commune.

M. Guillaume Kasbarian, *président de la commission des affaires économiques.* Très clair, madame la présidente !

M. Jérôme Nury. L'amendement vise également à différencier les entreprises selon que leur chiffre d'affaires est supérieur ou inférieur à 150 millions d'euros. Nous proposons de faire du 15 janvier la date commune de clôture des négociations, mais d'inscrire dans la loi la notion de charte – notion déjà acceptée par de nombreuses PME, puisque 25 à 30 % d'entre elles ont signé une telle charte avec la grande distribution – leur permettant de s'engager à terminer les négociations au plus tard le 31 décembre.

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Jumel, pour soutenir l'amendement n° 11.

M. Sébastien Jumel. Vous l'aurez compris, les différents groupes cherchent à limiter les effets de bord du dispositif. Quelle que soit la rédaction que nous retiendrons, il nous faut arrêter un seuil pour éviter toute concurrence déloyale fragilisant les PME-ETI.

Je tiens à rappeler l'état d'esprit qui a présidé aux états généraux de l'alimentation. Nous considérons alors que le rapport de force lors des négociations était à l'avantage des plus gros groupes, qui pouvaient imposer leurs conditions

quant aux prix rémunérateurs ou aux marges. Commencer par les gros et leur laisser donner le la des négociations, c'est assurément renoncer à l'objectif de ce projet de loi – même si nous y croyons peu –, à savoir baisser les prix sans fragiliser notre souveraineté alimentaire.

Nous souhaitons donc éviter les effets de bord de ce petit projet de loi en étendant son dispositif aux PME-ETI.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve, pour soutenir l'amendement n° 33.

M. Pierre Cazeneuve. Il est identique à celui que vient de présenter M. Jumel et résulte de nos débats en commission à propos du seuil de 150 millions d'euros. Je pense que le Gouvernement a voulu protéger les TPE et les PME en les excluant du dispositif, considérant qu'en tant que petites structures, elles n'avaient pas nécessairement la capacité d'anticiper la période de négociation. Il s'agit d'une intention louable, mais comme l'a précisé M. Jumel, cela risque de provoquer un effet de bord par lequel ces entreprises seront pénalisées, car elles négocieront dans des conditions moins favorables que les grands fournisseurs.

Lors de l'examen en commission, Mme la ministre déléguée s'est engagée à nous présenter en séance une proposition ferme. Je crois savoir qu'elle se prononcera pour la suppression du seuil.

Toutefois, certains amendements visent non seulement à supprimer le seuil, mais aussi à fixer une date de négociation différente pour les PME-ETI. J'en comprends l'objectif – personne, ici, ne souhaite protéger les grands au détriment des petits –, mais il me semble que nous n'en maîtriserions pas parfaitement les effets. Une telle mesure serait inédite et pourrait produire, elle aussi, des effets de bord. Il me paraît dangereux de s'engager ainsi dans l'inconnu.

Je rappelle enfin que Mme la ministre déléguée s'est engagée à confier une mission gouvernementale sur le sujet et à répondre aux questions légitimes que posent Mme Babault ou encore M. Nury. En effet, il convient d'améliorer notre droit pour mieux protéger les TPE et les PME. Je vous demande seulement de ne pas le faire précipitamment, car en prévoyant deux dates de négociation différentes pour deux types d'entreprise, nous jouerions, je le crains, aux apprentis sorciers.

Un député du groupe RN. Vous y jouez depuis six ans !

M. Pierre Cazeneuve. J'ai bien dit « nous » !

Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Benoit, pour soutenir l'amendement n° 48.

M. Thierry Benoit. Les négociations commerciales en France sont très complexes. Dans une certaine mesure, le sujet nous dépasse. En y revenant tous les six ou huit mois – la loi Descrozaille entre à peine en application –, en intervenant dans le système des négociations, fût-ce par une mesure aussi bénigne que celle-ci, nous risquons de produire des effets collatéraux inattendus. Et dans ce cas, ce sont toujours les plus fragiles qui trinquent, les consommateurs.

Si, depuis quinze ans, nous modifions régulièrement le code du commerce, c'est que nous avons affaire à des roublards, prêts à contourner la réglementation, à faire de la gymnastique avec la législation ou encore à négocier à l'étranger. Le système est compliqué et les acteurs bien plus malins et puissants que nous. Comme je l'ai rappelé en

commission, les dépenses publicitaires des grands distributeurs s'élèvent à 3 milliards d'euros par an – 20 % des dépenses publicitaires en France quand la part des banques est de 9 % ! Si ces 3 milliards étaient plutôt dirigés vers l'amont, les PME-ETI ou les agriculteurs, nous aurions moins besoin d'intervenir sur les négociations commerciales !

Souvenons-nous que certains grands de la distribution nous prennent pour des guignols et nous traitent de tous les noms. Ainsi, lorsque nous examinons la loi Descrozaille, ils ont fait paraître des publications inacceptables à notre endroit. (*M. Frédéric Descrozaille applaudit.*)

M. Erwan Balanant. Il a raison !

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 64.

M. Alexis Izard, rapporteur. L'amendement vise à supprimer le seuil qui, vous l'aurez compris, fait débat. Il s'agit à mon sens d'un amendement de compromis, qui permettra de protéger à la fois les PME et les consommateurs. Les amendements identiques ont été très bien défendus, aussi me contenterai-je de ces quelques mots.

Mme la présidente. La parole est à Mme Anne-Laure Babault, pour soutenir l'amendement n° 69.

Mme Anne-Laure Babault. Nous sommes tous d'accord pour supprimer le seuil, afin que toutes les entreprises négocient au même moment. Le minimum est d'avancer, pour tous, la date de conclusion des conventions annuelles, du 1^{er} mars au 15 janvier.

Par cette mesure, qui est temporaire, nous saisissons une occasion d'aider les PME-ETI. Elles négocieront dans un contexte particulier, car cette année, du fait des taux d'intérêt élevés, les distributeurs favoriseront nécessairement les multinationales et les produits à forte rotation. En avançant de quinze jours la conclusion des conventions des PME-ETI, nous pourrions observer comment se passent les négociations. Comme le disait M. Pierre Cazeneuve, il y a toujours un coup de poker : c'est le jeu des négociations. Toutefois, avancer la conclusion des conventions de six semaines est aussi un coup de poker : nous ne sommes pas dans les box et nous ne savons pas comment les négociations se termineront. Saisissons donc cette occasion d'aider les PME et les ETI. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur les amendements et le sous-amendement en discussion commune ?

M. Alexis Izard, rapporteur. La commission émet un avis favorable sur les amendements n° 11 et identiques, issus de plusieurs groupes, qui visent à supprimer le seuil de 150 millions d'euros. Je demande le retrait des autres amendements, sans quoi l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Avis favorable sur les amendements n° 11 et identiques. Avis défavorable sur les autres.

Pour répondre aux propositions qu'a détaillées M. Jérôme Nury et à la suite des débats que nous avons eus en commission, je voudrais revenir sur l'esprit de ces arbitrages. L'objectif était de protéger les PME et, dans une certaine mesure, les ETI, des risques que comportait pour elles

l'avancée de la date butoir. Nous n'allons pas revenir en détail sur l'histoire de ce texte : le projet de loi initial avait avancé la date butoir seulement pour les plus grands groupes. Très rapidement, les organisations professionnelles représentatives des PME, notamment agroalimentaires, la Société européenne de produits alimentaires (Sepal), la Feef, la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), nous ont alertés sur le risque qu'encouraient les PME si elles venaient à négocier avec la grande distribution après les grands groupes. Cela pourrait mettre à mal leur capacité à négocier le linéaire, la place qui leur reviendrait dans le référencement des magasins, avant que ne déferlent les nombreux produits des industriels. Par l'avis favorable sur les amendements identiques n°s 11, 33, 48, 64 et 69, je suggère de supprimer le seuil.

Je suis très sensible – heureusement, dirais-je – au sort des PME. Comme je m'y suis engagée lors de l'examen en commission, j'ai consulté sur cette question l'ensemble des acteurs, des distributeurs aux industriels. Il se forme un consensus : la date butoir des négociations des PME et des ETI ne doit pas être postérieure à celle des grands groupes. J'entends donc corriger ce risque en accueillant favorablement les amendements qui suppriment le seuil, ce qui revient à réserver l'accélération de la négociation commerciale aux seules grandes entreprises.

En revanche, il serait délétère de fixer une date butoir pour la négociation des PME-ETI anticipée, car cela risquerait de créer un goulet d'étranglement dont elles sortiraient inévitablement perdantes. J'observe d'ailleurs qu'il n'y a pas de consensus sur ce point parmi les organisations représentatives des PME.

M. Julien Dive. Effectivement !

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Je suis donc défavorable aux amendements qui visent à différencier les calendriers. En proposant, de façon constructive, de fixer la date butoir pour les PME-ETI au 15 janvier ou au 31 janvier, les différents groupes prennent le risque de créer un nouvel effet de seuil. Une date butoir identique pour les négociations est à la fois la solution la plus simple, la plus sécurisée juridiquement et la plus protectrice des PME.

Pour le reste, la flexibilité doit être de mise. Je vous le confirme : je travaille avec la grande distribution et les fédérations de PME à l'établissement d'un accord. Celui-ci permettrait aux PME qui le souhaitent de terminer leurs négociations avant le 31 décembre, ainsi que le prévoient des amendements défendus par M. Nury et Mme Babault.

Mme la présidente. Comme les amendements examinés en discussion commune sont nombreux et qu'ils n'ont pas tous le même objet, j'accorderai une prise de parole par groupe.

La parole est à M. Jérôme Nury.

M. Jérôme Nury. Madame la ministre déléguée, j'entends votre argumentaire. Vous êtes au milieu du gué : jusqu'à maintenant vous désavantages les PME et les ETI ; à présent, vous les mettez sur un pied d'égalité. Néanmoins, l'État, le Gouvernement et le législateur doivent rééquilibrer la situation et procéder à une péréquation. Or les PME-ETI sont en position de faiblesse : non seulement elles peinent à lutter à armes égales avec les grandes marques, mais elles auront moins de temps pour se préparer. Il faudrait donc leur accorder une longueur d'avance.

Je vous assure que les PME sont dans un état critique ! Si on ne leur donne pas un petit coup de pouce, c'est toute la politique de l'emploi qui va tomber. Avec ces quinze jours supplémentaires, nous leur permettrons peut-être de garder la tête hors de l'eau. Les traiter de la même façon que les grandes entreprises les désavantagerait.

Mme la présidente. La parole est à M. Grégoire de Fournas.

M. Grégoire de Fournas. Madame la ministre déléguée, si nous comprenons bien l'avis du Gouvernement, tous les fournisseurs et les distributeurs devront négocier en un mois et demi cette année, contre trois mois en année normale. En outre, ils devront le faire pendant la période de Noël, qui n'est pas facile pour les distributeurs. Enfin, vous l'avez dit vous-même : les fournisseurs arriveront aux négociations en annonçant des hausses de tarifs. Nous nous demandons donc si les distributeurs parviendront dans ce temps très limité à obtenir les baisses de tarifs espérées. En réalité, vous n'en savez rien.

Madame Babault, vous avez été parfaitement honnête en disant que c'était un coup de poker. Le problème, c'est que c'est l'argent des Français qui est engagé dans ce pari ; s'il est manqué, ce sont les Français qui paieront, pas vous.

M. Sébastien Jumel. Pourquoi n'avez-vous pas voté les amendements de suppression ?

Mme la présidente. La parole est à M. Frédéric Descrozaillle.

M. Frédéric Descrozaillle. Je préfère, de loin, la solution d'un article simple. Nous savons tous, ici, que nous pouvons nous emparer de manière transpartisane de ces questions ardues et débattre en commission des affaires économiques de dispositifs très compliqués. Mais il faut être honnête et savoir raison garder : l'objet du projet de loi est bien plus modeste.

En raison de la grande volatilité des cours, jamais vue ces quinze dernières années, nous faisons le choix d'avancer la date de la fin des négociations. C'est là tout l'objet de ce projet de loi. C'est vrai, on ne sait pas sur quoi cette mesure débouchera, mais je suis partisan de ne pas fixer de seuil. Définir un seuil entraîne, par définition, des effets de seuil – certaines entreprises vont se sentir pénalisées et nous tomberont dessus.

Je fais confiance à Mme la ministre déléguée pour obtenir un engagement des distributeurs. Ceux-ci ne cessent de répéter qu'ils adorent les PME, ils clament haut et fort que leur souci, ce sont les grosses méchantes multinationales ; qu'ils fassent donc passer les PME-ETI avant lorsque celles-ci le demandent ! Il me semble que cette solution, avec une loi simple et facilement applicable, est beaucoup plus raisonnable.

M. Thierry Benoit. Excellent !

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Batho.

Mme Delphine Batho. Perdue de vue, l'annonce du Président de la République sur le fait qu'il y aurait un accord sur la modération des marges ! Perdue de vue, la liste des 5 000 références dont les prix seraient bloqués ou baisseraient dans les supermarchés !

Le seul pari consiste à espérer que changer la date des relations commerciales sera mécaniquement vertueux. Ce pari repose sur l'idée qu'il y aura, *grosso modo*, une stabilisation des coûts de production. Cela nous semble très imprudent, d'autant que le contexte géopolitique actuel devrait peser sur le prix des énergies fossiles.

Si, en plus, nous ne réglons pas la situation des PME et TPE, pardonnez-moi de vous dire que c'est *open bar* pour les oligopoles des industries de l'agroalimentaire et de la grande distribution. Il y a donc un problème.

Nous nous sommes d'accord avec M. Nury : en repli, nous voterons pour la suppression du seuil, mais nous aurions préféré conserver la date du 15 janvier pour les PME-ETI, et reporter la fin des négociations de quinze jours pour les autres. En effet, supprimer le seuil ne nous paraît pas suffisant.

Mme la présidente. La parole est à Mme Anne-Laure Babault.

Mme Anne-Laure Babault. M. Descrozaillle disait que la grande distribution aimait les PME...

M. Frédéric Descrozaillle. Les distributeurs !

Mme Anne-Laure Babault. ...que les distributeurs aimaient les PME, mais je pense que cela ne se traduit pas réellement dans les négociations. Actuellement, des chartes existent entre les PME et les distributeurs, mais seules 25 % des entreprises se mettent d'accord au 31 décembre, donc ces chartes ne servent qu'à peu de chose ou à rien. Effectivement, il faut au moins supprimer le seuil et clore les négociations mi-janvier, comme pour les grandes entreprises. M. Nury évoquait un calendrier différent en proposant un seuil de 150 millions d'euros, mais cela concernera très peu de PME et ETI. Je pense que la meilleure solution consiste à fixer le seuil à 350 millions, comme le propose la Feef, ce qui correspond à une norme européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Je l'ai dit, ce projet de loi est la quintessence de l'improvisation du Gouvernement en matière d'économie. Monsieur le rapporteur, vous dites que si nous faisons passer les TPE-PME avant les multinationales, ce serait la première fois que nous distinguerions les dates de négociations commerciales pour les deux catégories. Cependant, c'est justement ce que vous avez mis sur la table avec ce projet de loi, puisque vous proposez de faire passer les multinationales avant les TPE-PME ! Les groupes d'opposition vous proposent d'inverser l'ordre, pour que les TPE-PME passent avant les multinationales, de manière à les protéger, ou pour qu'elles ne soient pas frappées par votre projet de loi. Nous soutiendrons donc notamment l'amendement n° 38 de Mme Batho pour décaler la date au 31 janvier pour les multinationales et au 15 janvier pour les TPE-PME.

Toutefois, soyons clairs : cela reste une rustine. Malgré cette proposition de l'opposition, votre projet de loi demeure inepte et même dangereux.

Je n'ai toujours pas de réponse, madame la ministre déléguée : quelles études économiques, quel économiste, quels acteurs de l'économie vous font penser que ce projet de loi fera baisser les prix alimentaires ? Tous les indicateurs dont nous disposons montrent l'inverse. Sur quoi fondez-

vous donc ce projet de loi ? Cela me paraît être une question essentielle. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Naegelen.

M. Christophe Naegelen. Nous voterons les amendements de David Taupiac et d'Anne-Laure Babault pour une raison simple. La grande distribution et les PME jouent-elles à armes égales ? La réponse est évidemment non : la situation est défavorable aux PME. Il est donc normal, dans le cadre de ce projet de loi, de donner une longueur d'avance aux PME qui, depuis des années, sont plutôt mal traitées et ne combattent pas à armes égales. Voter cet amendement est une démarche de justice et de justesse pour donner quelques jours d'avance aux PME. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 19 et 38.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	110
Nombre de suffrages exprimés	106
Majorité absolue	54
Pour l'adoption	48
contre	58

(*Les amendements identiques n^{os} 19 et 38 ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n^o 23.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	92
Nombre de suffrages exprimés	84
Majorité absolue	43
Pour l'adoption	27
contre	57

(*L'amendement n^o 23 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix le sous-amendement n^o 98.

(*Le sous-amendement n^o 98 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n^o 71.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	93
Nombre de suffrages exprimés	89
Majorité absolue	45
Pour l'adoption	53
contre	36

(*L'amendement n^o 71 est adopté ; en conséquence, l'amendement n^o 72, les amendements n^{os} 20 et identique, les amendements n^{os} 25 et 32, les amendements n^{os} 11 et identiques et*

l'amendement n^o 6 tombent, ainsi que l'amendement n^o 16 et les amendements n^{os} 7 et identiques.)(*Applaudissement sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. Sur l'amendement n^o 75 et le sous-amendement n^o 103, je suis saisie par le groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) d'une demande de scrutin public.

Sur les amendements n^{os} 3 et identiques, je suis saisie par le groupe Les Républicains d'une demande de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Alain David, pour soutenir l'amendement n^o 75.

M. Alain David. Il vise à réaffirmer le principe d'annualité qui régit les négociations commerciales en France. En effet, le principe d'une date butoir dans les négociations commerciales permet de protéger les producteurs dans la construction du prix de la matière agricole, et d'assurer de la stabilité juridique aux TPE et PME du secteur agroalimentaire, qui ne disposent pas des mêmes moyens et services juridiques que les multinationales ou les grands distributeurs. Il permet aussi aux pouvoirs publics de contrôler et de suivre le rapport de force contractuel avec la grande distribution.

Par ailleurs, le droit actuel prévoit que des indices de variation des prix de l'énergie et des matières premières peuvent être intégrés dans le contrat liant les parties.

L'amendement vise donc à réaffirmer cette spécificité française, qui fixe un cadre réglementaire aux négociations commerciales et permet de rééquilibrer les rapports de force.

Mme la présidente. La parole est à M. Johnny Hajjar, pour soutenir le sous-amendement n^o 103.

M. Johnny Hajjar. Malgré les propositions qui ont été faites et les enjeux colossaux qui y existent, les territoires d'outre-mer sont absents du texte. Ils présentent pourtant plusieurs singularités, comme l'existence de monopoles et d'oligopoles, une concentration verticale et horizontale très forte, un marché captif. Ces éléments empêchent les TPE et PME de créer de l'activité, de développer une production locale et donc de diminuer la dépendance des territoires aux importations, qui concernent 80 % des produits alimentaires.

L'amendement vise donc à s'assurer que les modifications de calendrier prévues par le texte s'appliqueront aussi aux accords de modération prévus par l'article L. 410-5 du code de commerce, afin que même les produits de première nécessité au prix réglementé puissent également bénéficier de la diminution attendue. Face à l'urgence de la situation, il est absolument fondamental de pouvoir non seulement bloquer, mais aussi sanctuariser pour les années futures toute diminution des prix des produits de première nécessité – ceux dont les populations ont besoin pour vivre dignement, manger, boire, se nourrir et se loger : il y va de la survie des populations ultramarines ! (*M. Alain David applaudit.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alexis Izard, rapporteur. En pratique, l'amendement et le sous-amendement sont satisfaits, d'autant que les dispositions de ce projet de loi d'urgence s'appliqueront uniquement en 2024. Néanmoins, conscient qu'ils peuvent rassurer les

publics concernés, et comme il ne coûte pas grand-chose d'ajouter ces deux lignes dans le texte, je m'en remettrai à la sagesse de l'Assemblée.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. La question soulevée par l'amendement me semblait importante et pertinente – je sais que M. David le répètera fidèlement à son auteur, M. Potier (*Sourires*) –, je m'en remettrai également à la sagesse de l'Assemblée. En outre, je m'engage, monsieur Hajjar, à prendre l'attache des préfets concernés pour que les baisses de prix soient répercutées le plus rapidement possible sur le bouclier qualité prix (BQP).

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Dive.

M. Julien Dive. Nous voterons contre ces amendements.

Tout d'abord, comme le rapporteur vient de le rappeler, les dispositions du texte ne s'appliqueront qu'en 2024, et ne remettent donc pas en cause la date limite traditionnelle de signature des négociations commerciales, fixée au 1^{er} mars depuis dix-huit ans.

De plus, le texte que nous examinons aujourd'hui, et qui sera débattu prochainement au Sénat, permet de prendre date : sur le sujet des négociations commerciales, nous devons lancer un travail collectif. La mission que Mme la ministre s'est engagée à lancer ouvrira une période transitoire qui devra déboucher sur un travail législatif de fond portant sur tous les sujets, y compris la date limite de signature des négociations commerciales. C'est un sujet épineux et tabou, sur lequel producteurs, industriels et distributeurs ne sont pas d'accord – certains distributeurs nous disent d'ailleurs que cette exception française à l'échelle européenne les empêche d'obtenir de meilleurs prix : pour pouvoir en débattre correctement, nous devons mettre tous les sujets sur la table.

Mme la présidente. La parole est à Mme Estelle Youssouffa.

Mme Estelle Youssouffa. Pour soutenir les propos de notre collègue Hajjar, j'alerte l'Assemblée sur le fait que la crise de l'eau que connaît actuellement Mayotte provoquera une crise alimentaire. Le dérèglement climatique et l'absence de pluie affectent les récoltes d'un territoire où le panier alimentaire coûte déjà 161 % plus cher que dans l'Hexagone. Une vigilance toute particulière doit être portée à l'alimentation de nos compatriotes ultramarins, et en particulier au contrôle des prix.

Mme la présidente. Je mets aux voix le sous-amendement n° 103.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	98
Nombre de suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour l'adoption	75
contre	2

(Le sous-amendement n° 103 est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 75, tel qu'il a été sous-amendé.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	101
Nombre de suffrages exprimés	83
Majorité absolue	42
Pour l'adoption	80
contre	3

(L'amendement n° 75, sous-amendé, est adopté.) (Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs du groupe RE. – Mme Estelle Youssouffa applaudit également.)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Naillet, pour soutenir les amendements n°s 77 et 76, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

M. Philippe Naillet. L'amendement n° 77 tend à préciser que les dispositions du II de l'article s'appliquent si l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPM) ou la DGCCRF constatent, au sein d'une filière, une déformation du partage de la valeur.

L'amendement n° 76 est défendu.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alexis Izard, rapporteur. Ce débat pourra avoir lieu dans le cadre de la mission annoncée par Mme la ministre. Nous discutons d'un projet de loi d'urgence, et il ne me semble pas pertinent de modifier les règles à quelques semaines du début des négociations. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

M. Pierre Cazeneuve. M. Potier n'est pas présent aujourd'hui, mais nous avons déjà débattu de ce sujet en commission. Si nous partageons votre intention de fonder les négociations sur la question des marges, ces amendements – qui sont plutôt des amendements d'appel – sont totalement inopérants, car ils rendraient impossible toute négociation aujourd'hui.

Mme la présidente. La parole est à M. Grégoire de Fournas.

M. Grégoire de Fournas. C'est un peu pénible de vous voir systématiquement évacuer le problème au motif que vous auriez ouvert une concertation ou je ne sais quoi d'autre...

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Une mission gouvernementale ! Ce n'est pas n'importe quoi !

M. Grégoire de Fournas. ...qui permettrait de traiter la question, d'autant que cette concertation ne verra probablement jamais le jour.

Le Président de la République a déjà tranché le sujet de la modération des marges en annonçant à la télévision un dispositif qui se rapproche fort de celui qui est proposé dans l'amendement. Nous n'y sommes pas particulièrement favorables, mais votre manie d'écarter systématiquement le débat et toutes les propositions d'amélioration de votre dispositif indigent est insupportable.

(Les amendements n°s 77 et 76, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 74, je suis saisie par le groupe Renaissance d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisie de quatre amendements, n° 74, 3, 13 et 17, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n° 3, 13 et 17 sont identiques.

La parole est à Mme Anne-Laure Babault, pour soutenir l'amendement n° 74.

Mme Anne-Laure Babault. Je le retire, madame la présidente.

(L'amendement n° 74 est retiré.)

Mme la présidente. La parole est à M. Richard Ramos, pour soutenir l'amendement n° 3.

M. Richard Ramos. Je voudrais vous alerter sur un vrai danger. Nos discussions de cet après-midi portent sur les prix bas, mais ne nous méprenons pas : prix bas n'est pas synonyme de juste prix. Un prix bas, c'est autant de changements dans les recettes, d'ajout de sel, de sucre, de gras ; c'est du juste prix que nous devons débattre.

Par ailleurs, la ministre a dit qu'avec ce texte, elle faisait un pari. Il ne faudrait pas que ce pari soit perdant-perdant : si les prix baissent pour les consommateurs, c'est parce que la grande distribution aura étranglé nos paysans et PME dans les négociations ; et si, comme je le crois, les prix sont finalement revus à la hausse, alors nous n'aurons pas répondu aux attentes des Français. Votre proposition me laisse donc très sceptique.

Dernier point : on sait qu'il faudra importer du lait en 2026. Pourquoi ? Parce que le lait ne paie plus, au point que les paysans font autre chose. C'est pourquoi il faut exclure le lait de la négociation commerciale – j'aurais d'ailleurs souhaité en exclure d'autres filières aussi. Je ne veux pas retourner dans ma circonscription en sachant que nous allons étrangler nos paysans à cause du prix du lait. Nous nous sommes battus pendant six ans pour qu'il augmente, mais ce projet de loi pourrait le faire baisser. Devrons-nous dire à nos éleveurs que c'est à cause de nous qu'ils ont une fois de plus été étranglés, six semaines plus tôt, dans les box de négociation ? Je ne le veux pas !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Dans le lot, il y a aussi Lactalis : ce n'est pas un petit paysan !

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Dive, pour soutenir l'amendement n° 13.

M. Julien Dive. En commission, j'avais retiré cet amendement après examen, à la demande du rapporteur et du Gouvernement, qui souhaitaient consulter les acteurs de la filière. La consultation a été faite et le constat est partagé par la filière laitière : le prix du lait évolue de mois en mois – la date du 1^{er} mars correspond d'ailleurs à la clôture du Salon de l'agriculture. Il me semble judicieux d'exclure la filière laitière pour les raisons parfaitement exposées par M. Ramos.

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 17.

M. Jérôme Nury. Un certain équilibre a été trouvé dans nos campagnes avec les lois Egalim et la loi Descrozaille, mais il est précaire. La filière laitière demeure très fragile, depuis les agriculteurs jusqu'aux PME et même aux grands groupes. Nous aurions donc intérêt à l'exclure du champ de l'article, puisqu'elle a trouvé son équilibre. En effet, le secteur repose tout à la fois – je le constate dans l'Orne – sur des PME et des ETI à qui il est demandé de se moderniser, d'être compétitives et de revoir les salaires à la hausse tout en payant le lait à des prix supérieurs à ceux des mois précédents, mais aussi sur des agriculteurs qui, à 41 ou 42 euros la tonne de lait, ont bien du mal à faire face. En adoptant le calendrier que vous proposez, on comprimera les entreprises agroalimentaires et, derrière elles, les agriculteurs, ce qui reviendra à remettre le feu dans les campagnes.

Mieux vaut donc ne pas modifier les règles dans la filière lait. Au contraire, protégeons-la car nos campagnes en ont besoin : elle fournit des emplois et fait vivre tout un secteur. Excluons-la de ce nouveau calendrier !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alexis Izard, rapporteur. Avis défavorable. J'ai déjà exposé, dans mon propos liminaire, ma position sur l'exclusion de telle ou telle filière, et elle reste inchangée. Je précise qu'en excluant la filière laitière, vous ne viseriez pas que les petits producteurs. Au reste, ce sont les très gros acteurs qui ont soufflé ce type d'amendements et demandé d'exclure le lait. Souhaitez-vous donc que de très gros acteurs – je ne les citerai pas – ne soient pas soumis aux délais proposés ? C'est une très mauvaise idée.

À vous entendre, on pourrait croire que le projet de loi vise à faire advenir des négociations qui, autrement, n'auraient pas eu lieu. Attention : les renégociations auront eu lieu, quoi qu'il arrive, six semaines plus tard.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. En complément des propos très précis du rapporteur, je rappelle, puisque vous avez été nombreux à faire référence à la loi Egalim, qu'elle protège les revenus agricoles – malgré les difficultés, que je ne nie pas – et que le présent projet de loi ne remet pas en cause ses dispositions. Permettez-moi d'autre part de vous dire très clairement que l'exemption de la filière laitière n'a pas été demandée par les petites entreprises du secteur. Encore une fois, les PME souhaitent pouvoir engager des négociations anticipées avec les distributeurs ou, au pire, en même temps que les gros acteurs. Or les amendements des députés Ramos, Dive et Nury pourraient avoir pour effet de faire passer la filière laitière après toutes les autres. Avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Grégoire de Fournas.

M. Grégoire de Fournas. Je m'interroge : pourquoi les auteurs de ces amendements ne défendent-ils pas les autres filières ? La filière bovine importe elle aussi de la viande de l'étranger, de même que la filière porcine, celle de la volaille, celle des fruits et légumes. Pourquoi, monsieur Ramos, n'avez-vous pas déposé d'amendements similaires en leur faveur ? Pourquoi la filière laitière et elle seule ?

Nous en revenons à notre désaccord profond. Selon vous, monsieur Ramos, il ne faut pas des prix bas mais des prix justes. Nous disons quant à nous qu'il faut des prix rémunérateurs pour les producteurs, des prix corrects et sans excès

pour les industriels et les distributeurs, et les prix les plus bas possible pour les consommateurs. Le problème, c'est que vous opposez les agriculteurs aux consommateurs – car vous ne vous souciez visiblement pas du prix que paient ces derniers.

Enfin, monsieur Ramos, vous avez voté pour la loi Egalim 2, qui sanctuarise le prix de la matière première agricole. Or, si vous défendez cet amendement, c'est que vous ne croyez pas à l'article 4 de ladite loi – qui, au reste, nous laisse également sceptiques. Il serait peut-être temps de le reconnaître devant la représentation nationale!

Mme la présidente. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Vous l'avez compris, nous sommes contre ce projet de loi car il est inepte et dangereux. Autant, donc, en préserver la filière laitière – au moins elle!

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. La France insoumise défend les gros producteurs laitiers, maintenant?

Mme Aurélie Trouvé. Dans quelques instants, nous nous prononcerons sur l'intégralité de ce texte inepte et dangereux. Je vous invite tout simplement à voter contre, pour sauver non seulement le lait mais aussi la production bovine, les céréales, les fruits et légumes et tant d'autres filières! Je rappelle que nous n'avons toujours pas l'ombre d'une réponse apportant la moindre preuve ni même la moindre évaluation autorisant à penser que le projet de loi n'accéléra pas la hausse des prix alimentaires.

Un mot sur la production laitière, puisque nous parlons de prix, de partage et de marges. Nombreux sont les producteurs de lait qui subissent une baisse de leurs revenus. Surtout, les producteurs bio vendent leur lait à 45 centimes le litre, c'est-à-dire au même prix que le lait standard. C'est une honte! On a poussé tant de producteurs vers le lait bio, à juste titre, et voilà que vous détruisez cette filière par votre inaction, par votre incompetence et par votre extrême libéralisme!

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Hors sujet!

Mme Aurélie Trouvé. C'est une honte et vous êtes responsables de la destruction du bio en France! Je le dis sérieusement car peut-être l'ignorez-vous, mais allez donc dans les campagnes voir les agriculteurs!

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. On ne vous a pas attendue! Dans les campagnes on y vit, nous!

Mme Aurélie Trouvé. Allez voir les producteurs bio dans vos circonscriptions, demandez-leur comment ils vivent! Ils sont très nombreux à se déconvertir. Voilà ce qui se passe! Et face à eux, Lactalis engrange des marges immenses. Par votre inaction, vous laissez les producteurs s'effondrer, notamment les producteurs de lait bio, pendant que des multinationales comme Lactalis, Danone et consorts s'en mettent plein les poches et remplissent celles de leurs actionnaires!

M. Pierre Cazeneuve. Si vous êtes contre Lactalis, il ne faut pas voter cet amendement!

Mme la présidente. La parole est à M. Richard Ramos.

M. Richard Ramos. M. le rapporteur évoque les gros producteurs mais moi, j'ai vu les paysans. Par dizaines, ils nous disent qu'il ne faut pas avancer les négociations tant la

situation est difficile. Nous avons reçu ensemble des groupes comme Sodiaal: ils nous ont annoncé en personne qu'ils augmenteraient le prix – au détriment du consommateur, donc. Quant aux « gros » producteurs, cela n'existe pas, à part la ferme des 1 000 vaches, peut-être; nos paysans, eux, possèdent entre 100 et 130 vaches, et sont tous contre ce que nous sommes en train de faire concernant la filière laitière. Allons-nous faire un simple coup d'essai? Non, il faut sauver nos paysans! Il faut sauver la filière laitière! Et c'est en adoptant ces amendements que nous parviendrons à la protéger. Autrement, elle sera de nouveau étranglée, plus vite encore, et ce sera à cause de nous!

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements n° 3 et identiques.

M. Sébastien Jumel. Madame la présidente, j'ai demandé la parole depuis longtemps! C'est tout de même un sujet important!

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Nombre de suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour l'adoption	39
contre	40

(Les amendements identiques n°s 3, 13 et 17 ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Emeline K/Bidi, pour soutenir l'amendement n° 14, qui fait l'objet d'un sous-amendement n° 104.

Mme Emeline K/Bidi. Cet amendement vise à avancer les négociations relatives au bouclier qualité prix. Un mal terrible atteint tous les ménages, dans l'Hexagone comme en outre-mer: la cherté de la vie. Si ce problème est récent ici, il est très ancien dans les outre-mer. Or, par ce projet de loi, vous soignez la gangrène avec des vitamines, et même ainsi, vous oubliez les outre-mer! Au moins, malgré ses insuffisances, faut-il que ce texte permette aux territoires ultramarins de bénéficier des négociations que vous nous présentez comme la seule solution au problème de la vie chère.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Naillet, pour soutenir le sous-amendement n° 104.

M. Philippe Naillet. En complément, je rappelle que le prix des produits alimentaires à La Réunion dépasse de 37 % celui de l'Hexagone. J'ajoute que 37 % de la population réunionnaise vivent sous le seuil de pauvreté, soit 320 000 habitants.

Le sous-amendement vise à préciser que l'accord visé dans l'amendement concerne la modération du prix global d'une liste limitative de produits de consommation courante. Chacun aura compris, en effet, qu'il est indispensable que cet accord aboutisse au début de l'année 2024 pour permettre aux territoires ultramarins de bénéficier de la baisse des prix de certains produits courants.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Alexis Izard, rapporteur. Nous avons déjà ajouté plusieurs lignes au texte pour que le bouclier qualité prix soit inclus et la ministre a fait part de son intention de

saisir le corps préfectoral pour agir en ce sens. L'amendement étant satisfait, je vous propose de le retirer pour travailler avec la ministre ; autrement, avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. En effet, j'ai donné tout à l'heure un avis de sagesse à l'amendement n° 75 de M. Potier, qui a été adopté, et je me suis engagée à ce que le nouveau calendrier des renégociations commerciales concerne également le BQP. Cette mesure ne relève pas du domaine législatif : nous devons prendre attache avec les préfets. Je me suis engagée devant la représentation nationale à contacter dans les prochaines semaines, dès l'adoption du projet de loi, ceux d'entre eux qui sont concernés par le BQP, afin que les renégociations soient avancées tout comme le sont les négociations commerciales. Demande de retrait ou avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel. Je suis évidemment favorable à l'amendement de ma collègue Lebon, et soutiens plus largement la pétition de nos collègues ultramarins : l'inflation en outre-mer est un véritable uppercut, dont la spécificité n'est aucunement prise en compte dans le texte. Cela constitue un préjudice lourd pour ces territoires.

Je reviens quelques instants sur l'amendement précédent, qui visait à protéger notre souveraineté en matière de production laitière. D'après *Les Échos*, la France devra importer du lait en 2027 si la tendance ne s'inverse pas. Je voudrais donc dire à nos collègues du Rassemblement national qu'ils sont des souverainistes de pacotille !

M. Grégoire de Fournas. Vous ne m'avez pas écouté !

M. Sébastien Jumel. Dans ma circonscription, que ce soit dans la boutonnière du pays de Bray ou dans le pays de Neufchâtel-en-Bray, de nombreux ateliers de ferme ont mis la clé sous la porte parce que les prix ne sont pas rémunérateurs : à Richemont, deux ateliers comptant respectivement soixante et soixante-cinq vaches ; à Beaussault et à Illois, des ateliers de soixante-dix vaches chacun et à Le Ronchois, un autre de cinquante-cinq vaches. Tous travaillaient pour Danone, et tous ont fermé.

En vous comportant depuis le début de l'après-midi comme les idiots utiles de la majorité, collègues du RN,...

M. Grégoire de Fournas. Arrêtez !

M. Sébastien Jumel. ...vous montrez votre incapacité à répondre à la pétition de principe forte lancée par les JA, la FNSEA et tous ceux qui considèrent que l'inflation risque de fragiliser nos agriculteurs et notre souveraineté alimentaire.

M. Grégoire de Fournas. Les éleveurs de volaille ne vous intéressent pas ? Ni les producteurs de pommes de terre ?

(Le sous-amendement n° 104 n'est pas adopté.)

(L'amendement n° 14 est adopté.) (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES et Écolo-NUPES.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 73 et 78.

Sur ces amendements, je suis saisie par le groupe Renaissance et le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale, d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Aurélie Trouvé, pour soutenir l'amendement n° 73.

Mme Aurélie Trouvé. Je rejoins les propos de mon collègue Jumel : la production de lait s'effondre en France, et notre pays sera bientôt importateur net, après avoir été exportateur net pendant des dizaines d'années. C'est aussi le cas pour la production de viande bovine. Avec ma collègue Hignet, nous nous sommes rendues dans la circonscription de Catherine Couturier, députée de la Creuse, pour participer à une réunion publique rassemblant 200 personnes dont de nombreux agriculteurs. Les producteurs de viande bovine et de vaches allaitantes nous ont expliqué qu'en quelques mois, ils avaient perdu 4 000 vaches allaitantes sur 200 000 ! Voilà ce qui est en train de se passer ! Une partie de la filière de l'élevage en France s'effondre, et c'est en partie lié – vous le savez très bien, madame la ministre déléguée – à votre défaillance en matière de régulation des prix et des marges ! Aujourd'hui, les prix de la viande bovine ne couvrent pas les coûts de production –, ce qui empêche les producteurs de se projeter dans une bifurcation agroécologique pourtant indispensable. Vous les vouez au chaos du marché, enfermés que vous êtes dans votre ultralibéralisme. Voilà ce que vous êtes en train de faire à l'agriculture française !

Avec l'amendement n° 73, nous reprenons la proposition que notre collègue Potier a défendue en commission, car nous la trouvons très juste. Il s'agit de renforcer, au moins, les lois Egalim 1 et 2, de rendre le partage de la valeur plus équitable et de prendre en compte, dans l'élaboration des prix, le coût des matières premières agricoles et des facteurs de production. Voilà un amendement qui permettra de faire mieux que la dérégulation d'ensemble, fort délétère pour le monde agricole et nos concitoyens, que vous mettez en œuvre depuis votre arrivée au pouvoir. *(M. Sébastien Rome applaudit.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Alain David, pour soutenir l'amendement n° 78.

M. Alain David. Cet amendement du groupe Socialistes vise à intégrer, dans les contrats qui lient distributeurs et fournisseurs, des modalités de révision des prix en fonction d'indicateurs reflétant l'évolution du coût des matières premières et des facteurs de production. Le projet de loi présenté par le Gouvernement démontre la nécessité d'intégrer au sein des conventions un cadre de renégociation fidèle à l'évolution des prix, qui évite d'avoir à légiférer dans l'urgence comme nous le faisons aujourd'hui. Si les contrats sont mieux encadrés, avec des indicateurs reflétant fidèlement les prix des matières premières agricoles et industrielles, le législateur n'aura pas besoin, à l'avenir, d'avancer les dates des négociations commerciales, et les évolutions pourront être répercutées plus rapidement sur les prix de la grande distribution. La régulation des relations commerciales permet de mieux anticiper les effets du marché, au bénéfice du partage de la valeur et dans l'intérêt du consommateur.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alexis Izard, rapporteur. Les révisions automatiques des prix des matières premières agricoles sont prévues par les lois Egalim, qui ont été proposées et votées par notre majorité. Je rappelle que nous examinons un texte d'urgence, visant à modifier les règles pour les prochaines négociations, celles de 2024. Une proposition aussi structurelle que celle-ci n'y a pas sa place, d'autant qu'elle est déjà satisfaite. Pour ces raisons, avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. J'ajoute que l'instauration de clauses de renégociation dans les contrats est très récente et qu'il serait de bon aloi d'attendre qu'elles soient pleinement entrées en vigueur avant de les modifier. Avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme Mathilde Hignet.

Mme Mathilde Hignet. Les producteurs sont particulièrement oubliés dans ce texte, et rien ne garantit que l'anticipation des négociations ne se fera pas à leur détriment, alors qu'ils sont déjà essorés par l'agro-industrie. Je partage l'inquiétude de mes collègues lorsque je constate que les prix continuent d'augmenter pour les consommateurs, tandis que les paysans voient encore une fois diminuer le prix d'achat de leurs productions. De nombreuses filières ont pris position contre ce texte, notamment les filières laitière et porcine. Vous nous dites, madame la ministre déléguée, que la loi Egalim 2 protège les agriculteurs. Mais venez sur le terrain : un grand nombre d'entre eux nous disent qu'ils n'arrivent pas à vivre de leur travail.

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Ça suffit, ces injonctions à aller sur le terrain ! LFI n'a pas le monopole du terrain !

Mme Mathilde Hignet. C'est encore pire pour les agriculteurs biologiques, comme l'a expliqué ma collègue Trouvé. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de reprendre à notre compte l'amendement de nos collègues socialistes, qui propose d'intégrer, dans les contrats entre distributeurs et fournisseurs, des modalités de révision des prix qui soient fonction d'indicateurs reflétant l'évolution du prix des matières premières et des facteurs de production. Cet amendement vise un meilleur ajustement des prix et des coûts, ainsi qu'un meilleur partage de la valeur entre les maillons de la chaîne de production agroalimentaire et avec le consommateur.

Mme la présidente. La parole est à M. Pascal Lavergne.

M. Pascal Lavergne. Mme Trouvé s'est muée tout à l'heure en porte-parole des syndicats agricoles ; elle se transforme maintenant en défenseure des éleveurs bovins viande ! Si vous voulez les défendre, collègues, commencez par arrêter de soutenir l'*agribashing*, comme vous le faites dans certaines manifestations ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem. – M. le président de la commission des affaires économiques applaudit également.*) Arrêtez de soutenir L214 dans ses actions contre les éleveurs et les agriculteurs...

Mme Alma Dufour. Fallait pas voter le CETA !

M. Jean-François Coulomme. Exactement !

M. Pascal Lavergne. ...et faites la promotion, comme nous le faisons au sein de la majorité, des externalités positives de l'élevage bovin viande ! (« *Très bien !* » et *applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 73 et 78.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	97
Nombre de suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42
Pour l'adoption	30
contre	52

(*Les amendements identiques n^{os} 73 et 78 ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements, n^{os} 31, 51 et 60, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n^{os} 31 et 51 sont identiques.

La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n^o 31.

M. Jérôme Nury. Nous le savons : de grandes enseignes de distribution contournent encore les lois votées par le Parlement, en négociant depuis des centrales implantées à l'étranger – en Espagne, en Belgique ou ailleurs. Il faut donc que la DGCCRF mène davantage de contrôles, mais il faut surtout que nous soyons intraitables et dissuasifs. Le présent amendement vise à porter l'amende administrative, en cas d'infraction constatée, à 200 000 euros pour une personne physique et à 5 millions d'euros pour une personne morale.

Mme la présidente. Je suis saisie de deux demandes de scrutin public : sur les amendements n^o 31 et identique, par le groupe Renaissance, et sur l'amendement n^o 65, par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

L'amendement n^o 51 de Mme Lise Magnier est défendu.

La parole est à M. Frédéric Descrozaille, pour soutenir l'amendement n^o 60.

M. Frédéric Descrozaille. Je souhaite compléter les propos de Jérôme Nury pour insister sur un point qui me semble particulièrement important, madame la ministre déléguée. Vous savez que le code du commerce traite de matière civile et de matière commerciale, ce qui pose la question – complexe – du droit applicable et de la juridiction compétente. Mais le code du commerce prévoit aussi, en son article L. 441-6, le formalisme du contrat. Or la sanction administrative, en l'absence de contrat signé à la date butoir, devrait être automatique. Pourtant, les centrales qui négocient depuis l'étranger ne respectent pas cette mesure : plusieurs industriels font actuellement des affaires avec au moins une enseigne de la distribution qui n'a rien signé.

C'est pour vous alerter, madame la ministre déléguée, que j'ai déposé cet amendement d'appel, dont je vous annonce dès à présent que je le retirerai. Je pense en effet que lorsqu'une loi n'est pas appliquée, il ne faut surtout pas l'alourdir pour la rendre plus dissuasive. Il faut en revanche

veiller à ce qu'elle soit appliquée : les services de l'État doivent systématiquement sanctionner les abus. Le non-respect de la législation française est inacceptable.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alexis Izard, rapporteur. La commission partage la position que mon collègue Descrozaille vient d'expliquer très clairement : la loi a été adoptée il y a peu de temps et prévoit des amendes déjà importantes, à hauteur de 1 million d'euros pour les personnes morales. Il faudrait d'abord qu'elle soit appliquée ! J'ai bien entendu l'appel de mon collègue et je l'invite à retirer son amendement. À défaut, j'émettrai un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Avis défavorable sur les trois amendements.

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel. Comme le disait ma grand-mère, il vaut mieux entendre ça que d'être sourd ! Notre collègue Descrozaille nous dit tranquillement que la loi qu'il a fait adopter n'est pas appliquée mais qu'il ne faut pas l'alourdir, tandis que le rapporteur et la ministre déléguée suggèrent de commencer par la faire appliquer.

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. C'était déjà le cas en commission.

M. Sébastien Jumel. Sur quelle planète sommes-nous ? La réalité, c'est que les gros se fichent pas mal des lois que vous mettez en œuvre car les sanctions ne sont pas en adéquation avec leurs bénéfices et les marges colossales qu'ils réalisent sur le dos des petits ! Vous reconnaissez tranquillement, docilement, devant le Parlement, que la non-application de la loi et l'absence de sanction ne dérangent personne ! Et notre collègue Descrozaille explique qu'il retirera l'amendement qu'il avait prévu pour alourdir les sanctions, afin de ne pas trop embêter le Gouvernement...

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Mais non, ce n'est pas ça !

M. Sébastien Jumel. C'est surréaliste !

M. Frédéric Descrozaille. C'est du cinéma ! On peut dire la même chose de façon plus intelligente. Élevez le débat !

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury.

M. Jérôme Nury. C'est effectivement un amendement d'appel : nous voulons mettre le doigt sur la réalité que vivent aujourd'hui les PME-ETI et les transformateurs. Les contrôles doivent être plus nombreux et ceux qui contournent les lois sanctionnés de manière exemplaire ! Il y va de la crédibilité et de l'autorité de l'État. Cela requiert des moyens.

J'entends ce que dit le rapporteur, les montants peuvent paraître délirants. Mais il faut que nous ayons tous conscience de la nécessité, pour l'État, de jouer davantage au gendarme, car la situation est décourageante pour tout le monde. Je retire mon amendement.

M. Sébastien Jumel. Je le reprends !

(Les amendements n° 51 et 60 sont retirés.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 31.
(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	77
Nombre de suffrages exprimés	64
Majorité absolue	33
Pour l'adoption	20
contre	44

(L'amendement n° 31 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Sur les amendements n° 56 et identique, je suis saisie par le groupe Renaissance d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Mathilde Hignet, pour soutenir l'amendement n° 65.

Mme Mathilde Hignet. Alors que la loi Egalim 2 visait à garantir un prix rémunérateur, il n'en est rien : les agriculteurs continuent à être payés en-dessous du prix de production. L'option 3 du mécanisme de transparence en est en partie responsable : elle permet au fournisseur de recourir à un tiers indépendant pour attester que la négociation commerciale avec le distributeur ne porte pas sur la part du tarif relative au prix des matières premières agricoles et des produits transformés. Le recours à un tiers indépendant nourrit une opacité dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs, qui nuit à la préservation du prix des matières premières agricoles, et par conséquent aux revenus des agriculteurs.

Nous proposons donc de supprimer cette modalité, qui ne renseigne pas véritablement sur la part des matières premières agricoles dans les tarifs des fournisseurs. En assurant la transparence des prix des matières agricoles, nous pourrions nous assurer que les éventuelles baisses de prix ne se feront pas au détriment de la rémunération des agriculteurs.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alexis Izard, rapporteur. Vous nous demandez de supprimer l'option qui est la plus utilisée par les fournisseurs et les PME. Mon avis est par conséquent défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Nous soutenons cet amendement qui vise à assurer une plus grande transparence.

Permettez-moi de répondre à M. Lavergne s'agissant de l'élevage. Qui, ici, a défendu et a signé l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, qui affaiblit notamment les éleveurs ? *(Plusieurs députés du groupe LFI-NUPES désignent les bancs de la majorité en s'exclamant : « C'est vous ! »)*

Mme Marie Lebec. Ce n'est pas vrai !

Mme Aurélie Trouvé. Vous croyez que ce n'est pas vrai ? Lorsque j'étais chercheuse en économie à AgroParisTech, nous avons mené une étude avec les interprofessions montrant que cet accord affaiblirait considérablement les éleveurs.

M. Laurent Croizier. Vous avez beaucoup cherché mais peu trouvé, à l'époque !

Mme Aurélie Trouvé. Je sais que cela vous énerve quand on vous ramène à la réalité, chers collègues, mais qui s'apprête à signer l'accord de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande ? (*Plusieurs députés du groupe LFI-NUPES désignent à nouveau les bancs de la majorité en s'exclamant : « C'est vous ! »*)

M. Laurent Croizier. Arrêtez votre démagogie !

Mme Aurélie Trouvé. Qui s'apprête à ouvrir grand les frontières à la viande d'agneau et à la poudre de lait importées de Nouvelle-Zélande ? Vous allez massacrer les éleveurs.

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Elle parle dans le vide !

Mme Aurélie Trouvé. C'est vous qui êtes responsables de la chute des éleveurs en France ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. N'importe quoi !

Mme Aurélie Trouvé. Nous continuerons à demander que les cantines servent 100 % de viande non importée, de viande française dont la production respecte les normes sanitaires, environnementales et sociales de notre pays : c'est notre objectif. (*Mêmes mouvements.*) Vous le refusez, parce que vous êtes des extrêmes libéraux.

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Ça suffit !

M. Matthieu Marchio. Chut !

Mme Aurélie Trouvé. Vous êtes les adversaires du monde agricole, en particulier des éleveurs. (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 65. (*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	95
Nombre de suffrages exprimés	90
Majorité absolue	46
Pour l'adoption	23
contre	67

(*L'amendement n° 65 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 22, sur le sous-amendement n° 101 et sur l'amendement n° 26, je suis saisie par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutins publics.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisie de deux amendements identiques, n°s 56 et 61.

La parole est à M. Julien Dive, pour soutenir l'amendement n° 56.

M. Julien Dive. Il s'agit d'un amendement d'appel, que je retirerai – je m'étonne d'ailleurs que le groupe Renaissance sollicite des scrutins publics sur les amendements de cette nature.

La filière du porc et de la charcuterie est particulière. L'OFPM révèle ainsi qu'entre 2021 et 2022, le rayon charcuterie est le seul dont la marge nette avant impôt sur les sociétés (IS) ait augmenté, contrairement au lait et aux fruits et légumes, dont la marge nette avant IS a baissé, ainsi qu'aux viennoiseries, à la poissonnerie et à la boucherie, dont la marge nette avant IS est négative. Pourtant, la production de porc recule en France.

Mme Delphine Batho. Ce sont surtout les importations qui augmentent !

M. Julien Dive. Cette diminution de la production implique très probablement un maintien du prix du porc à un niveau élevé.

La filière porcine ne demande pas à être exclue du dispositif d'anticipation du calendrier des négociations commerciales, mais appelle le Gouvernement à instaurer des mesures de suivi, après les négociations commerciales – pour ne pas risquer une distorsion de concurrence –, sur les conséquences de ces dernières pour la branche.

(*L'amendement n° 56 est retiré.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Henriot, pour soutenir l'amendement n° 61.

M. Pierre Henriot. À la suite de M. Dive, je souhaite appeler l'attention du Gouvernement sur la situation de la filière porcine, qui subit des évolutions inquiétantes – la hausse du prix de l'énergie, entre autres, l'affecte particulièrement. Déjà, certains sites industriels ont dû être fermés ou vendus. Par cet amendement d'appel, que je retirerai, j'en appelle à votre vigilance et à votre engagement à poursuivre les négociations avec la filière porcine. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

(*L'amendement n° 61 est retiré.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article unique.

(*L'article unique, amendé, est adopté.*)

Après l'article unique

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Meizonnet pour soutenir l'amendement n° 22 portant article additionnel après l'article unique, qui fait l'objet d'un sous-amendement n° 101.

M. Nicolas Meizonnet. Si nous discutons aujourd'hui de négociations anticipées, c'est parce que la loi Egalim 2 – qui est plutôt bien faite, en ce qu'elle prévoit des clauses de renégociation commerciale – n'est pas appliquée. Les multinationales se moquent des dispositions de cette loi. Lors des auditions, nous avons eu droit à un concert de chouineurs. Les distributeurs, comme les fournisseurs, ont tous affirmé être à l'os, alors que l'industrie agroalimentaire a dégagé plus de 48,5 % de marge brute au premier semestre 2023. Ils ont été incapables d'expliquer pourquoi les clauses de renégociation commerciale ne sont pas appliquées, du moins lorsqu'il s'agit de faire baisser les prix. Nous ne pouvons accepter que

les multinationales agissent à leur guise. Les mauvais comportements de ces acteurs économiques doivent être sanctionnés. C'est l'objet du présent amendement.

Nous devons faire preuve de fermeté. En commission, vous ne vous êtes pas dit totalement défavorable à cet amendement, monsieur le rapporteur, mais vous avez observé qu'il n'était contraignant que pour les fournisseurs. Nous l'avons modifié afin qu'il soit largement contraignant pour la grande distribution; il ne vous reste donc plus qu'à l'adopter. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Grégoire de Fournas, pour soutenir le sous-amendement n° 101.

M. Grégoire de Fournas. Comme l'a expliqué M. Meizonnet, ce sous-amendement comble la petite lacune de l'amendement n° 22 que vous aviez pointée du doigt en commission, monsieur le rapporteur. L'erreur étant corrigée, nous espérons que vous le soutiendrez.

Nous peinerions à comprendre que vous renvoyiez la question à des études ultérieures, dans la mesure où M. le président de la commission a lui-même reconnu que c'est l'inefficacité des clauses de renégociation qui rend ce projet de loi nécessaire. Il serait problématique que ces clauses ne fonctionnent pas dans l'année qui suivra les négociations: si la baisse des coûts de production se poursuit, des sanctions devront être prises afin que des renégociations soient engagées. Dans le cas contraire, nous devons adopter un texte similaire à celui-ci l'année prochaine. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.)*

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Comme ça, nous nous reverrons!

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur cet amendement et ce sous-amendement?

M. Alexis Izard, rapporteur. En effet, votre amendement est mieux rédigé que celui que vous avez présenté en commission. Toutefois, le problème n'est pas que les clauses de renégociation ne sont pas appliquées: il tient au fait qu'elles sont écrites de telle sorte qu'elles n'entrent jamais en vigueur. La contrainte que vous proposez ne suffit donc pas, si l'on n'intervient pas sur le contenu même des clauses. À titre d'exemple, il n'engage à rien de prévoir une clause de revoyure au cas où le prix triplerait, quand on sait qu'il ne triplera jamais. Je considère donc que nous devons débattre des clauses de revoyure dans le cadre de la mission que Mme la ministre déléguée a annoncée. Sur un texte qui n'a vocation à s'appliquer que l'année prochaine, votre proposition serait inefficace. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Je tiens à rappeler qu'une mission gouvernementale n'est pas un truc, bidule, chose. Elle mène un travail sérieux, et vous le savez.

M. Grégoire de Fournas. Non!

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Mais si! Une mission gouvernementale compte des députés et des sénateurs; elle accomplit une mission sérieuse. Nous pouvons la lancer sans attendre – en cela, j'entends votre argument. Quand j'annonce une mission gouvernementale à la tribune, ce n'est pas pour qu'elle débute dans un an. Je vous garantis que le sujet sera abordé dans ce cadre. La mission sera transparente, et chacun pourra y faire valoir ses arguments, notamment en ce qui concerne les clauses de

renégociation – celles-ci ne sont pas au cœur du débat de ce jour, mais pourront l'être dès demain. Mon avis est donc défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Grégoire de Fournas.

M. Grégoire de Fournas. Quand nous avons débattu du projet de loi relatif à l'accélération de la reconstruction et de la réfection des bâtiments dégradés ou détruits au cours des violences urbaines survenues du 27 juin au 5 juillet 2023, le ministre chargé de la cohésion des territoires nous a tenu le discours suivant: « Ne parlons pas du fond du problème – les émeutes –, nous reverrons cela au mois de septembre. » Nous sommes en octobre, et rien ne s'est passé. Chat échaudé craint l'eau froide: nous ne sommes absolument pas convaincus par votre bidule, madame la ministre déléguée.

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Ce n'est pas grave!

M. Grégoire de Fournas. Cela me fait penser aux numéros verts ou autres dispositifs de ce type. Puisque nous sommes tous d'accord pour considérer qu'il faut prendre des sanctions quand les clauses de renégociation ne sont pas appliquées...

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Allons au vote!

M. Grégoire de Fournas. Il faudrait donc voter sans discuter, madame la ministre déléguée? Au fond, vous savez que j'ai raison.

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Non!

M. Grégoire de Fournas. Nous sommes conscients que votre rôle n'est pas facile: vous devez assurer le service après-vente des coups de com³ de M. Le Maire, et vous aimeriez en finir au plus vite.

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Mais non!

M. Grégoire de Fournas. Pardon de vous soumettre des propositions et d'essayer de faire avancer les choses! Puisque nous considérons tous que des sanctions sont nécessaires, votons-les dès à présent; ce serait la preuve de votre volonté d'avancer. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.)*

Mme Nadia Hai. On va voir si vous avez réussi à convaincre!

Mme la présidente. Je mets aux voix le sous-amendement n° 101.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin:

Nombre de votants	79
Nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour l'adoption	18
contre	54

(Le sous-amendement n° 101 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 22.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin:

Nombre de votants	79
Nombre de suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour l'adoption	21
contre	52

(L'amendement n° 22 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je vous informe que je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, économique et sociale d'une demande de scrutin public sur l'amendement n° 79, et par les groupes Renaissance et La France insoumise-Nouvelle Union populaire, économique et sociale de demandes de scrutin public sur l'ensemble du projet de loi.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Alain David, pour soutenir l'amendement n° 79.

M. Alain David. Nous souhaitons que soit remis au Parlement un rapport évaluant les effets de l'avancée des négociations commerciales sur les prix et le partage de la valeur, dans une logique de commerce équitable tout au long de la chaîne de distribution alimentaire.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alexis Izard, rapporteur. Pour gagner du temps, sachez que je serai défavorable à toutes les demandes de rapport.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Nous voterons l'amendement car, à défaut d'avoir un quelconque indice qui nous permette de penser que ce texte fera baisser les prix, nous souhaitons qu'il soit évalué. Au bout de quatre heures de débat en séance publique, nous n'avons toujours pas la moindre analyse, ni la moindre étude d'un quelconque économiste, ni le plus petit rapport, qui prouve que ce projet de loi ne conduira pas à une nouvelle augmentation du prix des denrées alimentaires.

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Ou que le blocage des prix fonctionne ?

Mme Aurélie Trouvé. Ce texte sera sans doute le premier texte de l'Histoire à accélérer la hausse des prix des denrées alimentaires. Voilà où nous mènent votre improvisation, votre ineptie totale et votre idéologie d'extrême libéralisme, d'une dangerosité sans nom pour les Français ! (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 79.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	108
Nombre de suffrages exprimés	108
Majorité absolue	55
Pour l'adoption	57
contre	51

(L'amendement n° 79 est adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Sitzenstuhl, pour soutenir l'amendement n° 2.

M. Charles Sitzenstuhl. Malgré la prise de position du rapporteur, je tiens à présenter cet amendement, cosigné avec MM. Margueritte et Lefèvre, qui vise à ce que le Gouvernement remette au Parlement un rapport d'évaluation des effets du texte sur le taux d'inflation et le niveau des prix dans la grande distribution. Surtout, ce rapport nous offrirait l'occasion de réfléchir à l'opportunité d'une réforme du cycle annuel des négociations commerciales entre les fournisseurs et les distributeurs de produits de grande consommation.

La situation n'est pas satisfaisante et il y a consensus sur les bancs de cette assemblée pour reconnaître que plus personne ne comprend comment sont fixés les prix dans ce secteur. Nous n'avons pas envie de nous donner chaque année un nouveau rendez-vous pour changer les dates. Mme la ministre a proposé plusieurs mesures mais convenons que c'est tout le système qu'il faut remettre à plat car il est excessivement rigide et illisible. Les acteurs économiques ont besoin d'un dispositif plus flexible et libéral.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alexis Izard, rapporteur. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Je voudrais revenir sur l'adoption de l'amendement n° 79 de notre collègue Potier pour mettre en garde nos collègues.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Mais non, c'est hors sujet !

Mme Aurélie Trouvé. S'il ressort du rapport d'évaluation que le texte qu'ils ont voté a conduit à accélérer la hausse des prix des denrées alimentaires, ils devront rendre des comptes à tous ceux de leurs concitoyens qui en pâtiront !

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. C'est une menace ?

Mme Aurélie Trouvé. N'oublions pas qu'un Français sur trois saute des repas, faute d'argent, et déclare avoir faim. Faites bien attention ! (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

(L'amendement n° 2 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Grégoire de Fournas, pour soutenir l'amendement n° 26.

M. Grégoire de Fournas. L'amendement tend à ce qu'un rapport soit remis au Parlement concernant l'opportunité de supprimer la TVA sur un panier de 100 produits de première nécessité. Cette mesure a fait ses preuves en Espagne et au Portugal où elle a même été reconduite. M. Pierre Cazeneuve

nous a indiqué, en commission, que les services de Bercy avaient déjà remis une note au ministre à ce sujet. Je propose de rebaptiser cette note « rapport pour le Parlement », ce qui permettrait de satisfaire l'amendement à peu de frais et de nous prouver que vous y avez réfléchi.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alexis Izard, rapporteur. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. Même avis.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 26.
(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	83
Nombre de suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour l'adoption	18
contre	61

(L'amendement n° 26 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Grégoire de Fournas, pour soutenir l'amendement n° 27.

M. Grégoire de Fournas. L'amendement vise à ce que le Gouvernement remette au Parlement un rapport sur l'opportunité d'appliquer un accord de modération des marges entre l'industrie et la grande distribution. Cette proposition de Mme Marine Le Pen a été reprise par le Président de la République.

(L'amendement n° 27, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Les amendements n°s 29 de M. Grégoire de Fournas et 5 de M. Nicolas Meizonnet sont défendus.

(Les amendements n°s 29 et 5, repoussés par la commission et le Gouvernement, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

Titre

Mme la présidente. La parole est à M. Grégoire de Fournas, pour soutenir l'amendement n° 30.

M. Grégoire de Fournas. Le projet de loi initial prévoyait une seconde mesure relative à la vente à perte du carburant pour les distributeurs mais celle-ci a explosé en vol le soir de l'intervention du Président de la République. Puisqu'il n'en reste qu'une, je vous propose de mettre au singulier les « mesures d'urgence » du titre.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alexis Izard, rapporteur. Avis défavorable. Ce texte tient à son « s », tout comme vous, monsieur de Fournas.

(L'amendement n° 30, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Batho.

Mme Delphine Batho (Écolo-NUPES). Le débat de cet après-midi n'est en rien à la hauteur de la gravité de la profitation que subissent nos concitoyennes et nos concitoyens, ni de ses causes, ni de ses mécanismes, ni de tout ce qui est en train de créer une situation explosive. La modification du calendrier des relations commerciales n'y changera rien. C'est pourquoi le groupe Écologiste-NUPES exprime son soutien à la journée de mobilisation du 13 octobre pour la hausse des salaires, laquelle constitue la seule réponse urgente à apporter à l'augmentation de l'inflation et permettra à chacune, à chacun, d'accéder à une vie digne et à l'essentiel.

Madame la ministre déléguée, monsieur le rapporteur, avec toute la bienveillance due à vos personnes et à vos fonctions respectives, dans le respect de la sérénité des débats, je vous dirai, parce que j'ai une certaine expérience parlementaire, que c'est la première fois, depuis que je siége à l'Assemblée nationale, qu'une question factuelle, posée à quatre reprises, n'obtient pas de réponse. Cette question était pourtant simple et portait sur la liste de produits. Ne croyez pas pouvoir balader les Français d'annonce en annonce sur l'inflation comme vous venez de balader l'Assemblée nationale. (Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.)

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel (GDR-NUPES). J'ai un profond respect pour vous, madame la ministre déléguée, et je reconnais bien volontiers votre combativité et la force de votre argumentation. Hélas, ce talent, vous ne l'avez pas mis au service de la défense de ce texte, ce soir, tellement vous n'y croyez pas vous-même.

Dans le meilleur des cas, cette petite loi sera inopérante et n'aura aucune conséquence sur l'inflation subie, vécue, qui fait mal aux vies de nos concitoyens. Vous avez refusé, pour faire face à l'inflation, de vous doter des leviers structurants que sont l'indexation des pensions et l'indexation des salaires sur les prix. Vous avez refusé de vous en prendre à la répartition de la valeur et à la répartition des marges. Vous avez refusé de réfléchir, le projet de loi de finances le montrera, à l'impérieuse nécessité d'instaurer une fiscalité différenciée pour les produits de première nécessité.

Dans le pire des cas, cette loi servira de prétexte aux gros, dans un rapport de force inversé avec les producteurs agricoles à taille humaine, pour exercer une pression à la baisse sur des prix rémunérateurs – lesquels ne remplissent même pas leurs objectifs.

Vous avez refusé, avec le soutien zélé des députés du Rassemblement national, de sortir les producteurs laitiers de cette mauvaise loi alors que notre souveraineté alimentaire, dans ce domaine, est en péril. Le journal *Les Échos* a indiqué que d'ici 2027, si la courbe n'est pas inversée, nous devrons importer du lait, ce qui est inacceptable pour le Normand que je suis.

Une loi pour rien, une loi qui risque d'appauvrir encore davantage ceux qui n'ont rien, une loi incapable de protéger ceux qui recevront l'uppercut de l'inflation : votre attachement aux dogmes libéraux du laisser-faire, votre refus d'incarner un État stratège, qui protège et régule en réaffirmant la primauté de la loi, vous auront empêchés d'être efficaces.

Pour toutes ces raisons, le groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES s'opposera à cette mauvaise petite loi.

Mme la présidente. La parole est à M. David Taupiac.

M. David Taupiac (LIOT). Ce projet de loi nous laisse sceptiques et les débats, même s'ils ont été l'occasion de quelques avancées, en permettant par exemple aux PME-ETI de conclure leurs conventions annuelles avant les grands groupes, n'ont pas fait émerger de solutions pour améliorer le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

La filière laitière, la filière bio et celle de la viande sont en grande difficulté. Certaines sont au bord de la déstructuration et nous ne ferons qu'aggraver leurs difficultés en avançant la date des négociations. Ces entreprises n'ont pas les mêmes armes que les grands industriels qui jouent sur leur image de marque pour placer aux meilleures conditions leurs produits et s'en sortent toujours mieux que les petites industries de l'agroalimentaire, déjà frappées par la hausse des prix de l'énergie.

Pour toutes ces raisons, le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires s'abstiendra. C'est une occasion manquée. Le Gouvernement prend le risque de provoquer une augmentation prématurée des prix alors que l'objectif était, au contraire, de les faire baisser pour améliorer le pouvoir d'achat, mais aussi de fragiliser encore davantage certaines filières agricoles.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

M. Pierre Cazeneuve (RE). Le groupe Renaissance votera ce texte. En avançant les négociations de six semaines, nous permettrons que la baisse des prix, à laquelle nous croyons, se répercute le plus tôt possible sur le pouvoir d'achat des Français. Malgré quelques tensions, le débat a permis de prendre des mesures en faveur de nos TPE- PME et de renvoyer nombre de sujets importants à la mission gouvernementale dont Mme la ministre déléguée vient de nous annoncer le lancement.

Mme la présidente. La parole est à M. Grégoire de Fournas.

M. Grégoire de Fournas (RN). Madame la ministre déléguée, chers collègues de la majorité, vous restez semblables à vous-mêmes : vous venez d'adopter une mesure dérisoire – même si, dans le titre, « mesures » est écrit au pluriel –, qui ne changera rien ; pire, elle nous fait prendre un risque inconsidéré, que l'un des membres de votre majorité a d'ailleurs qualifié de coup de poker. Nous ne jouerons pas au poker avec la situation des Français !

Vous êtes demeurés fermés aux nombreuses propositions des oppositions. Pourtant, les marges de la grande distribution et de l'industrie agroalimentaire, sur lesquelles vous n'avez strictement rien fait depuis six ans, constituent le cœur du problème.

Pour répondre à M. Jumel, du parti communiste, nous défendons non seulement les agriculteurs mais aussi les consommateurs. Vous êtes malheureusement tombé dans le piège macroniste qui consiste à opposer les pauvres aux pauvres, c'est-à-dire les agriculteurs qui ne s'en sortent pas aux consommateurs qui sautent un repas par jour.

M. Sébastien Jumel. Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit !

M. Grégoire de Fournas. Au Rassemblement national, nous sommes cohérents : nous nous attaquons, une fois encore, aux industriels, dont le groupe Lactalis qui est sans doute l'inspirateur de l'amendement que vous avez déposé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. William Martinet.

M. William Martinet (LFI-NUPES). Le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale ne votera pas ce projet de loi qui est pour le Gouvernement, dans le meilleur des cas, un moyen de brasser de l'air et de dissimuler son inaction ; il ne changera rien au quotidien des Françaises et des Français. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) Dans le pire des cas, et le pire est toujours possible, avancer la date des renégociations commerciales pourrait entraîner une augmentation des prix plus forte et plus rapide que ce que laisse présager la situation actuelle. Autrement dit, voter ce projet de loi revient à accepter de jouer à la roulette russe : on croise les doigts pour qu'il ne se passe rien, mais le pire peut arriver. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Rappelons qu'un Français sur six ne mange pas à sa faim, chiffre qui a explosé en raison du choc inflationniste. En effet, en deux ans, le caddie de supermarché est passé de 100 euros à 120 euros. Or, comme nous n'avons eu de cesse de le répéter, la hausse générale des prix ne tombe pas du ciel ; il ne s'agit pas d'un châtement divin. Pour rester dans le domaine du divin, permettez-moi de citer Victor Hugo : « C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches ». L'enfer des pauvres, c'est la hausse générale des prix et le paradis des riches, c'est l'augmentation générale des marges des grandes entreprises, augmentation qui provoque l'inflation. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Stéphane Delautrette applaudit également.*)

Les chiffres sont éloquentes : le secteur de l'agroalimentaire a vu ses marges croître de 71 % et ses profits de 132 %. Il faut que les Français le sachent : alors que tout augmente pour eux, les grandes entreprises réalisent encore plus de profits, que les consommateurs paient de leurs poches. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) Ces éléments sont argumentés et chiffrés tant par les économistes sérieux que par le FMI ou l'Insee.

Face à ce constat indiscutable, il y aurait une solution simple : contrôler l'augmentation des marges des entreprises. (*Mêmes mouvements.*) C'est la seule réponse efficace ; malheureusement, vous refusez de l'instaurer. Vous refusez par idéologie, en raison de votre adoration pour le sacro-saint marché qui empêche toute mesure forte de la part de l'État.

Par ailleurs, les débats nous ont apporté une confirmation supplémentaire : alors que les macronistes refusent d'agir pour contrôler les prix et les marges, le Rassemblement national, par son abstention sur l'article unique du projet de loi, a montré à quel point il était une opposition en carton. Pour ses membres, il est urgent de ne rien faire et de ne pas s'opposer sérieusement à la politique du Gouvernement. (*Mêmes mouvements.*)

Nous traversons un moment de crise, terrible pour les Françaises et les Français. Nous le répétons avec force : l'État devrait intervenir avec force pour protéger nos concitoyens, en bloquant les prix et en contrôlant les marges. (*Mêmes mouvements.*) Permettez-moi de conclure en rappelant un slogan : « blocage des prix, blocage des marges ». Ces revendications populaires finiront bien par s'imposer, même si cela doit se faire malgré et contre vous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury.

M. Jérôme Nury (LR). Le Gouvernement fait preuve de volontarisme et souhaite apporter des solutions pour lutter contre l'inflation. C'est plutôt un bon point, puisque cela signifie qu'il entend le désarroi des Français face à l'augmentation des prix. Toutefois, rien n'est prévu concernant les

carburants, qui constituent pourtant un élément majeur pour les ruraux, que ce soit pour leurs déplacements ou pour le chauffage : le prix du gazole, à 2 euros le litre, est en train de les étouffer. Or le Gouvernement fait la sourde oreille sur ce sujet et n'entend pas le cri de détresse des habitants des campagnes qui souffrent : les pleins d'essence leur vident les poches et remplissent celles de l'État.

M. Vincent Descoeur. C'est vrai.

M. Jérôme Nury. L'article unique, qui avance les dates des négociations, prétendument pour lutter contre l'inflation, a été légèrement rééquilibré (*M. Jean-François Coulomme sourit*) puisqu'il place enfin sur un pied d'égalité les PME et les grandes marques, alors que le projet initial du Gouvernement faisait plutôt la part belle à ces dernières. Cependant, ce n'est pas suffisant. Nous aurions préféré que les PME soient mieux soutenues, en ayant un temps d'avance.

Par ailleurs, la non-prise en compte de la spécificité de la filière laitière suscite l'inquiétude. Il ne faudrait pas qu'une bonne intention se transforme en catastrophe pour les éleveurs, pour les PME et, *in fine*, pour l'emploi et le revenu des paysans.

J'ai entendu la bonne volonté de la ministre déléguée, mais j'ai également noté qu'au sein même de la majorité on considère qu'il s'agit d'une forme de pari, d'un coup de poker, et qu'on ne croit pas trop, en définitive, à cette martingale.

M. Sylvain Maillard. Ce n'est pas vrai !

M. Jérôme Nury. Nous partageons ce scepticisme et restons très réservés. C'est pourquoi nous nous abstenons.

M. Jean-François Coulomme. Quel dommage !

Mme la présidente. La parole est à Mme Anne-Laure Babault.

Mme Anne-Laure Babault (Dem). Le groupe Démocrate a pris note de la volonté du Gouvernement d'avancer la date des négociations pour lutter contre l'inflation et nous espérons qu'elles entraîneront des baisses de tarifs pour les consommateurs. Les distributeurs et les multinationales ont désormais cette responsabilité et j'espère qu'ils entendront notre appel. Nous nous réjouissons de savoir que les PME-

ETI pourront, pour la première fois, négocier avant les multinationales et nous espérons que cette mesure leur profitera. C'est pourquoi, même si de nombreux sujets restent en suspens, tels que le partage de la valeur, nous voterons ce texte.

VOTE SUR L'ENSEMBLE

Mme la présidente. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	154
Nombre de suffrages exprimés	120
Majorité absolue	61
Pour l'adoption	69
contre	51

(Le projet de loi est adopté.)

3

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures quarante-cinq :

Suite de la discussion du projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures vingt-cinq.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra